



# CHÊNE-BOUGERIES



## Rapport d'activité 2024

Commune de Chêne-Bougeries

1er juin 2024 – 31 mai 2025

Seule la version électronique sur le site Internet [www.chene-bougeries.ch](http://www.chene-bougeries.ch) fait foi.

## **SOMMAIRE**

<b>POLITIQUE</b>	<b>3-9</b>
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>10-11</b>
<b>BÂTIMENTS, INFRASTRUCTURES ET ÉNERGIE</b>	<b>12-25</b>
<b>POLICE MUNICIPALE</b>	<b>26-29</b>
<b>PETITE ENFANCE, JEUNESSE ET ÉCOLES</b>	<b>30-46</b>
<b>COHÉSION SOCIALE ET SANTÉ</b>	<b>47-56</b>
<b>CULTURE</b>	<b>57-65</b>
<b>TERRITOIRE, BIODIVERSITÉ ET MOBILITÉ</b>	<b>66-82</b>
<b>ÉTAT CIVIL</b>	<b>83</b>
<b>SPORT</b>	<b>84</b>
<b>FINANCES</b>	<b>85-99</b>

## **POLITIQUE**

### **COMPOSITION ET RÉPARTITION DES FONCTIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

#### **Jean-Michel Karr, maire**

##### **Dicastères :**

- Territoire - Patrimoine bâti - Village de Chêne-Bougeries
- Biodiversité - Patrimoine naturel – Mobilité, Feu - ORPC Seymaz – Sauveteurs
- Arrondissement de l'état civil Chêne-Bougeries-Voirons
- Administration – Technologies – Communication

Conseiller municipal de 1999 à 2011. Entré au Conseil administratif en 2011.

#### **Florian Gross, vice-président**

##### **Dicastères :**

- Service technique communal
- Espaces extérieurs
- Infrastructures et Bâtiments - Plan Climat communal
- Finances - contrôle de gestion
- Sports

Conseiller municipal de 2011 à 2020. Entré au Conseil administratif en 2020.

#### **Marion Garcia Bedetti, membre**

##### **Dicastères :**

- Police municipale
- Cohésion sociale et Santé - Petite enfance et Jeunesse
- Culture

Conseillère municipale de 2003 à 2015. Entrée au Conseil administratif en 2015.



Le Conseil administratif – Apéritif des vœux – salle communale J.-J. Gautier - janvier 2025  
De gauche à droite : Florian Gross, Jean-Michel Karr, Marion Garcia Bedetti

## CONSEIL MUNICIPAL

### Composition au 31 mai 2025

Anthony Bauduccio, Les Verts, 2011  
Tina Bisanti, Alternatives, 2020  
Anne Déruaz-Lombard, Libéraux-Radicaux, 2015  
Arash Ebadi, Indépendant, 2024  
Sébastien Empeyta, Indépendant, 2022  
Pierre-Yves Favarger, Alternatives, 2021  
Hélène Gache, PDC – Vert’libéraux, 2020  
Cécile Jolimay, PDC – Vert’libéraux, 2020  
Marine Jullier-Sakkal, Les Verts, 2020  
Kaloyan Koev, Libéraux-Radicaux, 2022  
Marie-Thérèse Lamagat, Indépendante, 2022  
Florence Lambert, Libéraux-Radicaux, 2015  
Jean Le Guern, Les Verts, 2013  
Jean-Philippe Lecour, Indépendant, 2021  
Antoine Locher, Libéraux-Radicaux, 2022  
William Locher, Libéraux-Radicaux, 2020  
Lester Martinez, Libéraux-Radicaux, 2024  
Dominique Messerli, Les Verts, 2011  
Anne Montfort, Les Verts, 2022  
Anne-Marie Nicolas, Alternatives, 2021  
Sylvia Nissim, Les Verts, 2023  
Aoife Ryan, Indépendante, 2022  
Laurent Schmidt, Libéraux-Radicaux, 2020  
Monika Sommer, Indépendante, 2024  
Olivier Urfer, Indépendant, 2024  
Marc Wuarin, PDC – Vert’libéraux, 2020  
Hélène Wyss, Les Verts, 2007

**« Le Conseil  
municipal s’est  
réuni à  
8 reprises, de  
juin 2024  
à mai 2025 »**

## BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Florence Lambert, présidente, Pierre-Yves, vice-président, Marine Jullier-Sakkal, secrétaire, ainsi que Marc Wuarin, membre.

Le bureau du Conseil municipal s’est réuni 7 fois pour préparer les séances du Conseil municipal.

## COMMISSIONS PERMANENTES 2020-2025

### Composition au 31 mai 2025

#### **Cohésion sociale, santé et sports**

Tina Bisanti, présidente ; Anne Déruaz-Lombard, Hélène Gache, Marine Jullier-Sakkal, Kaloyan Koev, Florence Lambert, Anne Montfort, Sylvia Nissim

#### **Bâtiments et infrastructures**

Marc Wuarin, président ; Anthony Bauduccio, Anne Déruaz-Lombard, Jean Le Guern, Florence Lambert, Antoine Locher, Anne-Marie Nicolas, Hélène Wyss

#### **Culture**

Florence Lambert, présidente ; Anne Déruaz-Lombard, Pierre-Yves Favarger, Cécile Jolimay, Kaloyan Koev, Jean Le Guern, Dominique Messerli, Sylvia Nissim

#### **Finances et contrôle de gestion**

William Locher, président ; Anthony Bauduccio, Hélène Gache, Marine Jullier-Sakkal, Jean Le Guern, Lester Martinez, Anne-Marie Nicolas, Monika Sommer

#### **Petite enfance, jeunesse et écoles**

Laurent Schmidt, président ; Tina Bisanti, Anne Déruaz-Lombard, Marine Jullier-Sakkal, Cécile Jolimay, Antoine Locher, Anne Montfort, Hélène Wyss

#### **Nature, environnement et biodiversité**

Hélène Wyss, présidente ; Anne Déruaz-Lombard, Pierre-Yves Favarger, William Locher, Lester Martinez, Dominique Messerli, Anne Montfort, Marc Wuarin

#### **Territoire, urbanisme et mobilité**

Jean Le Guern, président ; Anthony Bauduccio, Pierre-Yves Favarger, Kaloyan Koev, Florence Lambert, William Locher, Sylvia Nissim, Marc Wuarin

#### **Ad hoc mobilité**

Anthony Bauduccio, président ; Jean Le Guern, Florence Lambert, William Locher, Lester Martinez, Dominique Messerli, Anne-Marie Nicolas, Marc Wuarin.

**« Les  
commissions  
permanentes ont  
été convoquées  
56 fois »**

### **Délégués au Centre sportif Sous-Moulin**

Désignés par

le Conseil municipal : Anthony Bauduccio, Tina Bisanti, William Locher,  
Hélène Gache, Monika Sommer

le Conseil administratif : Florian Gross

### **Déléguées au Centre de rencontres et de loisirs de Chêne-Bougeries**

Désignées par

le Conseil municipal : Kaloyan Koev

le Conseil administratif : Marion Garcia Bedetti

### **Délégués au Chêne-Bougeries Natation**

Désignés par

le Conseil municipal : Gérard Jolimay

le Conseil administratif : Florian Gross

### **Délégués au journal « Le Chênois »**

Désignés par

le Conseil municipal : Sylvia Nissim, Olivier Urfer

le Conseil administratif : Marion Garcia Bedetti

### **Délégués aux Éditions chênoises**

Désignés par

le Conseil municipal : Dominique Messerli

le Conseil administratif : Marion Garcia Bedetti

### **Fondation communale de Chêne-Bougeries pour le logement**

Désignés par

le Conseil municipal : Jean Le Guern, Anne-Marie Nicolas, Marc Wuarin

le Conseil administratif : Jean-Michel Karr

## ORDRES DU JOUR DES CONSEILS MUNICIPAUX 2024-2025

### Jeudi 3 octobre 2024 - séance ordinaire

#### Prestation de serment de monsieur Lester Martinez

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juin 2024
2. Communications du Bureau
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Présentation du projet de budget communal 2025
6. Propositions du Conseil administratif :
  - 6.1. Organisation du concours de la maison de la musique de la Bessonnette : vote d'un crédit d'étude et de financement (215'000 francs TTC)
  - 6.2. Réaménagement des chemins Saladin, Fourches, David-MUNIER et de l'avenue De-GASPARIN, en relation avec sa mise en séparatif : vote d'un crédit d'étude et de financement (290'000 francs TTC)
  - 6.3. Réaménagement des chemins Flombards et de la Gradelle, en relation avec leur mise en séparatif : vote d'un crédit d'étude et de financement (196'000 francs TTC)
  - 6.4. Projet de réaménagement du chemin de Conches : vote d'un crédit d'étude et de financement (195'000 francs TTC)
  - 6.5. Ouverture d'un crédit complémentaire pour divers crédits d'engagement terminés au 31.12.2023, et présentant des dépassements (448'584 fr. 55)
7. Motions, questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

### Jeudi 21 novembre 2024 - séance ordinaire

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2024
2. Communications du Bureau
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Proposition des membres du groupe « Les Verts de Chêne-Bougeries » du Conseil municipal : résolution intitulée « Pour introduire plus de transparence et garantir une saine équité dans le processus d'attribution des subventions aux associations à but non lucratif octroyées par la Commune »
6. Propositions du Conseil administratif :
  - 6.1. Budget 2025 – votes :
    - des indemnités et frais aux conseillers municipaux et administratifs
    - du budget administratif
7. Versement d'une contribution au FIDU, destinée au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements : vote du crédit d'investissement et de financement (1'745'300 francs TTC)
8. Maison de maître de la Bessonnette – Honoraires pour le développement d'un projet, la dépose de l'autorisation de construire et la réalisation des appels d'offres : vote d'un crédit d'étude et de financement (755'000 francs TTC)
9. Réaménagement de l'avenue de l'Ermitage en relation avec sa mise en séparatif : vote du crédit d'investissement et de financement (2'525'000 francs TTC)
10. Motions, questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

### **Jeudi 12 décembre 2024 - séance ordinaire**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2024
2. Communications du Bureau
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Propositions du Conseil administratif :
  - 5.1. Secteur Malagnou/Paumière - acquisition d'une parcelle d'une surface de 7'500m<sup>2</sup> à détacher des parcelles n° 2133 et n° 2134 de Chêne-Bougeries : vote d'un crédit d'investissement et de financement (12'750'000 francs TTC)
  - 5.2. Parcelle n° 1574 - chemin des Fourches 48 - donation conditionnelle de Mme Yvonne Piquilloud en faveur de la Commune de Chêne-Bougeries : acceptation
  - 5.3. Motions, questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

### **Mercredi 29 janvier 2025 - séance extraordinaire**

1. Situation de la Compagnie des sapeurs-pompiers volontaires conformément à la demande déposée le 16 janvier 2025 par : M. Arash Ebadi, M. Sébastien Frédéric Empeyta, Mme Hélène Gache, Mme Cécile Jolimay, M. Jean-Philippe Lecour, Mme Monika Sommer, M. Olivier Urfer et M. Marc Wuarin, membres du Conseil municipal
  - Information
  - Questions et discussion sur les suites à donner.

### **Jeudi 13 février 2025 - séance ordinaire**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024
2. Communications du Bureau
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal : désignation d'un membre du Conseil de la Fondation communale de Chêne-Bougeries pour le logement en remplacement de M. Samuel David : candidature de M. Marc Wuarin
4. Communications du Conseil administratif
5. Proposition du Conseil municipal :
  - 5.1. Fondation communale de Chêne-Bougeries pour le logement : approbation des comptes 2023
6. Motions, questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

### **Jeudi 20 mars 2025 - séance ordinaire**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 février 2025
2. Communications du Bureau
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Présentation des comptes communaux 2024
6. Propositions du Conseil administratif :
  - 6.1. Renouvellement de la passerelle de Mapraz reliant le chemin de Fossard et le chemin de Mapraz : vote d'un crédit d'investissement et de financement (200'000 francs TTC)
  - 6.2. Centre sportif Sous-Moulin (CSSM) – DT 185 – rénovation et assainissement énergétique des bâtiments sis 39, route de Sous-Moulin : vote d'un crédit d'étude et de financement (1'100'000 francs TTC)
  - 6.3. Réaménagement de l'avenue de l'Ermitage en relation avec sa mise en séparatif : vote d'un crédit d'investissement et de financement (1'975'000 francs TTC)
  - 6.4. École de Conches – Honoraires pour le développement d'un projet relatif à l'agrandissement et à la rénovation de l'école de Conches, la dépose de l'autorisation de construire et la réalisation des appels d'offres : vote d'un crédit d'étude et de financement (2'360'000 francs TTC)
  - 6.5. Acquisition de biens fonciers au chemin Castan 9 et 9A en vue de constituer une réserve stratégique de terrain dans le secteur nord de la Commune : vote d'un crédit d'investissement et de financement (9'950'000 francs TTC).

### **Jeudi 22 mai 2025 - séance ordinaire**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 mars 2025
2. Communications du Bureau
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Proposition du Conseil municipal :
  - 5.1. Modification du règlement du Conseil municipal de la commune de Chêne-Bougeries
6. Propositions du Conseil administratif :
  - 6.1. Approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024 : vote
  - 6.2. Acquisition de biens fonciers au chemin CASTAN 9 et 9A en vue de constituer une réserve stratégique de terrain dans le secteur nord de la Commune : vote d'un crédit d'investissement et de financement (9'950'000 francs TTC)
7. Motions, questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

## RESSOURCES HUMAINES

### L'ADMINISTRATION COMMUNALE

L'administration communale comprend 106 collaboratrices et collaborateurs. Elle est dirigée par Nikola Blagojevic, secrétaire général et secrétaire du Conseil administratif.

### STATISTIQUES

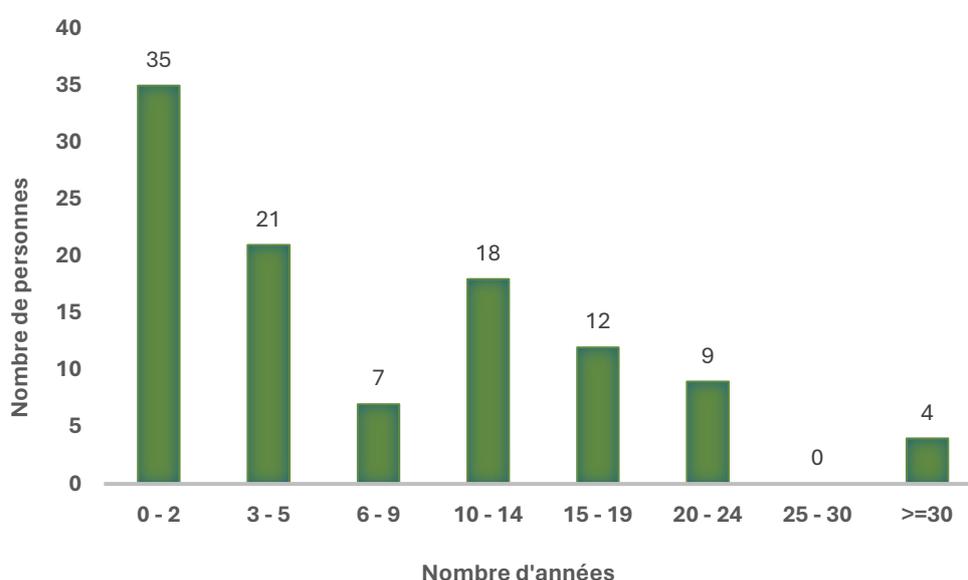
L'effectif total est de 106 employés, comprenant 50 femmes et 56 hommes et 1 apprenti. Le taux d'activité moyen est de 83 %.

Conformément à la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg), et plus précisément à ses articles 13g et 13i, l'administration communale a procédé à une analyse de sa politique salariale afin de s'assurer du respect du principe d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes. Cette analyse approfondie de l'égalité salariale a été réalisée à l'aide de l'outil « Logib » fourni par la Confédération, et sous la supervision d'un mandataire externe indépendant, garantissant ainsi la rigueur et la transparence de la démarche.

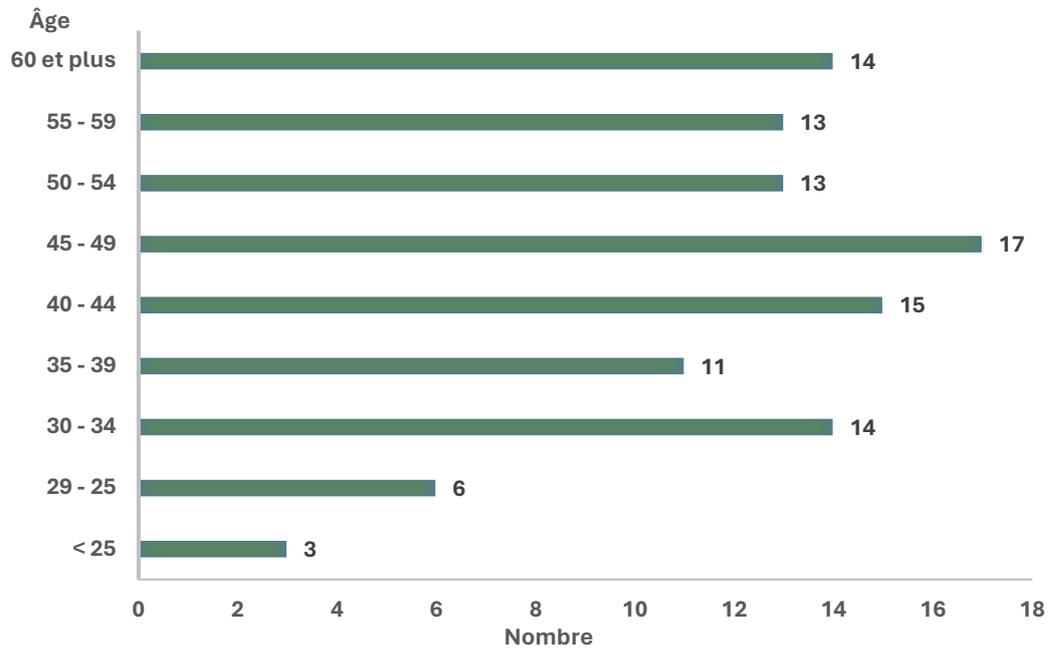
Les résultats de cette étude confirment que le système de rémunération de l'administration – incluant la classification des fonctions, la structure des classes salariales ainsi que la prise en compte des périodes éducatives dans le calcul des annuités – respecte pleinement les exigences en matière d'égalité de traitement. Ce cadre garantit à l'ensemble du personnel communal une rémunération équitable, fondée sur des critères objectifs et transparents. L'écart salarial, c'est-à-dire non attribuable aux caractéristiques personnelles ou liées au poste de travail, s'élève à seulement 0,5 % en faveur des femmes, un résultat jugé non significatif sur le plan statistique.

La Commune reste pleinement engagée à promouvoir l'égalité salariale et à maintenir des conditions d'emploi équitables et inclusives pour l'ensemble de son personnel.

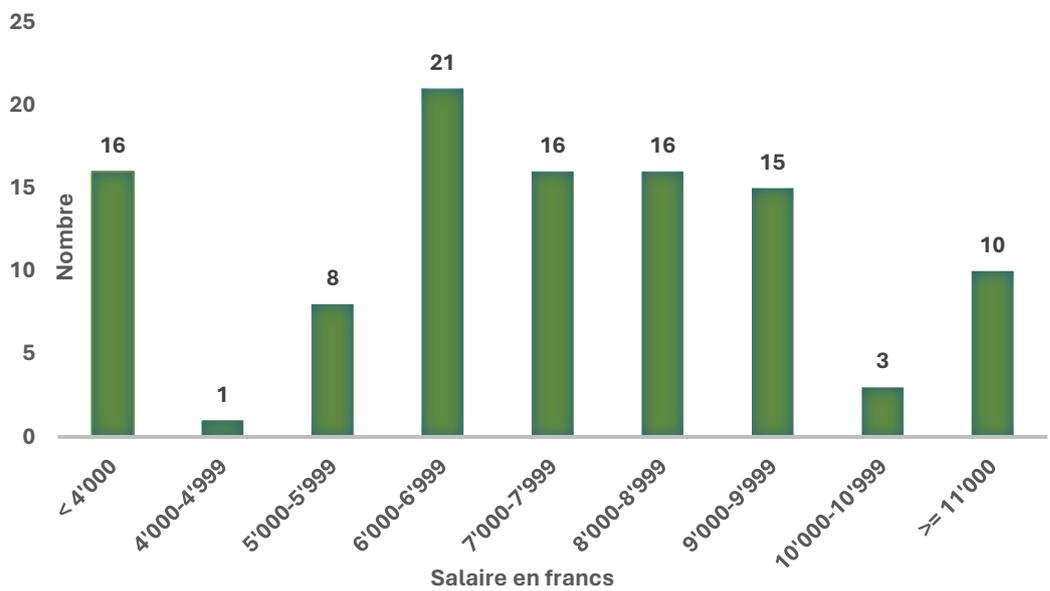
### Ancienneté



## Tranches d'âge



## Salaire médian



Le salaire médian est de 7'231 fr. 69.

## **BÂTIMENTS, INFRASTRUCTURES ET ÉNERGIE**

### **AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET NOUVEAUX PROJETS**

#### **Réaménagement du préau de l'école de Chêne-Bougeries**

La Commune de Chêne-Bougeries a débuté son projet de réduction des îlots de chaleurs en réaménageant les préaux des écoles primaires. Cet objectif, inscrit dans le Plan directeur communal 2035, se déploie à tous les projets d'aménagement des espaces publics communaux.

La première réalisation se trouve devant l'école de Chêne-Bougeries, permettant à son préau de faire peau neuve. Le bitume existant a été arraché pour être remplacé par un sol perméable en matière de Salève. Le sol des zones de jeux, jusque-là en revêtement synthétique souple, a quant à lui été remplacé par une épaisseur de copeaux de bois d'environ 40 cm. Les racines des arbres, auparavant prises au piège sous le bitume, sont désormais libérées et profitent dorénavant du ruissellement de l'eau de pluie. 39 arbres et près de 300 arbustes ont été plantés dans le préau.

Ce processus de réaménagement a débuté par une démarche participative incluant élèves et enseignants durant plusieurs mois. Celle-ci a permis de dessiner un projet en fonction des multiples envies et observations recueillies. À la suite de sa validation par le Conseil administratif communal, un crédit d'investissement et de financement de 2'110'000 francs a été accepté par le Conseil municipal en mai 2024. Les travaux, organisés en deux phases, ont ainsi pu démarrer en août 2024.

Pendant toute la durée du chantier, des zones de jeux permanentes ont été maintenues pour les enfants. Afin d'apporter un maximum de confort, le parc du Villaret, jouxtant le préau, a été mis à leur disposition durant les trois premiers mois de chantier. La première phase s'est achevée en novembre 2024 avec, en prime, la remise à neuf du revêtement de l'agorospace (terrain multisports). La deuxième phase des travaux s'est terminée dans la seconde moitié du mois de mars 2025.



## **Rénovation complète de l'immeuble situé aux n° 11-13-15 du chemin du Pont-de-Ville**

Le 6 mai 2021, le Conseil municipal avait voté un crédit d'investissement et de financement d'un montant de 4'050'000 francs TTC en vue de la rénovation thermique de l'immeuble situé aux n<sup>os</sup> 11-13-15 du chemin du Pont-de-Ville lequel, construit en 1978, comprend 62 logements ainsi qu'une dizaine de locaux commerciaux. Le montant de la demande de crédit du projet de rénovation thermique était estimé sur la base d'un devis à +/- 15%. Loin d'être une rénovation complète de l'immeuble, ce projet prévoyait les travaux suivants :

- Remplacement des fenêtres et des stores
- Diverses optimisations de l'isolation de la façade (depuis l'intérieur), sans prévoir une isolation globale depuis l'extérieur
- Pose de panneaux solaires en toiture
- Modernisation des ascenseurs.

En début d'année 2023, la Commune a procédé à un appel d'offres pour la sélection d'un bureau d'architectes en vue de la réalisation d'un projet de rénovation complète de l'immeuble, de la dépose de l'autorisation de construire et du suivi des travaux (phases SIA 32 à 53). Lors de l'établissement du cahier des charges de l'appel d'offres, la Commune a souhaité étendre le projet de rénovation par rapport au projet prévu lors de la demande de crédit initial. En effet, à partir du moment où des échafaudages étaient installés et que les locataires étaient fortement impactés par les travaux, il était préférable de rénover entièrement l'immeuble afin de ne plus à avoir à intervenir avant plusieurs années. Par ailleurs, l'immeuble nécessite un désamiantage, ce qui n'était pas prévu dans le premier projet. Enfin, les travaux nécessaires à l'obtention au standard « HPE-rénovation » sont plus importants qu'initialement estimés.

Le nouveau projet, réalisé par le bureau d'architectes sélectionné, prévoit donc une rénovation entière du bâtiment, un assainissement des matières dangereuses et une mise aux normes énergétiques avec l'obtention du standard « HPE-rénovation ».

À cette fin, les principaux travaux seront les suivants :

- Désamiantage des colonnes de l'immeuble
- Isolation de l'enveloppe de l'immeuble depuis l'extérieur (toiture et façade)
- Remplacement de tous les vitrages et des stores
- Remplacement de la chaudière à gaz par une pompe à chaleur
- Pose de panneaux solaires en toiture
- Mise aux normes des installations électriques
- Mise aux normes de la ventilation
- Mise aux normes thermiques du local de la voirie attenante à l'immeuble
- Remplacement de toutes les portes palières, conformément aux normes feux en vigueur
- Rénovation des sanitaires et des cuisines.

En raison de ce qui précède, un crédit d'investissement et de financement d'un montant total arrondi à 16'800'000 francs TTC a été voté le 13 juin 2024.

### **Réaménagement des chemins Saladin, Fourches, David-MUNIER et de l'avenue De-GASPARIN, en relation avec sa mise en séparatif**

Le Conseil administratif a décidé de lancer une étude visant à la mise en séparatif des canalisations d'eaux usées et d'eaux claires du chemin Saladin et de l'avenue De-GASPARIN, afin de répondre aux objectifs énoncés dans le concept général d'évacuation des eaux (PGEE), ce d'entente avec l'Office cantonal de l'eau (OCEau).

L'opportunité de ces travaux, associés au projet de bus à haut niveau de service (BHNS) de l'Axe Frontenex est l'occasion de repenser l'aménagement de l'espace public rue sur ce périmètre comprenant les chemins Saladin, Fourches, David-MUNIER et l'avenue De-GASPARIN, tant sur le plan paysager que sur le plan de la mobilité.

Dans ce contexte et dans le cadre d'une procédure de gré à gré, des offres ont été sollicitées pour la réalisation des différentes études nécessaires à la réalisation de ce projet (phases SIA 21 à 33).

En raison de ce qui précède, un crédit d'étude arrondi à 290'000 francs TTC a été voté le 3 octobre 2024.

### **Réaménagement des chemins Flombards et Gradelle, en relation avec sa mise en séparatif**

Le Conseil administratif a décidé de lancer une étude visant à la mise en séparatif des canalisations d'eaux usées et d'eaux claires des chemins Flombards et de la Gradelle, afin de répondre aux objectifs énoncés dans le concept général d'évacuation des eaux (PGEE), ce d'entente avec l'Office cantonal de l'eau (OCEau).

L'opportunité de ces travaux est l'occasion de repenser l'aménagement de l'espace public rue sur ces deux chemins, tant sur le plan paysager que sur le plan de la mobilité.

Dans ce contexte et dans le cadre d'une procédure de gré à gré, des offres ont été sollicitées pour la réalisation des différentes études nécessaires à la réalisation de ce projet (phases SIA 21 à 33).

En raison de ce qui précède, un crédit d'étude arrondi à 196'000 francs TTC a été voté le 3 octobre 2024.

### **Réaménagement du chemin de Conches**

Sous l'impulsion du Conseil municipal, le Conseil administratif a décidé de relancer une étude de réaménagement du chemin de Conches, sur la partie relevant du domaine public communal.

L'opportunité de ce mandat est de requalifier l'espace-rue de ce chemin, tout en renforçant la sécurité routière et le confort des piétons et cyclistes, avec comme enjeu de créer un lieu apaisé et de qualité pour les habitants du quartier principalement.

Il est également question de revoir la limitation de ce tronçon, actuellement limité à 50km/h, afin d'avoir une cohérence avec la zone 30km/h située sur la partie privée de ce chemin.

Au surplus et sur la base d'une pétition signée par 47 riverains résidant principalement sur les parties privées des chemins de Conches, CALANDRINI et de Concava, une étude sera menée sur la possibilité d'étendre la ligne de bus 34 sur la poche de Conches.

Dans ce contexte et dans le cadre d'une procédure de gré à gré, cinq bureaux d'architectes paysagistes (pilote du projet) ont été sollicités, afin de transmettre un dossier d'appel d'offres incluant les compétences d'un bureau d'ingénieur civil et d'un bureau d'ingénieur en mobilité, pour la réalisation des phases SIA 21 à 33.

En raison de ce qui précède, un crédit d'étude arrondi à 195'000 francs TTC a été voté le 3 octobre 2024.

### **Secteur Malagnou/Paumièrre - acquisition d'une parcelle d'une surface de 7'500m<sup>2</sup> à détacher des parcelles n<sup>os</sup> 2133 et 2134 de Chêne-Bougeries**

Au bénéfice du crédit voté par le Conseil municipal lors de sa séance ordinaire du 8 février 2024, la Commune a pu poursuivre les discussions avec l'Hoirie Roch ; il en ressort de procéder à l'acquisition d'une parcelle 7'500m<sup>2</sup> sous la forme d'une promesse d'achat et de vente (PAV).

Le prix de vente au m<sup>2</sup>, intégrant la valeur de la végétation, des aménagements extérieurs et le bâti existant, confirmé par les expertises externes, se monte à 1'484 fr. 88/m<sup>2</sup>, soit un montant de 11'136'627 francs pour les 7'500m<sup>2</sup>. Le prix total de vente peut être amené à varier suivant la détermination définitive de l'assiette parcellaire au terme du processus (+/- 5 % de la taille de la parcelle).

L'objectif commun de toutes les parties étant d'élaborer un projet de PLQ conforme aux principes directeurs partagés, la PAV prévoit une libération définitive par étape des arrhes à la réalisation de chaque livrable attendu :

- Signature de la convention de développement – 350'000 francs
- Finalisation de l'élaboration du projet urbain – 250'000 francs
- Lancement de la procédure d'enquête technique du PLQ – 100'000 francs
- À la publication dans la FAO de l'ouverture de l'enquête publique – 100'000 francs.

Au terme de ces étapes, la Commune versera le solde du prix de l'acquisition de la parcelle une fois le plan localisé de quartier en force. En cas de non-adoption du PLQ par le Conseil d'État, dans une durée de 10 ans à compter de la signature de l'acte, la PAV deviendrait caduque.

L'acquisition de cette parcelle permettra de mettre en œuvre un développement urbain de qualité, notamment en ramenant l'IUS à 1 sur l'ensemble du site concerné tout en faisant bénéficier la population de prestations publiques essentielles (école, abri PC public, crèche...).

En raison de ce qui précède, un crédit d'investissement et financement d'un montant de 12'750'000 francs TTC a été voté le 12 décembre 2024.

## **Parcelle n° 1574 - chemin des Fourches 48 - donation conditionnelle d'Yvonne Piquilloud en faveur de la Commune**

Madame Yvonne Piquilloud a fait part au Conseil administratif de sa volonté de faire don à la Commune de Chêne-Bougeries de la parcelle n° 1574 du cadastre communal dans son intégralité, soit le terrain, la maison d'habitation A 777 et la dépendance A 778.

Dans le cadre de cette donation, l'objectif de madame Piquilloud est de préserver un îlot de nature au niveau local, et d'offrir la possibilité à des personnes ou des groupes d'être sensibilisés à l'environnement et à la biodiversité (but didactique). Sur le plus long terme, elle souhaite faire bénéficier la Commune d'un terrain en sol profond, afin de permettre la croissance et l'épanouissement de grands arbres.

À cette fin, la donation prévoit certaines conditions à long terme pour la Commune, en particulier que la parcelle doit rester dans son intégralité cadastrale, doit garder un caractère fermé, au service du développement de la biodiversité et ne peut donc devenir un parc public polyvalent. La Commune pourra en revanche librement disposer de la maison, cas échéant la rénover ou la démolir pour autant qu'un nouveau projet la remplaçant n'empiète pas sur la partie jardin. À court et moyen terme, soit tant que la donatrice réside dans le bien, une convention accompagnant le transfert de la nue-propriété à la Commune et la conservation de l'usufruit a été signée par le Conseil administratif. L'usufruit ainsi que la convention prennent fin dès que la donatrice quitte son domicile de façon définitive, soit par déménagement, soit par décès.

Le bien immobilier ne pourra être vendu pendant une durée de 100 ans dès la signature de l'acte de donation. La Commune s'engage à protéger l'arborisation existante et les sols en minimisant le piétinement, à favoriser la faune et la flore indigène ainsi qu'à organiser des activités pédagogiques destinées à entretenir et développer l'importance de la biodiversité. Il sied également de préciser que la Commune aura, dès la pleine propriété du bien, le libre choix de rénover ou de démolir et reconstruire un bâtiment à la place de la villa cadastrée n° A777 ainsi que sa dépendance cadastrée n° A778. Hormis les frais de sécurité et l'implication du personnel communal pour les événements, cette donation ne générera aucun frais de fonctionnement ordinaire tant que dure l'usufruit.

Afin de documenter l'état du bien à recevoir, la Commune a fait procéder à plusieurs analyses structurelles et techniques (chaudière, charpente, couverture, électricité et statique). Ces analyses concluent à un état satisfaisant du bâtiment et aucune nécessité d'effectuer des travaux à court terme n'y est prévue.

En raison de ce qui précède, la donation précitée a été acceptée par le Conseil municipal en date du 12 décembre 2024.

## **Réaménagement de l'avenue de l'Ermitage en relation avec sa mise en séparatif**

Pour rappel, le Conseil administratif a décidé de lancer, en fin d'année 2023, une étude visant à la mise en séparatif des canalisations d'eaux usées et d'eaux claires à l'avenue de l'Ermitage, afin de répondre aux objectifs énoncés dans le concept général d'évacuation des eaux (PGEE), ce d'entente avec l'Office cantonal de l'eau (OCEau). Lors de la réalisation de ces travaux en sous-sol, les SIG remplaceront la colonne d'eau sur une longueur d'environ 620m.

Lors de sa séance du 21 novembre 2024, le Conseil municipal a voté défavorablement le crédit d'étude et de financement d'un montant de 2'525'000 francs TTC, permettant de financer les études des phases SIA 21 à 33 en vue de réaménager l'espace public-rue de l'avenue de l'Ermitage en coordination avec les travaux en sous-sol. Dès lors, il a été demandé aux mandataires de redimensionner le projet, sans en compromettre la valeur qualitative, afin de baisser le coût global des aménagements.

En raison de ce qui précède, un crédit d'investissement et de financement comportant une marge de 10% pour les « divers et imprévus » a été voté le 20 mars 2025 pour un montant total arrondi à 1'975'000 francs TTC.

## **Acquisition de biens fonciers au chemin Castan 9 et 9A en vue de constituer une réserve stratégique de terrain dans le secteur nord de la commune**

Le bien foncier situé au chemin CASTAN 9, parcelle n° 2'203, comprend une villa bourgeoise de la fin du XIXe siècle, implantée sur une parcelle de 3'749m<sup>2</sup>. Le site, localisé au nord de la commune, se trouve principalement entouré de villas, du quartier de Beaumelon, de l'école du Belvédère et de la parcelle anciennement maraîchère communément nommée depuis peu, parcelle 32-10 (ferme Grosjean). La parcelle n° 2'203, arborée avec des essences majeures de taille importante, bénéficie d'un solde de droit à bâtir en réserve d'environ 740 m<sup>2</sup>.

Elle comprend notamment une villa bourgeoise de 384 m<sup>2</sup>. Construite en 1881 sur une large parcelle s'étendant de la ferme Grosjean à l'actuel chemin CASTAN. Cette villa est divisée en deux appartements distincts, elle compte quatre niveaux. Elle est un très bon exemple de l'architecture péri-urbaine qui commence à redessiner le paysage de la commune de Chêne-Bougeries à la fin du XIXe siècle. Cette villa a une valeur jugée intéressante au recensement architectural du Canton mis à jour en 2017.

Le bien foncier situé au chemin CASTAN 9A, parcelle n° 2'204, issu du découpage parcellaire avec la parcelle n° 2'203 comprend une villa contemporaine construite au milieu des années 80. Cette dernière est implantée sur une parcelle de 1'647m<sup>2</sup>. Cette parcelle se trouve dans le même contexte urbain, cependant, elle possède l'avantage de se trouver entre la parcelle 32-10 et le bien-fonds CASTAN 9, créant ainsi une connexion possible entre les futures constructions et l'école du Belvédère. La parcelle n° 2'204 est peu arborée, et bénéficie d'un solde de droit à bâtir en réserve d'environ 262m<sup>2</sup>.

Elle comprend notamment une villa contemporaine d'un niveau de 232m<sup>2</sup>, un garage et une construction de peu d'importance de 7m<sup>2</sup>. La villa et ses annexes ne possèdent pas de caractère patrimonial particulier.

Faisant suite à une rencontre avec le propriétaire de la parcelle n° 2'204, désireux de vendre sa parcelle à la Commune, et ayant appris que la parcelle n° 2'203 étant depuis quelques mois sur le marché immobilier, le Conseil administratif a décidé de mandater un expert externe pour procéder à l'évaluation de la valeur foncière de ces deux biens-fonds. Idéalement situées sur le territoire communal, ces deux parcelles permettraient à la Commune de constituer une réserve de terrain, qui, au vu des futurs développements possibles et prévus dans ce secteur, permettraient la construction d'équipements publics à proximité de l'école du Belvédère.

Sur la base des estimations réalisées par l'expert externe, le Conseil administratif souhaite proposer un prix maximum de 5'290'000 francs TTC pour le bien-fonds situé au chemin CASTAN 9 et de 4'180'000 francs TTC pour l'acquisition du bien foncier situé au chemin CASTAN 9A. À ces montants s'ajoutent les frais d'acquisition, estimés à 5 %, soit 473'500 francs TTC.

En raison de ce qui précède, un crédit d'investissement et de financement d'un montant arrondi à 9'950'000 francs TTC a été voté le 22 mai 2025.

## ROUTES ET CIMETIÈRE

### Collaborateurs

En 2024, l'équipe des routes et cimetière était composée de neuf collaborateurs. Un nouvel employé a été engagé en janvier 2025 en prévision du départ d'un collaborateur à la retraite en avril 2025, après 21 ans de service. Afin de maintenir le niveau des connaissances et compétences en matière de sécurité et de manipulation à jour, les collaborateurs ont suivi des formations de remise à jour de l'autorisation de conduite pour chariot télescopique.

### Projets divers

À l'instar des années précédentes, la collaboration dans le cadre du projet LIFT a été poursuivie, en développant des activités en partenariat avec le cycle d'orientation de La Gradelle. Ainsi, plusieurs élèves ont eu la possibilité d'effectuer des stages pratiques de trois mois afin de mieux définir leurs projets professionnels.

Divers chantiers de réparation, de création de clôtures dans des écoles et des parcs, ainsi que des projets en lien avec des aménagements de chemins en zone de rencontre ont été réalisés par le service.

Le projet « Vous fêtes la place » en vue du réaménagement de la place Rigaud a impliqué le savoir-faire des collaborateurs pour la création de divers mobiliers urbains.

De plus, un soutien logistique a été apporté lors des actions de sensibilisation au tri des déchets proposées par SIG-éco21, dans les écopoints de la Gradelle et du rondou de Conches.

Dans le but de limiter l'empreinte carbone, le service a continué de renouveler son parc machines en remplaçant un véhicule utilitaire thermique contre un nouveau véhicule électrique.

En février et pour la deuxième année consécutive, l'équipe a également contribué à l'installation d'une patinoire éphémère sur la place Colonel-Alfr. AUDÉOUD.



Patinoire éphémère – mars 2025

### **Entretien différencié**

Des travaux de marquages, parcours didactiques et sécurité dans certains préaux des écoles, mais également des réparations sur chaussées ont été exécutés par le service.

### **Manifestations diverses**

Durant l'année, les collaborateurs ont été sollicités à plusieurs reprises afin d'apporter leur soutien logistique dans le cadre des manifestations communales qui ont eu lieu en extérieur (Promotions scolaires, Fête nationale du 1<sup>er</sup> août, Concerts au parc, diverses animations au parc Stagni, Festival Deschênes et Fête de la Saint-Nicolas), ainsi que pour d'autres événements dans la commune, tels que la Fête des Voisins, les vide-greniers du Passage 41 ou le 50e anniversaire du Collège Claparède.

Ils ont également participé à la distribution de pommes et pommes de terre en faveur des ménages les plus modestes de la commune.

### **Décorations**

En fin d'année et comme à l'accoutumée, les collaborateurs ont procédé à la mise en place de diverses décorations lumineuses et autres dans l'ensemble de la commune.

Des décorations entièrement réalisées par l'équipe et peintes par les enfants des écoles de Chêne-Bougeries ont été mises en place à l'occasion des fêtes pascales.

En vue de la Fête nationale du 1<sup>er</sup> août organisée par la Commune de Chêne-Bougeries en 2025, plusieurs décorations ont été préparées ou rafraichies.



Installation pour les Promotions scolaires – juin 2025

## PARCS ET PROMENADES

### Collaborateurs

Entre 2024 et 2025, l'équipe des parcs et promenades était composée de 11 collaborateurs : un apprenti, un jardinier à 90 %, ainsi que de huit jardiniers et un responsable à plein temps.

### Plantations

Plus de 20 arbres (projet +1000 arbres et plantations compensatoires), 265 plants forestiers et 365 arbustes ont été plantés par les collaborateurs des parcs et promenades.

### Aménagements

#### Nichoirs et écuroducs

En plus des vingtaines de nichoirs déjà existants, un nichoir à chouettes, ainsi qu'une dizaine de nichoirs à mésanges réalisés par les collaborateurs ont été installés. Neuf nichoirs à chauve-souris décorés par des enfants lors de l'événement *La Nuit est belle !* ont également été installés dans la commune. Un écuroduc, confectionné par l'équipe communale, a également été mis en place au parc Stagni.

#### Place Rigaud

Dans le cadre de la démarche participative lancée par la Commune pour repenser la place Rigaud et permettre aux habitants de se projeter au mieux à l'avenir de la future place, des caisses palettes ont été imaginées et plantées en collaboration avec le service territoire, biodiversité et mobilité. Deux chênes, deux tilleuls, des variétés différentes d'arbres fruitiers et arbustes ainsi que des petits fruits et vivaces ont été mis en terre. Tous ces végétaux seront replantés en pleine terre, lorsque la réalisation de la place sera terminée.



Nichoirs pour chauves-souris -  
Parc des Falaises



Écuroduc et nichoirs pour chauves-souris -  
Parc Stagni

### **Route du Vallon**

Afin de revaloriser deux espaces pleine terre situés aux abords de la route du Vallon, il a été décidé d'y planter un massif temporaire fleuri afin de redonner de la beauté à cet endroit. Un mélange de plantes vivaces et annuelles y a été planté.

### **Parking de la mairie**

En lieu et place d'enrobé bitumineux, deux zones de pleine terre provisoires de 45 m<sup>2</sup> ont vu le jour aux abords du parking de la mairie. Le plan de plantation et la réalisation des massifs d'arbustes ont été confiés à l'apprenti de troisième année.

### **Parc Stagni**

Dans le but de sublimer l'entrée du parc Stagni, côté route de Chêne, un massif d'ombre composé de plantes vivaces, aux fleurs et feuillages décoratifs, a été imaginé et aménagé.

### **Crèche du Vallon**

L'équipe des parcs et promenades s'est occupée de l'aménagement extérieur de la nouvelle crèche du Vallon. Un système d'arrosage automatique pour le gazon ainsi que pour les bacs à fleurs a été installé. Le terrain a été préparé afin que 700 m<sup>2</sup> de rouleaux gazon puissent être mis en place par l'équipe. De plus, le plan de plantation, les bacs et la mise en terre des massifs ont été réalisés en interne.



Massifs d'arbustes – parking de la mairie

### **Chemin De LA-MONTAGNE**

À la suite des travaux de réfection du chemin De-LA-MONTAGNE, un massif d'arbustes de différentes tailles a été planté. Le sol a d'abord été travaillé, puis préparé afin de pouvoir accueillir au mieux les 192 arbustes sélectionnés dans le cadre de ce projet. Des plaquettes de bois ont également été mises en place afin de garantir de l'humidité et éviter une trop grande quantité d'herbes indésirables.

### **Parc Audéoud**

À la suite du démontage du parking provisoire situé dans le parc Audéoud, plus de 1'300 m<sup>2</sup> de terrain ont été soigneusement préparés et aplanis par l'équipe des parcs et promenades afin que des rouleaux de gazon d'une largeur de 120 cm et d'une longueur de 16 m puissent y être posés dans les meilleures conditions.

La pose de ces rouleaux a nécessité le savoir-faire de spécialistes externes, ainsi que de machines adaptées.



## Cimetière

### Micro-forêt du souvenir

Afin de créer un lieu de recueillement pour les personnes endeuillées et de souvenir aux personnes décédées, une micro-forêt a été plantée. Les travaux préparatoires ont mobilisé le savoir-faire de l'équipe des parcs et promenades, en collaboration avec celle des routes : le sol a été préparé, le mur de séparation a été cassé afin d'ouvrir le visuel sur la micro-forêt, puis il a fallu évacuer les gravats présents sur la parcelle et pour terminer déverser un apport de terre végétale.

Dans le but de se rapprocher au mieux des forêts naturelles de Suisse, une sélection rigoureuse de plantes indigènes de hauts et moyens gabarits, ainsi que de buissonnants a été effectuée. Ainsi, 265 plants forestiers de seize genres différents ont été plantés. Un banc en bois de chêne, réalisé par les soins des jardiniers, a également pris place afin de pouvoir se recueillir en toute tranquillité et confort. De plus, un arrosage goutte à goutte a été posé.



Réalisation du jardin du souvenir - avant /après



### **Plantations haie vive**

Une haie vieillissante de buis a été arrachée dans le but d'y planter une haie vive indigène. Ces types de haies ont de nombreux avantages, contrairement à une haie monospécifique : plus besoin de traitement phytosanitaire car le mélange d'espèces favorise un équilibre écologique et les nuisibles se régulent automatiquement. Elle offre également un refuge et de la nourriture à de nombreux oiseaux, petits animaux et insectes.

Enfin, sur le plan esthétique, l'assemblage de différentes espèces permet des jeux de couleurs grâce aux feuillages, aux fruits, à la floraison ou encore à la couleur des bois. Quarante arbustes de sept genres différents ont ainsi été plantés, et un arrosage goutte à goutte a également été réalisé.



Avant / après



## **POLICE MUNICIPALE**

La sécurité de proximité et la résolution de problèmes guident l'action de la police municipale de Chêne-Bougeries.

Ses missions sont régies par la Loi sur les agents de police municipale ([LAPM, F 1 07](#)) et son règlement d'application ([RAPM, F 1 07.01](#)).

### **HORAIRES DU SERVICE**

En 2024, les horaires du service de la police municipale ont été les suivants :

- Ouverture du service (accueil, téléphone, terrain) : du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h
- Agents en patrouille : en soirée - excepté le dimanche, de manière aléatoire en fonction des problématiques et des besoins.

### **EFFECTIF DU SERVICE**

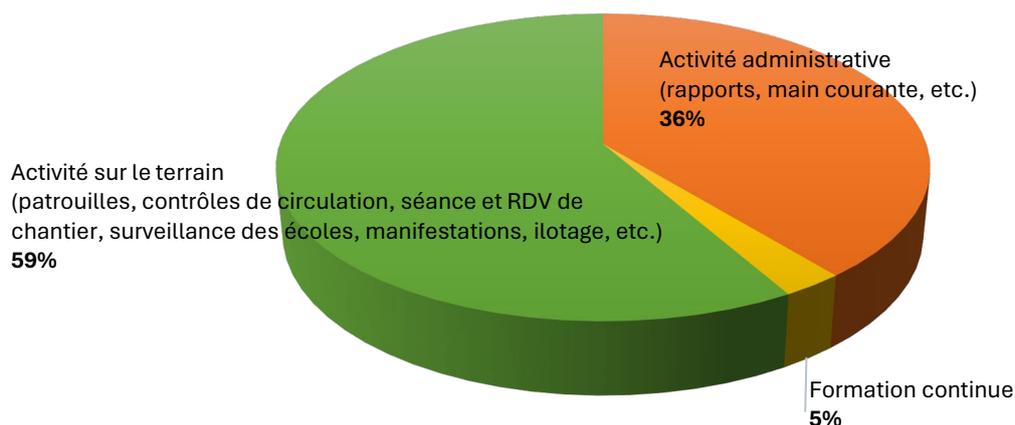
En 2024, le service était composé de :

- 7 agents de police municipale
- 3 auxiliaires de sécurité (contrôleurs du stationnement)
- 1 secrétaire
- 7 patrouilleurs scolaires.

### **ACTIVITÉS DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE**

- Assurer la présence policière de proximité, la prévention et la répression des comportements inappropriés sur la voie publique, ainsi que le suivi judiciaire dans les domaines spécifiés par le Ministère public (MP).
- Appliquer la Loi sur les agents de police municipale (LAPM) et son règlement d'application (RAPM).
- Veiller au respect des réglementations communales, cantonales et fédérales.
- Assurer la sécurité lors des événements importants de la commune et prodiguer des recommandations aux autres organisateurs.
- Réagir et intervenir en accord avec leurs prérogatives selon les demandes des citoyens, des services communaux ou de la Centrale d'engagement, de coordination et d'alarme (CECAL - 117), notamment pour gérer les conflits, les questions et les doléances.
- Assurer la prévention, les verbalisations et les dissuasions en matière de circulation routière, de la Loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD), de la police rurale, etc.
- Organiser des mesures de prévention spécifiques à l'intention des jeunes, de la crèche au secondaire II. Mettre en œuvre des actions en lien avec la Loi fédérale sur la circulation routière (LCR), proposer des cours adaptés en se conformant aux orientations des directions et du préposé cantonal de la prévention, travailler en étroite collaboration avec les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) et l'unité de proximité (UPROX) de la gendarmerie pour le cycle d'orientation par exemple.

La bonne coopération avec la gendarmerie de Chêne sur les prérogatives communes est également à relever.



### Séances d'information et de prévention

- 200 heures de cours et d'actions de prévention, tous degrés confondus, soit de la crèche au secondaire II
- 30 heures d'actions et de prévention auprès des aînés communaux.

### Prévention vols et cambriolages

124 opérations tranquillité absences à la demande des citoyens ont été effectuées par les agents de la police municipale ([informations](#) sur le processus de demande).

Des conseils préventifs à domicile ont également été proposés aux victimes de cambriolages à domicile.

### Lutte contre les incivilités routières

Durant l'année 2024, les infractions à la circulation routière ont été réprimées, notamment aux abords des écoles.

	2023	2024
<b>Amendes d'ordre</b>	879	560
<b>Rapports de contravention</b>	17	50

En parallèle, des radars préventifs ont été régulièrement placés dans différents secteurs de la commune afin de réduire les risques d'accident et de sensibiliser les automobilistes concernant le dépassement de la vitesse autorisée.

## DOSSIERS OU INTERVENTIONS TRAITÉS

Quelque 983 inscriptions dans la main courante à la suite d'enquêtes et/ou interventions ont été traitées par le service en 2024. Les affaires de police ou à caractère judiciaire sont inscrites dans la main courante de la police cantonale. Depuis 2024, le service traite également le suivi des commandements de payer.

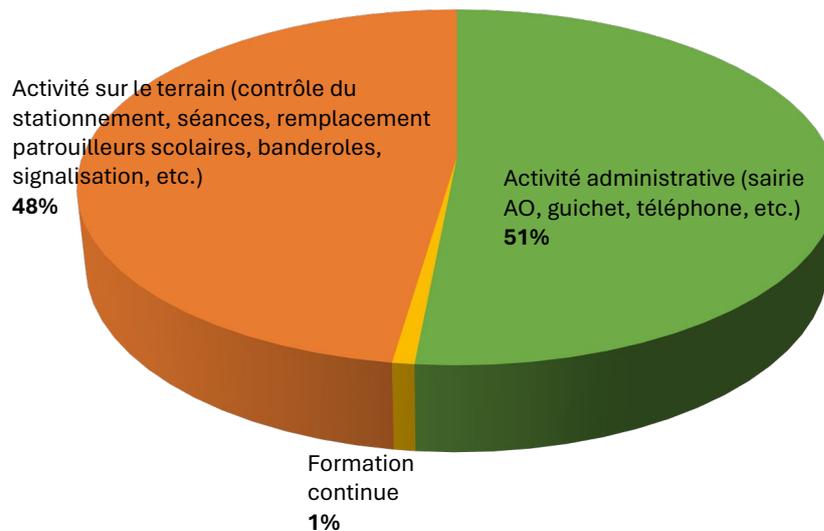
La liste des dossiers ou interventions traitée par le service et mentionnée ci-dessous concerne uniquement les événements répertoriés dans la main courante communale. Parmi ceux-ci (liste non exhaustive) :

Catégories	2023	2024
<b>Stationnement</b> (Loi fédérale sur la circulation routière)	<b>111</b>	<b>108</b>
<b>Haies/arbres/chardons</b>	<b>33</b>	<b>33</b>
<b>Commandement de payer</b>	<b>90</b>	<b>522</b>
<b>Salubrité publique, dépôt sauvage</b>	<b>19</b>	<b>46</b>
<b>Contrôles de circulation</b> (Loi fédérale sur la circulation routière)	<b>70</b>	<b>86</b>
<b>Personne/véhicule suspect</b>	<b>53</b>	<b>43</b>
<b>Incivilités</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
<b>Animaux</b>	<b>27</b>	<b>12</b>
<b>Doléances</b> (Loi fédérale sur la circulation routière)	<b>27</b>	<b>28</b>
<b>Point de contact*</b>	<b>26</b>	<b>119</b>
<b>Prévention/dissuasion</b>	<b>25</b>	<b>94</b>
<b>Chantier</b>	<b>23</b>	<b>42</b>
<b>Objets trouvés</b>	<b>23</b>	<b>23</b>
<b>Dégâts/objets/sur la chaussée</b>	<b>13</b>	<b>11</b>

\*La notion de points de contact a été introduite en 2018. Elle consiste à prioriser la présence des patrouilles de police municipale dans certains secteurs de la commune, soit en cas de doléances, soit en cas de phénomènes émergents constatés, ceci de manière à les contenir au mieux.

## ACTIVITÉS DES AUXILIAIRES DE SÉCURITÉ

- Appliquer les règles de stationnement dans leur sphère de compétence.
- Suivre la directive communale pour réserver des places de stationnement sur la voie publique.
- Apporter un support administratif pour le poste : gestion de la caisse, à l'accueil, au téléphone.
- Apporter un appui auprès des agents de la police municipale pour des missions de régulation de circulation.
- Remplacer les patrouilleurs scolaires en cas de besoin.



## SECRETARIAT

Le secrétariat de la police municipale joue un rôle essentiel auprès des citoyens. Il est souvent le premier interlocuteur et prend les renseignements utiles à transmettre aux agents de police municipale en patrouille, afin de mener à bien l'ensemble des réquisitions ou interventions.

## PATROUILLEUSES SCOLAIRES

Sept patrouilleuses scolaires assurent la sécurité des élèves sur le chemin de l'école, cela durant toute l'année et par n'importe quel temps.

## **PETITE ENFANCE, JEUNESSE ET ÉCOLES**

En 2024, le service petite enfance, jeunesse et écoles comprenait un responsable et deux collaboratrices.

### **PETITE ENFANCE**

#### **Bureau de la petite enfance (BuPE)**

Le bureau de la petite enfance (BuPE) accueille les familles et soutient le travail de chaque structure d'accueil de la petite enfance (SAPE) subventionnée par la Commune de Chêne-Bougeries. Tout comme les années précédentes, les demandes d'inscription pour une place dans une SAPE ont été nombreuses.

L'équipe, chargée des inscriptions et de la facturation des frais de pensions, a constitué et traité plus de 350 dossiers, calculé la centaine d'écolages des institutions dont elle gère la facturation, expédié plus de 900 factures, 139 rappels, et a reçu de nombreux parents pour traiter des questions liées à la facturation et aux inscriptions.

Durant l'année scolaire 2024-2025, 268 enfants ont été accueillis dans les crèches subventionnées par la Commune de Chêne-Bougeries (EVE La Maternelle, EVE Le Nouveau Prieuré et EVE J-J. Rigaud) et 55 enfants au jardin d'enfants Le Petit Manège.

Le BuPE a eu le plaisir d'inaugurer deux nouveaux espaces de vie enfantine (EVE). Depuis le 30 septembre 2024, L'EVE le Vallon offre 48 places, et depuis le 26 août 2024 l'EVE Challendin offre 52 places. Ces deux nouvelles structures proposent un accueil du type « multi-âge ». Dans le cadre de ces ouvertures, le traitement des dossiers d'inscription pour l'attribution des places disponibles pour la rentrée scolaire du mois d'août 2025 a abouti au placement de 317 enfants, dont 92 nouveaux dossiers.

Le BuPE est également présent et actif au sein des différents organismes cantonaux du domaine de la petite enfance et siège au Conseil de fondation chargé de la gestion de l'EVE La Maternelle, en partenariat avec le service de la petite enfance de la ville de Genève.

#### **Aide exceptionnelle**

Le Conseil administratif a décidé de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2025, l'octroi de l'aide exceptionnelle pouvant être versée par la Commune, afin de pallier le manque de places en crèche sur le territoire communal. Cette aide vise à soutenir financièrement les parents domiciliés sur la commune, ayant recours à l'une des solutions privées de garde préscolaire telles qu'un espace de vie enfantine privé, une école privée prenant en charge des enfants d'âge préscolaire ou une nourrice au domicile de l'enfant (sous contrat de droit privé).

Le montant versé, pouvant s'élever à 1'200 francs par mois, est fixé en fonction du taux de fréquentation ou selon le taux d'activité du contrat de travail.

Ainsi, la Commune de Chêne-Bougeries aura versé 141'395 francs aux 40 familles bénéficiaires de cette aide exceptionnelle pour la période concernée.

## **Espaces de vie infantine (EVE)**

### **EVE La Maternelle**

L'EVE La Maternelle offre 54 places pour des enfants âgés de quatre mois à quatre ans. Elle est financée par les deux communes partenaires, Chêne-Bougeries et Genève.

La Commune de Chêne-Bougeries a financé 25 places d'accueil, selon le quota suivant :

- 8 places pour la tranche d'âge de 0 à 1 an
- 7 places pour la tranche d'âge de 1 à 2 ans
- 6 places pour la tranche d'âge de 2 à 3 ans
- 4 places pour la tranche d'âge de 3 à 4 ans.

Le taux d'occupation annuel moyen pour cette période a été de 93 % pour 27 enfants accueillis.

Un programme éducatif par tranche d'âge est choisi comme thème de l'année et est intégré dans le projet pédagogique de l'institution : l'éveil sensoriel pour les bébés, l'éveil au livre pour les petits et le tour du monde pour les moyens et les grands.

Parmi les projets menés par l'équipe éducative durant cette période, la finalisation de la mise en place d'une bibliothèque qui offre désormais la possibilité aux enfants d'emprunter des livres, le réaménagement des salles d'activités dans les groupes avec du mobilier actuel et adapté au public et le développement d'outils d'observations. Un projet de rénovation des espaces extérieurs a également été lancé avec comme objectif une réalisation entre 2026 et 2027.

S'agissant des activités, les enfants se sont rendus à divers événements tels que le festival « Petit Black Movie » et « le Jardin de Noël », le spectacle « La soupe aux cailloux » proposé par la compagnie des Croquettes et offert par la Commune de Chêne-Bougeries, les lectures des Colporteurs et les animations musicales proposées par les Ateliers du Chat-Bleu et financées par la Commune de Chêne-Bougeries. Les traditionnelles courses d'école du mois de juin ont pu se dérouler : les groupes des petits et des moyens ont visité le jardin botanique, alors que les grands se sont rendus au Parc Aventure.

## **EVE Vallon**

L'EVE Vallon est une structure offrant 48 places. Depuis son ouverture le 30 septembre 2024, 55 enfants âgés de 4 mois à 4 ans ont été accueillis, répartis dans trois groupes, sur un modèle pédagogique multi-âge, dont le taux d'occupation moyen est de 94 %.

Cette approche pédagogique est délibérée et repose sur la conviction que la diversité des âges, des stades de développement, des personnalités et des intérêts offre aux enfants des opportunités d'interactions et d'apprentissages enrichissants et complémentaires, tout en respectant le rythme propre à chacun.

### **Une approche éducative fondée sur la libre exploration éducative et s'inspirant de l'itinérance ludique**

Cette approche pédagogique repose sur deux principes clés, la libre exploration éducative et l'itinérance ludique. L'équipe éducative croit fermement qu'un environnement éducatif stimulant et respectueux de l'enfant favorise son épanouissement.

L'approche éducative de l'EVE Vallon se structure autour de trois principes directeurs :

- **La libre circulation des enfants** : l'ensemble des espaces de la crèche est accessible aux enfants, favorisant ainsi leur exploration autonome. L'architecture ouverte et fonctionnelle leur permet de découvrir librement les différents lieux et de rencontrer aussi bien leurs pairs que les professionnels. Cette circulation fluide favorise l'autonomie et stimule leur curiosité naturelle.
- **La création d'univers ludiques et éducatifs** : chaque espace de la crèche est aménagé avec soin, mettant l'accent sur des matériaux et des activités favorisant un domaine de développement en priorité. L'équipe éducative a choisi de donner à chaque univers un nom inspiré de lieux de vie, afin que toutes les personnes fréquentant la crèche s'y sentent bien et y trouvent du plaisir. À titre d'exemple, une des salles est le Théâtre, lieu où l'imitation a toute sa place. Chaque univers est pensé pour encourager l'interaction, la découverte et la créativité.
- **L'enfant, auteur de son exploration et de son jeu** : l'enfant est le principal auteur de ses découvertes. Curieux et avide de nouvelles expériences, il explore son environnement selon ses propres rythmes. L'équipe éducative veille à offrir un cadre humain, matériel et architectural de qualité, dans lequel chaque enfant peut se développer à son propre rythme, en se sentant soutenu et valorisé dans son rôle de *créateur* de ses propres apprentissages.

### **L'éveil à la langue allemande, un enrichissement linguistique**

L'équipe éducative a également intégré des moments d'immersion en langue allemande. L'objectif est d'offrir aux enfants une découverte des sonorités d'une langue étrangère, afin de stimuler leur ouverture à la diversité linguistique et culturelle dès le plus jeune âge.

### **Une année de découvertes et d'éveil**

Au cours de cette première année, les activités ludiques et éducatives ont naturellement trouvé leur place dans cette philosophie joyeuse et inclusive. Parmi les moments forts de cette année, l'équipe éducative a pu proposer des ateliers créatifs (peinture, activités de manipulation, activités sensorielles), de la musique, des sorties, des activités motrices, ainsi que des projets de land art. Ces activités ont permis aux enfants de se développer dans un cadre enrichissant et d'accumuler des expériences uniques et valorisantes.

### **Le partage, valeur centrale du projet**

Durant cette période, l'équipe éducative a mis l'accent sur le partage comme valeur fondatrice de la structure. De nombreux temps conviviaux ont été organisés pour célébrer des moments importants de la culture commune : fête de l'Escalade, goûter pour la fin de l'année civile et brunch autour d'une chasse aux œufs. Ces événements ont permis de renforcer les liens avec les familles et de partager des instants de convivialité et de plaisir. À l'occasion de la fête des voisins, les enfants ont proposé des jus d'oranges pressées par leurs soins aux membres de l'administration communale, ainsi qu'aux résidents de l'EMS des Marronniers et du foyer du Vallon, cultivant ainsi un esprit de solidarité et de convivialité au sein de la communauté.

### **Découverte des métiers et liens**

Dans le cadre du projet éducatif, les enfants ont eu l'occasion de rencontrer les jardiniers communaux, participant ainsi à la plantation de fleurs. Ces moments leur ont non seulement permis d'enrichir leurs connaissances pratiques, mais également de renforcer les liens avec des adultes de la communauté. Une rencontre avec un graffeur a également été possible et a permis de découvrir un lieu caché et une profession artistique.

### **Préparation à l'école, une transition en douceur**

Pour accompagner les enfants dans la transition de la crèche à l'école, des temps d'échange avec le parascolaire ont été prévus. Ainsi, durant le mois de juin, les enfants se sont rendus quatre fois au parascolaire de l'école de Conches afin de se familiariser avec leur future vie scolaire.



## **EVE Nouveau Prieuré**

L'espace de vie enfantine du « Nouveau Prieuré », situé dans le complexe intergénérationnel homonyme, offre 63 places d'accueil aux enfants dont les parents sont domiciliés ou travaillent à Chêne-Bougeries.

La Commune de Chêne-Bougeries a financé 63 places d'accueil, selon le quota suivant :

- 15 places pour la tranche d'âge de 0 à 1 an, les Explorateurs
- 16 places pour la tranche d'âge de 1 à 2 ans, les Trotteurs
- 16 places pour la tranche d'âge de 2 à 3 ans, les Aventuriers
- 16 places pour la tranche d'âge de 3 à 4 ans, les Voyageurs.

Le taux d'occupation annuel moyen pour cette période a été de 98 %, ce qui représente 78 enfants.

Témoin d'un engagement collectif, de la réflexion continue des équipes afin d'accompagner les enfants dans leurs premiers pas vers l'avenir, l'EVE Nouveau Prieuré a fêté ses 10 ans d'existence en mai 2025. Lorsque cette structure s'est ouverte, elle portait une ambition claire : non seulement offrir un espace où les enfants pourraient grandir, apprendre et s'épanouir dans un environnement bienveillant et stimulant, mais aussi construire un projet intergénérationnel en partenariat avec l'EMS, Clair-Bois et Eldora.

### **Formation**

Une formation sur l'ergonomie a été organisée pour le personnel lors d'une soirée pédagogique. Celle-ci a permis de remettre en question une partie du matériel pédagogique et du mobilier actuel. La co-directrice a bénéficié de deux jours de formation à l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) sur les mesures de sécurité et santé au travail. Une soirée a été dédiée à l'activité psychomotrice et à l'objet polyvalent, thématique travaillée tout au long de l'année 2024 dans tous les groupes.



10 ans de l'EVE Nouveau Prieuré – mai 2025

### **Soirées pédagogiques - journée pédagogique**

Elles ont toujours lieu une fois par mois, en soirée. Diverses thématiques ont été discutées et réfléchies avec l'ensemble du personnel. La journée pédagogique s'est déroulée le 12 avril à Collex-Bossy sous le signe de la passation et du changement : la directrice partant à la retraite à la fin du mois de juin 2025, la co-directrice reprendra la direction accompagnée d'une adjointe, ancienne éducatrice au sein de l'établissement. Deux psychologues du travail ont animé cette journée riche en réflexions et échanges.

### **Rencontres intergénérationnelles**

À la suite de l'évaluation du site du Nouveau Prieuré, l'équipe éducative a décidé de mettre l'accent sur la thématique des rencontres intergénérationnelles, principalement pour les groupes des 2-3 et 3-4 ans. Ainsi, deux mallettes composées de poupées, de figurines, de jeux, d'histoires, de puzzles, de masques et d'écouteurs ont été mis à la disposition des enfants afin de les sensibiliser aux différences et à la singularité de chacun.

Sous l'impulsion de madame Fortin, le projet « Vis-ma-Vie » a été organisé avec la crèche, l'EMS et Clair-Bois. Chaque mois, à tour de rôle, des collaborateurs des trois entités ont passé une journée dans une structure différente. Cette expérience s'est révélée très bénéfique afin de mieux connaître les pratiques et réalités de chacun, et de tisser des liens avec les résidents du centre intergénérationnel. En plus de livrer les repas quotidiennement, la société Eldora a proposé régulièrement des goûters intergénérationnels (Automne, Épiphanie, Chandeleur, Pâques) et des activités cuisine pour les enfants.

L'organisation des Olympiades, des fêtes de l'Escalade, Noël, Pâques, et du Printemps ont permis de créer de bons moments de partage entre les personnes âgées, les résidents de Clair-Bois et les enfants.



Fête intergénérationnelle du Printemps – juin 2024

## **EVE Jean-Jacques Rigaud**

L'EVE Jean-Jacques Rigaud accueille 36 enfants âgés de 4 mois à 4 ans révolus, répartis en trois groupes multi-âges de 12 enfants chacun. La pédagogie mise en place est l'aboutissement d'une réflexion approfondie menée collectivement par l'ensemble de l'équipe éducative, elle s'appuie sur le sens donné à la pratique professionnelle, aux valeurs fondamentales, et sur les orientations spécifiques à la crèche Jean-Jacques Rigaud. Plaçant l'enfant au centre des préoccupations, une pédagogie active et participative dans laquelle chaque enfant est acteur de ses apprentissages est adoptée. Pour permettre un véritable « vivre ensemble », l'équipe éducative s'appuie sur des valeurs : le respect (des différences, de chacun, des besoins, de la nature), la bienveillance, le non-jugement, ainsi que le plaisir et la joie.

### **Multi-âge**

Le fonctionnement en groupes multi-âges offre une richesse d'interactions et d'apprentissages pour tous les enfants. En effet, les plus grands peuvent prendre soin des plus petits ce qui les amène à la notion de prendre soin de l'autre, quel que soit son âge. Ils ont aussi la possibilité de « régresser » ponctuellement à travers des jeux plus simples, ce qui participe à leur équilibre émotionnel. Les plus petits, quant à eux, observent et imitent les plus grands, ce qui stimule leur développement et renforce leur motivation. Des temps communs dans la journée permettent à tous les enfants de bénéficier de ces stimulations croisées. En parallèle, des moments en petits groupes, parfois organisés par tranche d'âge, favorisent des ateliers ciblés et adaptés au rythme de chacun :

- Un groupe pour la tranche d'âge de 4 à 18 mois
- Deux groupes pour la tranche d'âge de 18 mois à 4 ans.

Le taux d'occupation annuel moyen pour cette période a été de 98 %.

### **L'équipe éducative**

L'équipe éducative de la crèche, joue un rôle essentiel au quotidien. Elle a pour objectif d'accompagner chaque enfant dans son développement global, de répondre à ses besoins dans un cadre sécurisant, et d'instaurer un climat de confiance avec les familles. L'équipe s'engage également à soutenir les parents dans leur rôle, en valorisant le dialogue et l'écoute. Le travail de l'équipe s'appuie sur l'observation, la réflexion collective et une posture bienveillante, en plaçant toujours l'enfant au centre de leurs préoccupations. Les professionnels œuvrent ensemble pour créer un environnement rassurant, réfléchi et adapté, où chaque enfant peut évoluer à son rythme.

### **Les projets et activités de la crèche**

Cette année, la fête de la famille s'est tenue le 17 mai sur le thème du monde féérique. Une intervenante clown de l'école du cirque a animé la matinée avec une déambulation festive. Plusieurs ateliers ont enrichi la journée : yoga, salle snoezelen, création de masques, cocktails sans alcool et petites expériences scientifiques. Cette journée conviviale s'est conclue par un repas canadien partagé avec les familles.

L'EVE Jean-Jacques Rigaud a également participé à La Grande Lessive, nom d'une installation artistique éphémère biannuelle, afin de promouvoir la pratique artistique et développer le lien social, valeurs défendues dans le projet pédagogique.

Dans le cadre de la démarche éco-crèche, les actions de sensibilisation à l'environnement ont été poursuivies : tri des déchets, réduction du gaspillage, bricolages à base de matériaux de récupération et jardinage.

Le projet jardin a permis aux enfants d'entrer en contact avec la nature, de développer leurs sens, de se responsabiliser et de mieux comprendre le cycle des saisons. Des fleurs et des plantes aromatiques comme la menthe, le thym ou le basilic, utilisées pour agrémenter les repas selon les envies des enfants, ont été plantées.

Par ailleurs, la compagnie des Croquettes est venue présenter son spectacle « Les trois louves » un moment très apprécié tant par les enfants que par l'équipe. Enfin, pour accompagner les enfants qui entreront à l'école à la prochaine rentrée, un temps d'échange avec le parascolaire du Belvédère, suivi d'une visite ont été organisés afin d'amorcer cette transition importante de manière douce et rassurante.

### **Tout au long de l'année**

Des ateliers de yoga ont été proposés par une collaboratrice de l'équipe éducative formée à cet effet. Les ateliers du « Chat-Bleu » ont pris place hebdomadairement, permettant ainsi aux enfants de découvrir, manipuler les instruments, chanter et danser.

En parallèle, les groupes se sont régulièrement rendus à la ludothèque de Chêne-Bougeries, en alternance avec les autres crèches de la commune, leur permettant de découvrir de nouveaux jeux dans un cadre différent.

Des ateliers culinaires sont venus enrichir les expériences sensorielles des enfants. Ils ont participé à l'achat des ingrédients, à la préparation de recettes simples et au plaisir de les partager. Une cuisine extérieure « à boue » ainsi que des bacs de terre ont également été installés afin de permettre des jeux de manipulation et de transvasement, activités très appréciées des enfants.

Des ateliers parents-enfants ont également été proposés afin de permettre aux familles de vivre un moment privilégié avec leur enfant au sein de la crèche. Enfin, les enfants ont bénéficié quotidiennement de sorties en extérieurs que ce soit au sein de la cour de la crèche, des environs, des bords du lac ou des parcs genevois.



## **EVE Challendin**

L'EVE Challendin, structure offrant 52 places et qui a ouvert ses portes le 26 août 2024, a accueilli 66 enfants âgés de 4 mois à 4 ans, répartis dans quatre groupes, sur un modèle pédagogique multi-âge, pour un taux d'occupation moyen de 96 %.

### **Le Personnel**

La crèche Challendin compte 23 collaborateurs, répartis ainsi :

- Équipe de direction : 2 personnes
- Équipe d'intendance : 2 personnes
- Éducateur de l'enfance (EDE) : 11 personnes
- Assistant socio-éducatif (ASE) : 7 personnes
- Auxiliaire : 1 personne

Le bien-être au travail est une valeur essentielle aux yeux de l'équipe de direction, c'est pourquoi elle s'est questionnée à propos du management en ces termes : « Comment développer des actions concrètes et une posture managériale qui favorise le bien-être au travail ». Une évidence s'est rapidement imposée, la posture de l'équipe de direction devra être conforme aux valeurs identifiées, celles du respect, de la bienveillance, de la confiance, du soutien et de la cohérence dans les actions entreprises.

Dans la continuité de ces réflexions, l'engagement a été pris de poursuivre un style de management de type horizontal soit participatif, collaboratif et délégatif. Ainsi, lors de l'accueil de l'équipe éducative, durant la première semaine, l'équipe de direction a organisé et animé un team building afin d'apprendre à se connaître. La finalité a été de donner la possibilité à chacun de constituer les équipes éducatives dans les quatre groupes que compte la crèche Challendin.

La seconde semaine, l'accent a été mis sur l'organisation du temps de travail, l'accueil des enfants, le protocole de familiarisation, l'aménagement des groupes et des salles de mouvements et de créativité. Une demi-journée portes ouvertes aux familles a également pris place durant cette période.

### **L'aménagement des groupes et des espaces communs**

L'équipe de direction a choisi d'aménager le strict minimum en attendant les équipes, ceci dans le but d'offrir aux collègues la possibilité d'aménager leur groupe selon leurs besoins. Cet exercice de communication, d'échange et de négociation a permis à chacun de prendre sa place et de faire connaître son point de vue.

### **Les projets réalisés et projets à venir**

- Aménagement du jardin d'hiver et de l'espace jardin : achat de mobilier et plantes
- Atelier musique : éveil musical
- Fête des familles annuelle : organisée dans la cour de la crèche en juin avec l'objectif de tisser des liens et de renforcer la collaboration avec les parents
- Aménagement de la salle de créativité avec divers matériels montessoriens
- Aménagement de la salle de motricité dont l'objectif général est le développement de la motricité globale.

### **Pédagogie**

L'équipe éducative a été sensible à ce que chacun se sente accueilli et respecté, aussi bien les enfants et leurs parents que l'ensemble du personnel; avec comme philosophie que le bonheur individuel et collectif est essentiel, dans un lieu de vie tel que celui-ci. Les réflexions menées au sein des colloques d'équipe ont permis de mettre en place une communication bienveillante, une posture accueillante, une attitude respectueuse. La gentillesse et l'écoute active tout comme la confiance, le soutien et la valorisation ont été les outils relationnels déployés. Le bonheur au travail, est un choix institutionnel qui s'est imposé au fur et à mesure des réflexions d'équipe en projetant la pédagogie qui se développe dans l'institution. Elle s'est finalement posée en ces termes : comment le bonheur peut-il servir de fil conducteur dans notre pédagogie ? Après avoir reçu un premier accord de la chargée d'évaluation du service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ), l'équipe éducative s'est mise au travail pour élaborer le projet éducatif et pédagogique. Pour accompagner les équipes dans leur réflexion et pour s'améliorer dans son management, la directrice a choisi de débiter une certification en cours d'emploi (CAS) à la Haute école de gestion, intitulé « Bonheur dans l'organisation ». Le projet pédagogique sera terminé au printemps 2026.



## **Jardin d'enfants**

### **Le Petit Manège**

Situé au cœur du quartier de la Gradelle, Le Petit Manège offre aux enfants dès 2 ans 28 places le matin et 22 l'après-midi. En 2024, cela représentait une moyenne de 56 enfants inscrits.

L'organe faîtière est associatif et fonctionne grâce à ses membres bénévoles et engagés ; celui-ci délègue la direction de l'institution à l'éducatrice-responsable. Le comité et la responsable travaillent en étroite collaboration avec la Commune de Chêne-Bougeries, notamment avec le bureau de la petite enfance (BuPE).

Le taux de remplissage a été de 90,35 % (83,21 % d'août à décembre – 98,66 % de janvier à juin). Au total, quelque 61 enfants ont bénéficié des prestations du Petit Manège en 2024.

### **Équipe éducative**

L'équipe est composée de collaboratrices à temps partiels : quatre éducatrices, une assistante socio-éducative et deux auxiliaires. Une auxiliaire est venue en support de l'équipe pour l'accompagnement d'enfants à besoins spécifiques. Le secteur de la petite enfance est un domaine en perpétuelle mutation, rendant la formation continue indispensable. L'équipe a participé à une formation pour mieux dépister et accueillir les enfants atteints de troubles du spectre de l'autisme. Elle a également mis à jour ses compétences en gestes de premiers secours. Une éducatrice a assisté à un séminaire sur la prévention de l'utilisation des écrans. Par ailleurs, une auxiliaire a obtenu sa certification en tant qu'éducatrice de l'enfance, et l'éducatrice responsable a réalisé une formation adaptée à son rôle de direction. Enfin trois collaborateurs ont approfondi leur formation Montessori. L'objectif de ces formations est d'améliorer constamment la qualité de l'accueil.

### **Pédagogie**

L'équipe, entièrement formée à la pédagogie Montessori, met en œuvre une ligne pédagogique centrée sur l'enfant et ses besoins individuels. Cette approche repose sur une confiance profonde dans les capacités d'apprentissage de chaque enfant et vise à créer un environnement éducatif adapté qui favorise son développement global. Dans ce contexte, les professionnelles adoptent un rôle de guide et d'observateur. Elles accompagnent l'enfant dans son parcours d'apprentissage, l'aidant à développer son autonomie et sa confiance en soi. L'objectif est de permettre à chaque enfant de progresser, en explorant ses centres d'intérêt et en développant ses compétences de manière naturelle et spontanée.

La philosophie éducative du Petit Manège est également imprégnée d'une dimension humaniste et universelle. Elle cherche à transmettre aux enfants des valeurs de paix, de tolérance et de solidarité. En outre, elle encourage les enfants à découvrir et à respecter la diversité culturelle et naturelle du monde qui les entoure. Cela inclut l'appréciation des différentes cultures, traditions et environnements naturels, favorisant ainsi une vision ouverte et respectueuse du monde.

### **Lien avec les familles**

Les actions menées pour les parents et les familles ont remporté un vrai succès et démontrent un réel intérêt. Des temps d'immersion ont été proposés aux parents leur permettant de participer à une journée dans l'institution. Des ateliers de parentalité ont été proposés afin de créer des temps d'échange entre tous. Enfin, la fête de fin d'année a réuni quelque 200 personnes dans le parc.

### **Lien avec l'extérieur**

Divers partenariats ont été renouvelés avec succès en faveur de l'enfant : association Lire et faire lire, bibliothèque des Eaux-vives et Cité, enseignants de la Gradelle dans le cadre de la semaine « Lâche tes écrans » lors d'une animation impliquant les élèves dans la lecture de livres aux plus petits, ainsi que les visites de classes en vue de la rentrée des futurs écoliers. La compagnie des Croquettes a enchanté une fois de plus les petits lors d'un spectacle offert par la Commune. La coopération avec diverses institutions dédiées à l'enfance a été menée avec succès, notamment avec le service santé jeunesse, le service éducatif itinérant, le service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent des hôpitaux universitaires genevois (HUG), ainsi qu'avec divers spécialistes du réseau.



## JEUNESSE

### L'équipe TSHM Chêne & Co

L'équipe Chêne & Co, constituée de travailleurs sociaux hors murs (TSHM) et d'une secrétaire sociale, tous employés par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), intervient et déploie ses actions préventives, projets et suivis individuels, conjointement sur les communes de Chêne-Bourg, Cologny et Chêne-Bougeries.

En 2024, l'équipe TSHM a maintenu sa stabilité avec 4,25 temps pleins répartis sur les communes de Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et Cologny. La composition de l'équipe est restée inchangée, incluant l'ajout d'une secrétaire sociale. L'année 2024 s'est conclue par une avancée positive avec la validation par les trois communes d'un taux complémentaire destiné à renforcer l'équipe et à garantir une qualité de prise en charge optimale des jeunes.

### « Stage XP »

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, dans le cadre de la dérogation accordée par les autorités cantonales, les petits jobs ont évolué en dispositif stage XP. Les stages XP sont utilisés dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle de jeunes âgés de 15 à 25 ans. Ces stages s'adressent prioritairement à des jeunes en rupture de formation ou qui souhaitent avoir une première expérience professionnelle.

Pour les travailleurs sociaux hors murs, c'est aussi un moyen permettant d'accompagner des jeunes en situation de fragilité. À travers ces stages, pas moins de 2'700 heures ont été réalisées par des jeunes en 2024 afin de soutenir les services communaux dans diverses missions. Cela inclut l'aide au service et à la préparation d'apéritif en collaboration avec l'intendant de la salle communale, ainsi que la réalisation de multiples tâches liées aux événements locaux, tels qu'entre autres la fête des Promotions, les Concerts au parc, le festival DesChênés et la tenue de la patinoire éphémère. La Commune met en avant l'implication des jeunes, considérée comme un levier essentiel d'intégration au cœur de sa politique *jeunesse*.

### « Lâche pas ton pote »

Les interventions « Lâche pas ton pote » visent à réduire les comportements à risque chez les jeunes, pouvant altérer leur santé et leur bien-être. Les thèmes abordés ayant attiré principalement à la violence, aux conduites addictives, aux jeux d'argent ou encore au littering.

Pour répondre à ces défis, l'équipe « Lâche pas ton pote » met en place tout au long de l'année, une série de projets et d'actions dans les établissements scolaires de la commune, tels que l'école de culture générale Jean-Piaget, l'école de commerce Raymond-Uldry, le collège Claparède et le cycle de la Gradelle. Au total, 326 heures ont été réalisées en 2024.

### Prestations « jeunesse » en chiffres – heures réalisées

	2020	2021	2022	2024
<b>Lâche pas ton pote</b>	555	297	252	326
<b>Stage XP</b>	672	608	1024	2706

## Festival DesChênés

Le festival DesChênés, organisé du 12 au 16 août 2024, en collaboration avec la Commune de Coligny et les travailleurs sociaux hors murs Chêne&Co, a réuni 180 enfants chaque après-midi de la semaine.

Encadrés par des moniteurs expérimentés, ils ont pu découvrir une multitude d'activités et d'animations. L'édition 2024 a proposé un programme riche incluant des jeux encadrés par la Ludothèque de Chêne-Bougeries, des ateliers scientifiques du Mouvement de la jeunesse de Suisse romande (MJSR), ainsi que diverses attractions telles que les casse-têtes de Bernard, un cocotier de grimpe, un Benjee Quatro, une faucheuse infernale et un renne mécanique.

Les participants ont également pu profiter de la roue népalaise de l'association Label-Vie, découvrir les arts du cirque avec Cirquenêne, s'initier à la musique grâce à la Lyre de Chêne-Bougeries, et explorer des ateliers variés comme la création de marionnettes, un atelier Lego, un atelier bien-être, un atelier potager ou encore la Zumba quotidienne.

Le festival DesChênés est aussi un événement intergénérationnel, rendu possible grâce à l'engagement des jeunes en petit-job, lesquels ont contribué à son organisation en assurant le soutien logistique, la confection des goûters et de l'apéritif de clôture, ainsi que la gestion des stands d'animation. Ce dispositif a mobilisé 40 jeunes incluant les moniteurs, offrant une opportunité d'insertion professionnelle.

L'édition 2024 a bénéficié du soutien financier de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) via son fonds « Ados été », et s'est conclue lors d'un apéritif convivial réunissant parents et enfants, dans une ambiance chaleureuse et festive.



Atelier potager animé par les jardiniers communaux – août 2024

## **Ludothèque de Chêne-Bougeries**

L'association de la Ludothèque de Chêne-Bougeries a été créée en 2011. Elle a pour but d'offrir aux 0-99 ans la possibilité de disposer de jeux et de jouets de qualité soit sur place, soit à la maison, moyennant le versement d'une cotisation annuelle. L'association est fortement soutenue, depuis sa création, par la Commune de Chêne-Bougeries, laquelle octroie d'importantes subventions monétaires et non monétaires.

En 2024, l'équipe d'animation, composée de trois collaborateurs et aidée par plusieurs bénévoles et stagiaires, a accueilli plus de 7'700 visiteurs. Au-delà de l'accueil « tout public », l'équipe d'animation accueille également des enfants en situation de handicap de la fondation Ensemble, des enfants fréquentant les crèches de la commune, ainsi que les élèves des écoles dans le cadre des activités parascolaires.

La 5e édition du grand jeu d'énigmes intitulé « Cherchons ensemble » s'est déroulée sur les territoires de Chêne-Bougeries, de Cologny et de la ville de Genève, en partenariat avec le Passage41. Ce ne sont pas moins de 37 équipes et 140 participants qui ont pris part au jeu. Cette édition s'est clôturée le 25 septembre par une remise des prix et un apéritif convivial.

Retrouvez toutes les activités et animations proposées par la Ludothèque de Chêne-Bougeries ainsi que son rapport d'activité 2024 sur [ludochene-bougeries.ch](http://ludochene-bougeries.ch).



## **Passage41 - Centre de rencontres et de loisirs de Chêne-Bougeries**

Le Centre de rencontres et de loisirs *Passage41* de Chêne-Bougeries, association sans but lucratif, neutre sur le plan confessionnel et politique, est rattaché à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe).

Son action est rendue possible grâce aux subventions cantonales et à celles de la Commune de Chêne-Bougeries.

Son rapport d'activité 2024 est consultable en ligne sur [passage41.ch](http://passage41.ch) ou disponible en version imprimée au secrétariat du centre.



## ÉCOLES

### Activités parascolaires - pop e poppa

Le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 25 août 2022, de sortir du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP). Désireux d'améliorer les prestations fournies aux enfants de la commune dans le cadre du temps parascolaire, il a pris la décision de mener un appel d'offres pour les marchés publics dans le but de confier ce mandat à une société privée. À la suite de cette procédure qui a pris place au printemps 2023, le marché a été adjudiqué à la société pop e poppa. Le déploiement de ce projet a démarré en septembre 2023 avec une prise d'activité pour la rentrée d'août 2024.

Ainsi, les horaires de l'accueil de fin de journée ont été élargis les lundis, mardis, jeudis et vendredis jusqu'à 18h30; un accueil est également proposé de 11h30 jusqu'à 18h30 chaque mercredi.

En plus des activités « libres » ou traditionnelles comme le dessin, le bricolage ou le jeu, des ateliers de musique, sports et cirque ont été proposés. Des ateliers ponctuels pour la découverte de nouvelles disciplines prennent également place tout au long de l'année scolaire.

La Commune de Chêne-Bougeries proposera également dès 2026 des solutions de garde aux parents durant les vacances scolaires : deux semaines d'accueil périscolaire durant les vacances de Pâques et d'été. Cet accueil sera pris en charge par l'association pop e poppa et leurs équipes d'animation.

### Fréquentation - nombre d'enfants présents

	Belvédère	Chêne-Bougeries	Conches	Gradelle	Total
<b>Midi</b>	145	247	98	155	<b>645</b>
<b>Après-midi</b>	80	109	24	69	<b>282</b>
<b>Mercredi midi</b>					<b>20</b>
<b>Mercredi après-midi</b>					<b>29</b>

### Focus site par site

- À la Montagne, plusieurs rencontres intergénérationnelles ont eu lieu avec des résidents de l'EMS Les Marronniers, ainsi que la participation à la fête du préau organisée par l'Association des parents d'élèves (APEC) en mai
- Les 1P-2P de La Gradelle ont confectionné leur goûter chaque vendredi de l'année scolaire. Courant mai, un groupe d'enfant a participé à l'émission « C'est ma question » de la RTS
- Au Belvédère, le grand réfectoire s'est transformé en salle d'exposition pour valoriser les créations d'enfants au fil des saisons
- À Conches, l'accueil du midi a été réorganisé à l'occasion de l'ouverture du nouveau restaurant scolaire.

### Projets collectifs

- Collaboration avec 10 partenaires dans le cadre d'ateliers animés par des intervenants extérieurs : cirque, arts martiaux, pratique d'instruments de musique, philosophie, nutrition, architecture, robotique, éveil musical : 73 groupes d'enfants ont suivi des ateliers de six à huit semaines, organisés dans les quatre écoles primaires communales
- Jeux à la ludothèque et découverte des échecs : une séance par mois pour chaque activité
- Participation à des événements locaux : mini-olympiades à la ludothèque, visionnage de courts métrages au festival Petit Black Movie, patinage sur la place Audéoud, fête du Bonhomme Hiver au Passage 41, fête de la Nature avec l'association Naries
- Tournoi de foot inter-sites piloté par le site La Montagne de février à juin : matchs tous les jeudis pour 24 à 30 joueurs et supporters par parascolaire, une charte fair-play et une place pour les filles dans chaque équipe
- Projets créatifs : 50 œufs de Pâques peints pour la Commune et lancement de deux projets d'ampleur : une fresque murale à La Montagne et un projet de peinture sur route à Conches
- Mise en place des contrats de confiance avec les 8P pour encourager leur autonomie avant le passage au cycle : accueil différencié, repas spéciaux proposés par Novae, sorties spécifiques
- Projet passerelle entre les quatre crèches pop e poppa et les quatre parascolaires : organisation de visites des écoles et des parascolaires pour les futurs 1P accueillis en crèche
- Travail d'équipe : réflexion et rédaction du projet pédagogique à l'occasion de sept groupes de travail réunis durant trois séances entre avril et juin. Formations des collaborateurs et collaboratrices non diplômées : 16 modules de formation organisées de janvier à juin par les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA) : posture et savoir-être avec les enfants, animation d'activités, aménagement, etc.



## COHÉSION SOCIALE ET SANTÉ

### SERVICE DE LA COHÉSION SOCIALE

Le service accueille, informe et accompagne les usagers qui se trouvent dans une situation financière ou personnelle particulière. Il collabore étroitement avec les diverses associations et entités actives au sein du tissu social genevois, en particulier avec Trois Chêne Emploi, l'Hospice général, les communes et les services de l'État de Genève.

Dans le cadre de l'aide individuelle, les demandes d'aides financières examinées sont souvent en lien avec les arriérés de caisse-maladie, l'aide au loyer, les activités extra scolaires. Les demandes d'accompagnement liées au désendettement et aux demandes de fonds auprès des fondations sont en augmentation.

Du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025, le service a accueilli 294 personnes en entretien individuel et a traité 1'854 appels.

### LABELLISATION « COMMUNE EN SANTÉ »

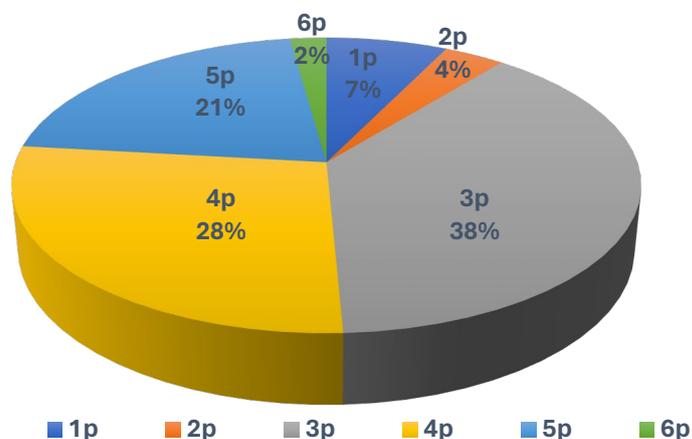
En 2024, le service du médecin cantonal a renouvelé à la Commune de Chêne-Bougeries les droits d'utilisation du label « Commune en santé » pour une durée de 5 ans. Le label a pour mission d'inciter à la création d'environnements propice à la santé en permettant de prendre conscience des mesures déjà présentes dans la commune, en favorisant leur pérennisation et en encourageant le développement de nouvelles actions.

Les mesures identifiées dans le cadre du label concernent les domaines suivants :

- Politique communale
- École
- Offre de loisirs
- Santé au travail
- Famille et solidarité
- Espaces publics et infrastructures

### LOGEMENTS

**Demandes de logements communaux par nombre de pièces en 2024 : 186**



## AIDE À LA FORMATION

### Jeunes et adultes

Le Conseil administratif a marqué sa volonté d'agir en faveur de la formation des jeunes et des adultes de Chêne-Bougeries. Ainsi, en étroite collaboration avec Trois Chêne Emploi, plusieurs d'entre eux ont pu suivre une formation nécessaire à l'obtention d'un emploi, ou compléter une formation déjà entamée afin d'acquérir un diplôme certifiant, augmentant indubitablement les chances de (re)trouver un emploi.

### Bourses académiques

Les autorités communales souhaitent soutenir les personnes domiciliées à Chêne-Bougeries depuis au moins deux ans, de nationalité suisse, ou bénéficiaires d'un permis C, dans la réalisation de séjours académiques ou dans un projet de perfectionnement professionnel, par l'octroi d'une bourse académique. La demande de bourse peut être déposée entre les mois de septembre et d'avril de chaque année.

Les conditions, les critères d'attribution, ainsi que les modalités pour formuler la demande de bourse académique sont mentionnés dans le règlement communal figurant sur le [site Internet communal](#).

### Allocation de rentrée scolaire

Afin de venir en aide aux familles en situation précaires suivies par l'Hospice général, une allocation de rentrée scolaire leur est versée. Cette aide permet de faire face aux achats et renouvellement d'articles scolaires au moment de la rentrée scolaire. Les familles identifiées par l'Hospice général sont orientées vers le service de la cohésion sociale afin de bénéficier de cette allocation.

## ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2023

### Action sociale – Genève

La commission cohésion sociale, santé et sport, ainsi que le Conseil administratif ont analysé les dossiers présentés par de nombreuses associations sollicitant un soutien financier pour leurs activités sociales.

#### Liste des associations soutenues

ASSOCIATIONS	Subventions attribuées en 2024 (en francs)
1h par M2	4'000
3ChêneAccueil	4'000
Association des Familles Monoparentales	3'500
Association pour l'Appartement de Jour (ApAJ)	1'500
Association Arcade sages femmes	1'500
Association Genevoise des Aphasiques AGEVA	1'000

Association Aux 6 Logis	4'000
Association AVVEC (Aide aux victimes de violences en couple)	2'000
Association La Barje	1'000
Association « La Courte Echelle »	1'500
Association Le Trialogue	3'000
Association Lire et faire lire	2'000
Association STOP SUICIDE	500
Association « Un enfant – un Cadeau »	1'000
Caritas Genève	5'000
Croix-Rouge genevoise	5'000
Centre Social Protestant	7'000
Epicerie Solidaire Chênoise	7'000
Fondation Carrefour Rue & Coulou	5'000
Fondation Partage	5'000
Le CARE	1'500
Mouvement Populaire des Familles	2'000
Université Populaire du canton de Genève	2'000

### **Accord-cadre entre la Commune et la Fédération genevoise de coopération (FGC)**

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et suite à la signature d'un nouvel accord-cadre entre la Fédération genevoise de coopération (FGC) et la Commune de Chêne-Bougeries, le montant dévolu à la solidarité internationale dans le cadre du budget communal est intégralement attribué à des projets soutenus par la FGC, selon les objectifs de développement durable (ODD), adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, plus aucune subvention n'est versée directement par la commune aux diverses associations/entités actives dans le domaine de l'aide au développement.

La FGC remet annuellement à la commune des rapports intermédiaires et finaux des différents projets soutenus.

## LES AÎNÉS

### **Association des Chêne 50 ans & plus, et Horizons Nouveaux**

La commune comprend deux clubs d'aînés, lesquels se veulent complémentaires dans les diverses activités proposées : Horizons Nouveaux, sis au chemin du Pont-de-Ville 13 et l'association des Chênes 50 ans & plus, laquelle organise certaines activités dans les locaux du Passage 41 (Centre de rencontres et de loisirs), sis au chemin de la Gradelle 41.

### **Passeport Santé pour les aînés**

En collaboration avec l'association VIVA, les activités physiques pour les aînés ont eu lieu en juillet dans différents espaces extérieurs de la commune. Ce projet, subventionné par Promotion Santé Suisse, permet d'offrir aux aînés du canton un programme d'activités physiques adapté à l'âge des participants.

### **Transport bénévole à Chêne-Bougeries**

Créé en 2016, le service de transport destiné aux aînés de la commune s'inscrit dans une démarche bénévole et solidaire. Piloté par le service de la cohésion sociale, il répond à un besoin d'accompagnement et de transport lorsque la famille et les proches ne peuvent pas aider, grâce à une équipe de bénévoles dynamique et motivée.

Les trajets effectués sont essentiellement liés à des rendez-vous médicaux. Les besoins en transport sont annoncés une semaine à l'avance, afin de coordonner les demandes avec les disponibilités des bénévoles. En 2024, 64 transports ont été comptabilisés. Les demandes de transport sont en augmentation.

### **Visite des personnes âgées et isolées à domicile**

Le Conseil administratif a signé une convention de partenariat avec la Croix-Rouge genevoise, consistant à mettre en contact des bénévoles de la commune avec des personnes âgées isolées de Chêne-Bougeries.

L'objectif consiste à rompre l'isolement des aînés grâce à des visites régulières effectuées à domicile et/ou, lorsque c'est possible et souhaité, grâce à un accompagnement adapté leur permettant de participer à une activité collective. Les visites peuvent également avoir lieu dans les EMS, dans le cas où une personne résidente n'est plus en mesure de participer aux activités et aux animations proposées par l'établissement. Ces rencontres permettent de recréer du lien. Les bénévoles intéressés bénéficient d'une formation auprès de la Croix-Rouge.

### **Distribution de pommes et de pommes de terre**

Cette action consistait à son origine à offrir, semestriellement, des pommes et des pommes de terre aux retraités résidant dans les immeubles situés au chemin de la Chevillarde 9, au chemin du Pré-du-Couvent 1, ainsi qu'aux n<sup>os</sup> 158 à 162 de la route de Malagnou.

Depuis plus de 10 ans, cette action a été élargie aux ménages les plus modestes. Ainsi, les personnes bénéficiaires des prestations complémentaires et celles suivies par l'Hospice général peuvent s'inscrire à cette distribution. De plus, une information est publiée dans le journal Le Chênois afin d'atteindre les habitants concernés. Cette offre est limitée à 5 kilos de pommes et à 10 kilos de pommes de terre par foyer (exception pour la Fondation Phénix avec laquelle un partenariat est engagé). Les collaborateurs des services communaux extérieurs assurent la livraison des produits à domicile.

Entre l'automne 2024 et le printemps 2025, 84 foyers et une fondation ont bénéficié de cette offre pour un total de 410 kg de pommes et 850 kg de pommes de terre distribués.

### **Prévention canicule**

Depuis plusieurs années, la Commune de Chêne-Bougeries a développé un dispositif canicule communal en collaboration avec le secteur prévention et promotion de la santé et le service du médecin cantonal. Ainsi, les seniors résidant à domicile qui n'ont pas de réseau de proches et qui sont isolés peuvent s'annoncer auprès du Service de la cohésion sociale et bénéficier d'un contact ou d'un suivi plus régulier lors d'alertes canicules émises par le département de la santé et des mobilités (DSM).

### **Plateforme de réseau des seniors de Genève**

La Commune de Chêne-Bougeries fait partie des membres observateurs de la plateforme de réseau des seniors de Genève pour laquelle elle participe aux séances plénières. La plateforme réunit plus de 80 organismes membres et observateurs, dont des associations actives dans divers domaines touchant aux aînés.

Structure dynamique en constante évolution, elle rassemble des associations membres et des organismes publics au titre d'observateurs, engagés dans la qualité de vie des seniors et du vivre ensemble. Les associations membres regroupent aujourd'hui la moitié des personnes de plus de 65 ans vivant dans le canton de Genève.

La Plateforme comprend plusieurs commissions thématiques ad hoc, mandatées par les membres pour dresser des états des lieux et émettre des recommandations sur des problématiques en lien avec la personne âgée.

### **Marmites de l'Escalade**

À l'occasion de la fête de l'Escalade, des livraisons de marmites en chocolat remplies de délicieux massapains ont été effectuées auprès des établissements médico-sociaux (EMS), du Foyer du Vallon ainsi que de la Résidence de la Chevillarde, pour le plus grand bonheur des résidents et du personnel.

### **Concert d'automne**

Une représentation pour les seniors de la commune a été donnée le 8 octobre 2024 par le pianiste François-Xavier Poizat. À cette occasion, 191 personnes ont écouté les œuvres de Ravel, Chopin et Schubert. À la suite de la prestation, les jeunes de la commune, encadrés par les travailleurs sociaux hors murs (TSHM), leur ont servi un café croissant.

### **Concert de printemps**

Un concert interprété par la violoncelliste Julia Sévilla-Fraysse accompagnée au piano par Anastasia Calmus a été donné le 6 mai 2025 pour les seniors. Cet événement musical a été suivi par un goûter servi également par les jeunes encadrés par des TSHM. Lors de cette représentation, les œuvres de Debussy, Strohl, Fauré et Ravel ont été appréciées par 183 invités.

### **Sortie des aînés**

Les autorités ont offert aux seniors de la commune une excursion au musée de l'Horlogerie de la Chaux-de-Fonds.

À la suite de la visite, les aînés ont été invités à partager un repas au restaurant de l'Hôtel Beaulac et à profiter du charmant lac de Neuchâtel avant le retour à Genève. Des jeunes de la commune encadrés par des travailleurs sociaux hors murs les ont accompagnés sur deux dates, les 16 et 30 septembre. Ces sorties ont rassemblé plus de 330 personnes.



Musée de l'horlogerie de la Chaux-de-Fonds - septembre 2024

## ÉVÈNEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL

### Fête de Noël à Chêne-Bougeries

La 2e édition de la Fête de Noël a été célébrée peu avant le Réveillon. Ce rendez-vous festif et intergénérationnel, ouvert à toute la population, a été rythmé par de nombreuses activités telles que jonglage, déambulation avec des échasses, atelier de création de cartes de Noël, jeux interactifs, conteries, arrivée du Père Noël, chants et soirée dansante.

La décoration, la préparation de la salle, la confection des sachets de Noël pour les enfants, ainsi que l'aide en cuisine ont été orchestrés par les jeunes de la commune, encadrés par les TSHM. La restauration proposée a régalé les petits comme les grands. La fête ayant eu lieu le même jour que le cortège de l'Escalade en ville de Genève, la participation fut néanmoins moins importante que l'année passée.



## TROIS CHÊNE EMPLOI

Située rue du Gothard 13, à Chêne-Bourg, Trois Chêne Emploi est une structure intercommunale destinée aux habitants de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex.

Elle accueille également les habitants des 8 communes partenaires d'Arve et Lac : Anières, Collonge-Bellerive, Coligny, Jussy, Meinier, Presinge, Puplinge et Vandœuvres. L'équipe est composée de cinq conseillères en insertion professionnelle.

### Prestations

Trois Chêne Emploi a pour mission :

- Accueil et analyse de la situation socioprofessionnelle des nouveaux inscrits
- Mise sur pied d'un projet professionnel réalisable et d'une stratégie de retour à l'emploi
- Suivi et coaching individualisé : personnes en recherche d'emploi (inscrites et non-inscrites à l'office cantonal de l'emploi (OCE), nouveaux arrivants, personnes en réorientation professionnelle, transition de carrière
- Constitution, optimisation des dossiers de candidature, préparation aux entretiens d'embauche
- Aide au développement de l'employabilité, à l'identification des opportunités d'emploi et encouragement à l'autonomie dans les recherches et dans la prise de contact
- Accompagnement dans le processus de validation des acquis de l'expérience (VAE)
- Recherche de financements liés aux projets de formation et à l'insertion professionnelle
- Accompagnement dans les démarches relatives au droit du travail et aux assurances sociales
- Collaboration avec les acteurs économiques du canton et placement de candidats dans le cadre de recrutements
- Travail en réseau avec les partenaires : agences de placement, associations genevoises, Croix-Rouge genevoise, écoles de langues, écoles professionnelles, employeurs, fondations, hospice général (HG), office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), office cantonal de l'emploi (OCE), réseau Trois Chêne, services sociaux communaux, service de protection des mineurs (SPMI), Triologue, travailleurs sociaux hors murs (TSHM), etc.

Afin d'assurer un accompagnement cohérent d'une personne qui est suivie par plusieurs institutions simultanément, les contacts réguliers et les tripartites avec les professionnels concernés sont privilégiés. L'équipe attache également beaucoup d'importance à entretenir une collaboration étroite avec les employeurs de la région pour faciliter le processus d'insertion ou de réinsertion des personnes sur le marché du travail.

## Activité en chiffres

Nombre de personnes suivies dans l'année : 725 (3'807 consultations)

Nombre de personnes suivies par communes

Chêne-Bougeries	154
Chêne-Bourg	226
Thônex	280
Arve et Lac	65

Répartition par âges

15 – 25 ans	142
26 – 35 ans	147
36 – 45 ans	202
46 – 55 ans	168
56 ans et plus	66

## Retour à une activité

Les parcours professionnels actuels ne sont plus linéaires. De ce fait, les parcours d'insertion sont aussi variés que les usagers faisant appel aux services de Trois Chêne Emploi. Un retour à un emploi fixe est souvent précédé d'un stage, d'un remplacement ou d'une mission à durée déterminée.

La rapidité de leur retour à l'emploi varie en fonction de leurs parcours, de leur autonomie et également de leur formation ou de leur domaine d'activité. Il est donc essentiel pour l'équipe de conseillères de pouvoir les accompagner au plus près de leurs demandes tout en les aidant à adapter leurs recherches au fonctionnement actuel du marché du travail.

Cette année, 181 emplois/apprentissages et 115 stages ont été enregistrés. Ces données représentent les retours à l'emploi répertoriés lors des recrutements organisés par Trois Chêne Emploi ou annoncés spontanément par les usagers. De ce fait, les chiffres réels sont certainement bien plus élevés que ceux figurant dans les statistiques.

En 2024, Trois Chêne Emploi a à nouveau pris à cœur d'accueillir des stagiaires. L'une des missions étant d'aider les usagers à trouver des stages auprès d'entreprises, il est important de donner également cette opportunité à des jeunes et des adultes en les accueillant au sein de la structure.

## 20% des usagers sont des jeunes (jusqu'à 25 ans)

Au vu de l'importance que revêt la formation en Suisse pour s'insérer de manière durable sur le marché de l'emploi, il est primordial pour Trois Chêne Emploi d'encourager les jeunes à entreprendre ou à reprendre une formation qualifiante, notamment au travers d'un apprentissage. Une attention particulière est accordée à leur suivi, spécifiquement lors des périodes charnières de recherche d'apprentissage afin de les motiver à s'investir dans leur projet de formation.

Ces jeunes évoluent souvent dans un cadre familial et social difficile et peu stimulant. Il est donc essentiel d'effectuer un accompagnement régulier afin de les motiver durant ce processus long et éprouvant.

## **Témoignages**

### **J. de Chêne-Bougeries, 25 ans**

*Je me permets de vous adresser ce message pour vous exprimer toute ma gratitude suite à mon voyage linguistique de six semaines à Vienne obligatoire pour intégrer la maturité pédagogique, que j'ai eu la chance de réaliser grâce à votre soutien.*

*Cette expérience a été, pour moi, une véritable révélation. C'était la première fois que je quittais ma zone de confort de manière aussi marquée, et cela m'a permis de grandir à la fois sur le plan personnel et académique. Je tiens à souligner que j'ai été logé dans des conditions exceptionnelles, bien meilleures que ce à quoi je suis habitué ici, ce qui a grandement facilité mon intégration et ma concentration sur mes études.*

*Durant ces six semaines, j'ai suivi avec assiduité tous les cours, et mes efforts ont porté leurs fruits : j'ai obtenu avec succès mon certificat de niveau B1 en allemand. Cela représente une étape importante pour moi, non seulement en termes de compétences linguistiques, mais aussi comme tremplin vers mon projet académique : le premier pas pour concrétiser mon rêve de devenir enseignant en primaire.*

*Grâce à cette expérience, je me sens désormais prêt à poursuivre mon chemin. Je vais m'inscrire à la rentrée de maturité pédagogique en septembre 2025, et ce voyage à Vienne a largement contribué à renforcer ma confiance et ma détermination à réussir dans cette voie.*

*Je vous remercie mille fois pour cette opportunité exceptionnelle. Votre soutien a été un véritable cadeau, et je resterai toujours reconnaissant pour la chance que vous m'avez donnée.*



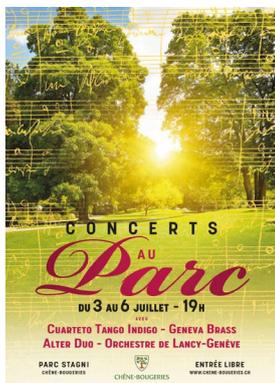
**Trois Chêne Emploi**

## CULTURE ET MANIFESTATIONS

La saison 2024-2025 a été très dense en événements culturels, ceci dans tous les domaines, visant à offrir à un public le plus large possible de nombreuses occasions de réunion et de divertissement.

### MUSIQUE

La musique classique tenant une place de choix à Chêne-Bougeries, l'été a débuté du 3 au 6 juillet dans le magnifique écrin de verdure du parc Stagni avec les **Concerts au Parc**. Le Cuarteto Tango Indigo a ouvert le bal avec ses tangos argentins accompagnés d'un couple de danseurs. Jeudi 4 juillet, place aux cuivres avec le Geneva Brass pour « Le monde invisible »; vendredi 7 juillet, retour à un programme plus classique avec un duo piano-contrebasse de l'Alter Duo et ses « Mémoires d'Europe ». Pour clore cette série de concerts, L'Orchestre de Lancy-Genève a joué « Sur les traces de Michel Strogoff » accompagné d'une soprano et de chants traditionnels. Bilan très positif pour cette nouvelle série de concerts gratuits, dont les adeptes sont de plus en plus nombreux chaque année. La buvette, tenue par les TSHM, a été fort appréciée par les mélomanes pour des pauses gustatives et en détente sous les arbres centenaires.



« **Les Jeudis du jazz** », concept inédit à Genève, sont des soirées mêlant concerts de jazz magnifiquement interprétés par le **Big Up'Band** dans une ambiance lounge de club de jazz et bar after work. Avec un thème différent pour chacune des trois soirées du 12 septembre, 28 novembre 2024 et 15 mai 2025, cet ensemble de musiciens de haut niveau impose sa propre empreinte sonore. Ces soirées ont été fort appréciées du public pour leur ambiance détendue et une musique de grande qualité.



« **Les Matinales de l'OCG** », collaboration avec l'**Orchestre de Chambre de Genève**, ont repris les dimanche 15 septembre, 17 novembre 2024 et 18 mai 2025. Il s'agit de concerts tout public - les nourrissons sont également les bienvenus - pour un moment musical participatif avec les artistes. Le public est invité à s'installer dans les canapés et fauteuils, autour des musiciens, afin de partager un moment de découverte musicale. Un brunch est ensuite offert au public afin de prolonger cette matinée dominicale en toute simplicité et amitié.



Le dîner spectacle « **La chasse en musique** » mené par le Quatuor Byron et Christophe Sturzenegger au cor, ont permis au public de déguster un succulent repas de chasse, tout en étant emmené par les musiques emblématiques de la chasse et des braconniers le samedi 12 octobre. À noter que les élèves des degrés 5P à 8P Harmos de la commune ont eu la chance d'assister au concert du Quatuor en après-midi.





Un cabaret Dada et son décor à tourniquettes voici l'ambiance de « **Boris Vian, Mozart et nous** », mis en scène par Benjamin Knobil. Cette idée originale de « Les Farceurs Lyriques » a été présentée par le théâtre Crève-Cœur et la compagnie Filomena le 15 novembre 2024 à la salle communale Jean-Jacques Gautier.

Le traditionnel **Concert de l'an** a eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2025 avec une formation complète de **l'Orchestre et Ensemble Vocal Buissonnier** à l'occasion du jubilé de son vingtième anniversaire, sous la direction de Marc Leroy-Calatayud et Léonie Cachelin à la préparation du chœur. Concert exceptionnel réunissant plus de 41 artistes sur scène, largement félicité par le public qui a fait salle comble.

Jeudi 16 janvier, « **Musique Française** » a rassemblé sur scène une pianiste, un violoniste, une mezzo-soprano et une soprano. Mélange de grands classiques et d'airs plus contemporains pour un concert étonnant et très plaisant.

**Fabrizio von Arx**, violoniste genevois de renommée internationale, accompagné de Stradivarius *The Angel ex-Madrileño* de 1720 et d'un pianiste, ont proposé une expérience unique le 24 janvier. Concert exceptionnel, véritable immersion dans plus de 300 ans d'histoire musicale.

« **Une enfance à la mer** », création spéciale qui s'écoute comme un concert et se lit – sur écran géant – comme une bande dessinée. Piano, voix et flûte de pan, les artistes de la famille Tirabosco ont interprété ce magnifique concert dessiné le 20 février. Les élèves des degrés 5P à 8P de la commune ont pu assister à une première représentation l'après-midi même.

Afin de célébrer la journée internationale des femmes, le samedi 8 mars, le concert de la talentueuse pianiste de renommée internationale **Zlata Chochieva** était offert aux dames. Un récital de piano exceptionnel qui a conquis le public.

Pour fêter son cinquantième anniversaire, **l'Orchestre de Lancy-Genève** a joué « **Audaces & Sentiments** » sous la direction de Roberto Sawicki. Au programme de la soirée, des compositeurs tels que Gabriel Fauré, Claude Debussy et Maurice Ravel ont transporté le public venu très nombreux le samedi 29 mars.

Vendredi 11 avril 2025, le concert épistolaire « **Dans le Tourbillon du Romantisme** » a mis en lumière une pianiste, une soprano, une comédienne et un comédien afin de narrer l'histoire du coup de foudre artistique entre Pauline Viardot et Ivan Tourguéniev, sur une idée originale de Laurence Naville.



## THÉÂTRE ET DANSE



« **Bergamote, échec et veuf** » est la nouvelle pièce comique de Claude-Inga Barbey et Patrick Lapp qui parle de la vie de couple. À couper le souffle de rire, magnifiquement interprétée par ces deux artistes de talent, le samedi 1<sup>er</sup> juin dans une salle comble.

« **Nos Inconséquences** » est une pièce de théâtre humoristique. « Nos phrases inconsidérées, nos comportements irréfléchis, nos attitudes à l'emporte-pièce » sont à l'origine de cette comédie d'Esther Rotenberg, qui a mis en scène les comédiens Rebecca Bonvin, Daniel Vouillamoz et Thierry Piguet, le vendredi 20 septembre à la salle communale Jean-Jacques Gautier.



« **Une soirée avec l'Area Jeune Ballet** », le vendredi 7 février, est une performance en trois temps mettant en lumière le talent de vingt jeunes danseurs internationaux âgés de 18 à 22 ans. Trois chorégraphes, trois œuvres qui explorent les thèmes de l'individualité, de l'unicité et de la liberté d'expression, invitant le public à la réflexion sur la capacité de l'être humain à évoluer et à s'adapter.



Area Jeune ballet – février 2025

## EXPOSITIONS



Du 4 au 20 octobre, l'Espace Nouveau Vallon a accueilli une exposition interactive mettant à l'honneur Marcel Duchamp, artiste majeur du XXe siècle, que l'on peut considérer comme le père de l'art d'aujourd'hui. « **L'ombre de Marcel** » a ainsi accueilli des classes des écoles primaires, tout comme le grand public, ceci grâce au travail professionnel des équipes d'animation.

« **Cuba by Engler & Friends** » a été exposée du 28 mars au 13 avril à l'Espace Nouveau Vallon. Martin Engler, artiste suisse de renommée internationale - ces œuvres ont été exposées sur la plupart des continents - a développé diverses techniques : mixed média, huiles, collages, sculptures et bronze. À travers cette exposition, il a proposé de présenter à ses côtés des œuvres d'artistes de divers pays. Les bénéfices des ventes ont été reversés à deux associations en faveur d'enfants défavorisés à Cuba et aux Philippines afin d'encourager leur créativité et redonner sens à leur vie.

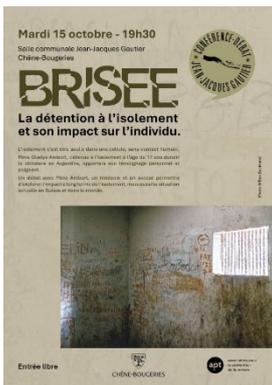


Du 17 mai au 22 juin, le parc Stagni s'est transformé en une vaste salle d'exposition en plein air en accueillant « **Sculptures au parc** », en collaboration avec l'Association des sculptrices et sculpteurs de Genève (ASdG). Ainsi, 22 artistes ont investi les allées, les pelouses et les recoins du parc, offrant au travers de leurs œuvres une diversité de formes, de matières et de langages; métal, pierre, bois, terre cuite ou encore matériaux recyclés.



Sculptures au parc - Lukas Grogg - juin 2025

## CONFÉRENCE



Dans le cadre des cycles de conférences Jean-Jacques Gautier, traitant depuis de nombreuses années du thème des Droits Humains, un débat interactif a été sélectionné lors de la conférence du mardi 15 octobre, intitulée « **Brisée - La détention à l'isolement et son impact sur l'individu** » et organisée par l'Association pour la Prévention e la Torture (APT).

La soirée a débuté par le courageux et émouvant témoignage de Gladys Ambort, auteure du livre « Brisée », racontant comment durant la dictature en Argentine, à l'âge de 17 ans, elle fût arrêtée puis détenue pour avoir évoqué ses convictions politiques en classe. La conférence s'est poursuivie avec les interventions de divers professionnels de la psychiatrie et du Comité international de la Croix Rouge.



Conférence Jean-Jacques Gautier – Gladys Ambort – octobre 2024

## FÊTES ET SPECTACLES POUR LES ENFANTS



L'année scolaire s'est achevée lors de la **fête des Promotions** le vendredi 28 juin, sur le thème « Les jeux olympiques ». L'après-midi a été consacré aux élèves : maquillage, carrousels, châteaux gonflables et goûters ont fait leur bonheur. Puis, les autorités et Caroline Desjacques-Privato, directrice des écoles, ont accueilli les élèves de 7P et 8 P Harmos, accompagnés de leurs parents et enseignants lors de la cérémonie officielle. Les festivités se sont poursuivies avec le cortège à travers les parcs Sismondi et Stagni, au son des fanfares et de l'orchestre live, tandis que les divers stands ont proposé de la restauration en tout genre.

Pressés d'offrir des friandises aux enfants de Chêne-Bougeries, **Saint-Nicolas** et le **Père Fouettard** y ont fait leur halte, le vendredi 6 décembre. Après un magnifique cortège aux flambeaux et les chants entonnés par les élèves de quelques classes de l'école du Belvédère, entourés des autorités communales, les familles ont dégusté la soupe et les marrons grillés pendant que d'autres se faisaient photographier avec Saint-Nicolas.



La 22e édition du **festival Marionnettes & Cie** s'est déroulée du 22 au 23 mars. Au programme des festivités, trois spectacles à découvrir pour les enfants dès 4 ans, mais aussi les ateliers de la marionnette, invitant le public à découvrir en créant, en manipulant et en jouant le monde des marionnettes. Fortement apprécié du public, le festival a rencontré un franc succès, comme à l'accoutumée, grâce à l'organisation conjointe de l'événement par la Commune et la Cie des Croquettes. Fort de son succès, le spectacle « Les Trois Petites Louves » de la Cie des Croquettes s'est par la suite déplacé directement dans les crèches, jardins d'enfants et écoles primaires de la commune afin d'enchanter une nouvelle fois les enfants.



Promotions scolaires 2024

## MANIFESTATIONS OFFICIELLES

**Le Conseil d'État de la République et Canton de Genève** a invité la population des Trois-Chêne à partager un moment convivial et d'échanges le jeudi 15 août sur la place Colonel-Alfr. AUDÉOUD de Chêne-Bougeries. À la suite d'une séance de travail réunissant le Conseil d'État et les conseillers administratifs des Trois-Chêne à la Villa Sismondi, les autorités ont formé une ligne d'accueil dans le parc, prononcé quelques discours puis rencontré la population autour d'un apéritif amical et participatif.

Mardi 1<sup>er</sup> octobre, le **Mérite Chênois 2024** a été attribué à Antoinette Deley, artiste sculptrice-peintre, pour son formidable travail créatif dont la brillante carrière locale et internationale honore la commune. Après le discours de Florian Gross, maire, la méritante a pris la parole afin de remercier les autorités. Cette soirée fut également l'occasion pour Marion Garcia Bedetti, conseillère administrative, de rappeler les fondements du Mérite Chênois à l'assemblée dont faisaient partie les nouveaux naturalisés de la commune. Les intermèdes musicaux du groupe « Réunis Sons » ont agrémenté cette réception.

L'année 2025 débutant, les autorités communales ont eu le plaisir de convier le mardi 7 janvier à la salle communale Jean-Jacques Gautier, les corps constitués, les associations et personnes nouvellement installées dans la commune pour le traditionnel **Apéritif des Vœux**. La soirée a été animée en musique par l'Harmonie La Lyre de Chêne-Bougeries.



Apéritif du Conseil d'État – août 2024

## COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES ET PROJETS TRANSVERSAUX



Depuis janvier 2022, la Commune de Chêne-Bougeries propose deux fois par mois des prêts de documents pour adultes, enfants et adolescents via le **bibli-o-bus**. Ce service est proposé par la Ville de Genève, en collaboration avec l'association des communes genevoises et les bibliothèques municipales. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le bibli-o-bus a pris ses quartiers devant l'EMS Clair Bois-Gradelle, chemin du Pré-du-Couvent 3A.

Organisé à tour de rôle par les Trois-Chêne, le **Forum des Entreprises 2024** s'est tenu à Chêne-Bougeries le mardi 24 septembre. Sur le thème « La (sur)vie des petits commerces : défis et stratégies », Myret Zaki, journaliste économique et Ivan Slatkine, éditeur et président de la Fédération des entreprises romandes Genève (FER), ont mené le débat et entendu les commerçants et intervenants présents à cette rencontre. La soirée s'est clôturée par un apéritif prolongeant ainsi les échanges.



L'**Orchestre des Trois-Chêne**, subventionné par les trois communes chénoises et dirigé par Arturo Corrales, a offert le dimanche 3 novembre, un magnifique concert intitulé « Invocation » avec la participation du soliste violoncelliste Giacomo Grandi. Cette formation symphonique active dans la région genevoise compte une septantaine de musiciens.

Célébrée le vendredi 31 mai, la **Fête des Voisins** est un événement national qui invite les citoyens à se retrouver dans les immeubles, les chemins ou les jardins pour partager un moment de convivialité, afin d'enrichir les relations de bon voisinage. La commune de Chêne-Bougeries a, comme de coutume, mis à disposition de ses habitants des tables et des bancs pour faciliter ces rassemblements.



Forum des entreprises – septembre 2024

## Fresque de la Micheline

En mai 2025, l'artiste genevois Jazi, accompagné de Sueno, ont embelli d'une fresque un pan de mur ferroviaire situé au Pont-de-Ville. Tout a commencé par une demande des riverains du quartier. Las de voir le mur régulièrement recouvert de tags peu esthétiques, ils ont proposé à la Commune de Chêne-Bougeries de le transformer en véritable œuvre d'art. Enthousiasmé par cette initiative, le Conseil administratif a donné son accord pour lancer un projet artistique.

Un appel a alors été lancé auprès de plusieurs graffeurs romands afin de transmettre leurs idées. C'est le graffeur genevois Jazi qui a été retenu sur dossier. Connu pour son style unique, reconnu par ses pairs, il a proposé plusieurs esquisses, dont celle de la Micheline, qui a su séduire le Conseil administratif par son clin d'œil historique. En effet, « Micheline » fait référence à l'autorail léger de Michelin qui reliait les Eaux-Vives et Annemasse au siècle passé, dont le tracé a été utilisé pour la Voie verte actuelle. Ces trains étaient par ailleurs une alternative aux locomotives traditionnelles, utilisant des pneus Michelin pour rouler sur les rails.

Comme le mur appartient aux CFF, un dossier complet a été monté avec le visuel final afin d'obtenir leur autorisation. Le résultat, fruit d'une belle collaboration entre habitants, artiste et autorités, est à découvrir lors d'une balade qui conduit au bord de la Seymaz.



Fresque « La Micheline » - mai 2025 – crédit photo : J.-J. Rikly

## **TERRITOIRE, BIODIVERSITÉ ET MOBILITÉ**

Le service du territoire, de la biodiversité et de la mobilité est composé d'un responsable de service à temps plein et de cinq collaboratrices à temps partiel.

Il a pour missions le suivi, la mise en œuvre et l'observation de la planification urbaine, de la biodiversité et de la mobilité sur le territoire communal.

Les tâches et projets principaux incluent :

- L'élaboration et la mise en œuvre du PDCom
- La rénovation/reconstruction du Village de Chêne-Bougeries
- Le pilotage et le suivi d'études de planifications communales (équipements publics, aménagements de l'espace public, étude mobilité...)
- La mise à jour de l'Inventaire Cantonal des Arbres (ICA)
- La mise en œuvre du programme « + 1'000 arbres en 10 ans à Chêne-Bougeries »
- Le lancement de microprojets nature en ville (potager urbain, Sentier nature, microforêt...)
- La sensibilisation du public aux enjeux environnementaux (Sentier nature, La Nuit est Belle, Fête de la Nature, Balade de saison)
- L'étude des dossiers en autorisation de construire, la rédaction des préavis communaux et les déclarations d'infractions en matière d'autorisation de construire
- Le suivi de tous les projets planifiés par le Canton sur le territoire de la commune (Projet d'agglo – Grand-Genève, plans localisés de quartier et plans de site ; renaturation des cours d'eau ; Axe Frontenex, route de Chêne...).

Le service accompagne également le suivi de nombreuses études et projets concernant le patrimoine bâti de la commune (évaluation des possibilités d'affectation, relocalisation d'activités, rénovation et agrandissement des écoles publiques communales, construction de crèches).

Dans le cadre des dossiers planifiés par le Canton, il collabore avec les services de l'État au travers des projets cités plus haut, ainsi que les Hautes Écoles romandes, notamment par le suivi de projets d'étudiants.

De plus, le service accorde beaucoup d'importance et de temps pour répondre aux questions des habitants par téléphone concernant les autorisations de construire, mais également concernant les travaux en cours, le soin aux arbres, etc.

## TERRITOIRE

### Plan directeur communal 2035

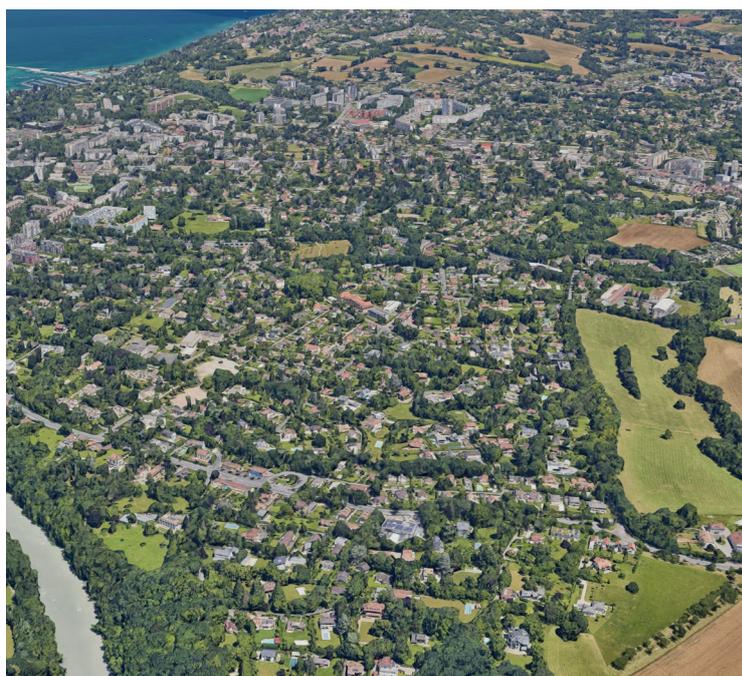
Le plan directeur communal (PDCom) a été adopté par le Conseil municipal le 18 novembre 2021 et approuvé par le Conseil d'État le 22 mars 2022.

Cette approbation a cependant fait l'objet de réserves portant sur :

- La stratégie de densification de la zone 5
- Les principes d'aménagement et les mesures inscrites au chapitre 4.3 concernant le secteur Malagnou-Paumièr-Werner
- Les orientations concernant le secteur du Moulonais figurant au chapitre 4.10.2.

La stratégie zone 5 a fait l'objet d'une mise à jour afin de la mettre en conformité avec l'article 59 al. 4 de la Loi sur les constructions et installations diverses et lever la réserve du Conseil d'État. Cette mise à jour partielle du PDCom a été adoptée par le Conseil municipal le 14 décembre 2023 et approuvée par le Conseil d'État le 17 avril 2024, levant ainsi la réserve initiale.

Les chapitres concernant les secteurs de développement de Malagnou-Paumièr-Werner et du Moulonais devront quant à eux être revus dans le cadre des processus de développement des secteurs, en collaboration avec l'office de l'urbanisme. En effet, les principes d'aménagement proposés par la Commune dans ces deux secteurs ne correspondent pas aux vellétés de développement du Canton telles que décrites dans son plan directeur cantonal 2030.



## Village de Chêne-Bougeries

Depuis 2018, le village de Chêne-Bougeries fait sa mue. Concomitamment au démarrage du chantier B+C, les premières livraisons de logements issus du chantier A ont été inaugurées en mars 2022.

Au total, la Commune a investi près de 34'248'000 francs pour reconstruire et rénover le village, soit :

- 11'298'000 francs pour le Chantier A
- 22'950'000 francs pour le Chantier B+C.

Ces montants correspondent uniquement aux coûts des travaux, et ne font pas référence aux études antérieures (Plan de site, image directrice, concours SIA 142).

La rénovation/reconstruction du village de Chêne-Bougeries va doter la commune de 36 nouveaux logements, six chambres pour étudiants, huit arcades commerciales, ainsi que de deux restaurants dont la réouverture de l'historique « Café de la Fontaine » situé à la rue de Chêne-Bougeries 27. De plus, des espaces pourront être mis à disposition des associations.

La vision urbanistique du village de Chêne-Bougeries ne se traduit pas uniquement par les chantiers de rénovations/reconstructions évoqués précédemment. Le vote d'un crédit de 565'000 francs par le Conseil municipal lors de sa séance de mars 2023 a permis de lancer le concours de projet d'aménagement des espaces publics du village de Chêne-Bougeries (concours SIA 142).

Ce processus a abouti en avril 2024 par l'annonce, par Jean-Michel Karr, conseiller administratif délégué et initiateur des travaux de rénovation du village, des lauréats du concours : un groupement conduit par Marine Girault du bureau Urbanité associé au bureau AB Ingénieurs. Symbole de l'avancement du projet de réhabilitation, l'exposition des projets rendus dans le cadre du concours s'est tenue dans les locaux rénovés du Café de la Fontaine.

Le futur espace public intègre le cœur de l'îlot du village, le chemin de la Fontaine, le chemin du Pont-de-Ville et une portion du chemin De-LA-MONTAGNE. À ce jour, le coût des travaux liés à cet espace public est estimé à 3'700'000 francs.

Avec la récente rénovation de la rue de Chêne-Bougeries entreprise par le Canton, ce quartier jouira d'une vraie qualité urbaine, avec commerces et restaurants de part et d'autre de la rue, offrant une diversité de services de proximité non seulement pour les habitants du quartier mais également pour les personnes de passage.

## Secteur Malagnou/Paumière

La planification du secteur Malagnou/Paumière a été relancée à l'automne 2021 sous l'impulsion des propriétaires souhaitant développer leurs parcelles.

En 2012, ce secteur a été déclassé en zone de développement 3 (ZD3) à l'initiative de l'État de Genève, propriétaire de la parcelle dite de l'ancien institut de zoologie (885), et malgré l'opposition de la Commune. Les parcelles concernées par le déclassement (2133, 2134, 883, 884, 885) ainsi que celle de la fondation des logements pour personnes âgées ou isolées (FLPAI) qui les jouxte (886), ont depuis fait l'objet de multiples études et avant-projets :

- 2015 - Grand Projet Chêne-Bourg-Chêne-Bougeries (fin des études)
- 2015 – Projet de l'association des intérêts de Conches
- 2016 – Avant-projet de PLQ nuvolab (État de Genève).

L'ensemble de ces projets doit aujourd'hui être réexaminé à l'aune des enjeux actuels. Afin d'encadrer le processus de planification, l'État de Genève a lancé un processus de concertation regroupant l'ensemble des acteurs concernés (propriétaires, autorités publiques, associations de quartier). Dans le cadre de ce processus, la Commune a notamment défendu le maintien des cordons boisés et des arbres majeurs du site, ainsi que la maximisation des surfaces de pleine terre et la construction d'un établissement scolaire. La concertation a permis d'aboutir à un consensus de l'ensemble des acteurs pour l'établissement de dix principes d'aménagement pour le futur développement de ce périmètre.

Dans sa séance du 8 février 2024, le Conseil municipal a voté un crédit d'études de 525'000 francs pour permettre à la Commune de participer à l'élaboration d'une convention de réalisation engageant tous les partenaires, ainsi que pour cofinancer les études qui mèneront à l'établissement d'un plan localisé de quartier.

La période 2024–2025 a été principalement orientée vers le projet d'acquisition foncière pour le développement d'un futur groupe scolaire complet de 16 classes, lequel s'inscrira dans le projet de PLQ.

En date du 12 décembre 2024, le Conseil municipal a voté un crédit d'investissement de 12'750'000 francs dans le but d'acquérir une parcelle de 7'500 m<sup>2</sup>. Cette acquisition marque un tournant dans le processus de développement du PLQ, dans le cadre duquel la Commune peut désormais être représentée en tant qu'entité publique et acteur foncier.

## **Plan de site Grange-Falquet**

Un plan de site d'initiative cantonale est en cours d'élaboration dans le périmètre « Grange-Falquet », lequel abrite un patrimoine naturel et architectural de valeur considérable. Le mandat d'élaboration pour ce plan d'affectation a été lancé fin 2023. Il est co-porté par la Commune, concrétisant ainsi une mesure de protection du patrimoine prévue par son PDCom.

La phase dite de diagnostic, menée jusqu'à l'été 2024, a permis d'établir un état des lieux très détaillé du périmètre à l'étude, incluant notamment aux chemins des Voirons et du Mont-Blanc, un lotissement dû à Jean-Marie Puthon, apparu entre la fin du XVIIIe et le début du XIXe siècle et dont les bâtiments présentent des valeurs élevées au recensement architectural du canton.

Ce plan de site est mené en concertation avec les propriétaires concernés, à l'attention desquels des ateliers de réflexion et des visites de site ont été organisés durant l'année 2024, afin d'affiner encore les connaissances du quartier à l'aune des regards et des usages d'aujourd'hui.

La phase d'avant-projet de plan de site a été menée durant le second semestre 2024. Celle-ci a abouti vers un projet de plan permettant d'entrer dans une nouvelle phase du processus, l'enquête technique. Elle a pour but de recueillir les observations des différents offices du Canton, mais également de la Commune. Une fois la synthèse et les arbitrages entre les observations formulées, l'enquête publique sera lancée. Cette étape est prévue durant le second semestre 2025.

## **Place Rigaud**

Malgré un aménagement récent, mené entre 2017 et 2018 dans le cadre de la réalisation du PLQ n°29701, la place Rigaud est inadaptée aux usages des habitants du quartier et aux enjeux de la transition. Le sol y est largement imperméabilisé et l'arborisation se limite à la périphérie de la place; il en résulte un îlot de chaleur infréquentable durant la période estivale. L'offre ludique est insuffisante et ne s'adresse qu'aux plus grands enfants. La topographie du site, en pente douce en direction de la route Jean-Jacques-RIGAUD (futur axe Frontenex), pose des problèmes de sécurité en lien avec les jeux de ballon notamment.

Riverains et usagers de la place ont relevé l'ensemble de ces problèmes à l'attention de la Commune en déposant, le 2 octobre 2022, une pétition demandant son réaménagement. En parallèle et dans le cadre de son programme « +1000 arbres en dix ans », la Commune faisait le constat que cette place – en pleine terre sous l'enrobé bitumineux – est dotée d'un très fort potentiel de plantation.

Souhaitant mettre à profit l'élan de mobilisation des habitants, la Commune a lancé fin 2023 une démarche participative pour le réaménagement de la place Rigaud. Trois ateliers ont été menés au printemps 2024 permettant aux habitants de constituer leur « cahier des envies », une forme de cahier des charges guidant l'élaboration du projet. Les ateliers ont également permis d'imaginer et mettre en forme des aménagements transitoires incluant des plantations en bacs et du mobilier temporaire, lesquels ont été mis en place début juillet 2024.

Au printemps 2025, la population a été sollicitée à trois reprises. En février, un temps d'échange a permis de discuter des grandes orientations d'aménagement autour de quatre variables thématiques clés : topographie, jeux d'eau, espace de rencontre, végétation. En avril, les habitants ont été invités à se projeter concrètement dans le futur aménagement grâce à un plan de synthèse, des illustrations du futur mobilier et une installation à l'échelle 1:1 représentant les nouvelles dimensions de la place. Finalement, en juin, une permanence a permis de montrer le projet déposé à l'office des autorisations de construire.

Dans le cadre du processus, un aménagement transitoire a été installé à l'été 2024. En effet, afin d'habiter la place, une structure faite en palox à trouver sa place au milieu de l'espace. Les premiers arbres installés sur place seront replantés dans le cadre du projet définitif.

Le chantier s'organise pour un démarrage à l'automne 2025. L'aventure collective initiée en 2024 se poursuit jusqu'à la réalisation de la place d'ici à l'été 2026.



Présentation du projet - Atelier participatif - avril 2025



Contours des futures zones végétalisées - avril 2025

## **Nant du Moulonais**

L'office cantonal de l'eau (OCEau) mène des études en partenariat avec les Communes de Chêne-Bougeries, Vandœuvres et Coligny afin d'élaborer et réaliser des mesures de sécurisation contre les risques de crues du Moulonais.

Sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries, le ruisseau est actuellement canalisé et enterré depuis le chemin des Buclines et l'aval de la route Jean-Jacques-RIGAUD, ainsi qu'entre le chemin De-LA-MONTAGNE et l'embouchure du Nant dans la Seymaz. L'ouvrage d'engouffrement situé au niveau du chemin De-LA-MONTAGNE était sous-dimensionné et présentait des risques d'inondation en cas de crues. Des travaux de sécurisation ont donc été entrepris en 2024 pour y remédier et améliorer l'accessibilité de l'ouvrage à des fins d'entretien par la Commune.

Dans la mesure où seule une renaturation ou remise à ciel ouvert permettrait de régler complètement les problématiques liées aux crues centennales du Nant du Moulonais, l'OCEau et la Commune étudient actuellement la possibilité d'une mise à ciel ouvert du cours d'eau sur le chemin de Glandon, comme prévu par le PDCom.

En septembre 2024, l'OCEau et la Commune ont convié les habitants concernés par la problématique des risques d'inondations afin de présenter la situation ainsi que les mesures envisageables dans le périmètre. À la suite de cette rencontre, plusieurs échanges ont eu lieu avec les habitants afin de réorienter les mesures d'aménagements qui pourraient être entreprises sur le chemin de Glandon. Ces échanges sont toujours en cours.

En parallèle, la Commune a déposé une demande d'autorisation de construire (DD 337849) permettant d'anticiper la construction d'un ouvrage sous la route Jean-Jacques-RIGAUD, lequel est en cours de travaux depuis juillet 2024. L'autorisation a été délivrée le 20 juin 2025.

## **Planification territoriale 2014/2025**

Depuis plusieurs années, l'augmentation de la population de Chêne-Bougeries est soutenue. Aujourd'hui, le nombre d'habitants a dépassé les 13'500. D'ici à 2025, le nombre de logements qui sera mis à disposition est de 675, concentré sur 4 projets et correspondant à environ 1'300 habitants supplémentaires.

Cette prévision à 2025 ne tient pas compte des logements produits en zone 5. Aujourd'hui, cette zone connaît un ralentissement dans son développement, lequel dû au changement de la législation, mais également à l'intégration dans le PDCom de Chêne-Bougeries d'une stratégie d'évolution de la 5e zone qui permet de mieux cadrer son développement.

Il est fort probable que Chêne-Bougeries comptera, d'ici à la fin 2025, près de 15'000 habitants. Cette augmentation pousse à penser la planification communale différemment, en prévoyant notamment, dans chaque projet en zone de développement, des équipements et des espaces publics pour les futurs habitants de Chêne-Bougeries.

## Autorisations de construire

186 préavis pour des demandes en autorisation de construire ont été traités par le service du territoire, de la biodiversité et de la mobilité durant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juin 2024 et le 31 mai 2025. Ce nombre est une nouvelle fois identique à celui de l'année précédente.

Désormais, le plan directeur communal 2035 (PDCOM) étant connu des milieux immobiliers, ces derniers commencent à identifier les périmètres ouvrant effectivement droit à une densification accrue. Dans ce contexte, les premières demandes d'octroi de la dérogation prévue à l'art. 59 al. 4 de la Loi sur les constructions et les installations diverses (LCI - L 5 05) ne sont déposées que récemment, les zones concernées n'étant pas nombreuses et strictement délimitées.

Depuis l'approbation de la mise à jour du PDCOM, la Commune n'a eu à se prononcer qu'une seule fois sur un dossier (demande préalable) sollicitant l'octroi de la dérogation à l'indice d'utilisation du sol. Cette demande a toutefois été refusée pour d'autres motifs.

Au total, 223 requêtes différentes ont été déposées sur le territoire communal, dont 125 requêtes ont été transmises à la Commune par l'office des autorisations de construire, générant ainsi 186 préavis. Cette différence s'explique par le fait qu'un même dossier peut faire l'objet de plusieurs préavis au cours de l'année.

Le nombre de requêtes non transmises à la Commune s'élève dès lors à 98, soit 44 % des requêtes déposées. Cela représente une diminution de 23 dossiers non transmis par rapport à l'année précédente. Il convient de relever que 81 de ces dossiers correspondent à des procédures accélérées (APA).

Durant cette période, il sied de préciser que la Commune a déposé neuf requêtes pour des projets communaux.

### Nombre et type de requêtes déposées au Département

Demande préalable	Demande définitive	Procédure accélérée	Demande de démolition	Demande de démolition accélérée	Total
4	60	138	13	8	223
2 %	27 %	61 %	5,5 %	4,5 %	100 %

**Nombre et type de requêtes traitées par le service**

<b>Demande préalable</b>	<b>Demande définitive</b>	<b>Procédure accélérée</b>	<b>Demande de démolition</b>	<b>Demande de démolition accélérée</b>	<b>Total</b>
3	48	57	11	6	125
2 %	38 %	46 %	9 %	5 %	100 %

**Nombre et type de requêtes non transmises à la Commune**

<b>Demande préalable</b>	<b>Demande définitive</b>	<b>Procédure accélérée</b>	<b>Demande de démolition</b>	<b>Demande de démolition accélérée</b>	<b>Total</b>
1	12	81	2	2	98
1 %	12 %	83 %	2 %	2 %	100 %

**Nombre et nature des préavis formulés par le service**

<b>Préavis favorable</b>	<b>Préavis favorable sous réserve</b>	<b>Demande de complément</b>	<b>Préavis défavorable</b>	<b>Pas de préavis communal</b>	<b>Total</b>
4	70	53	59	0	186
2 %	38 %	28 %	32 %	0 %	100 %

## BIODIVERSITÉ

### Arborisation

#### Programme « +1000 arbres à Chêne-Bougeries en 10 ans »

La Commune poursuit activement la mise en œuvre du programme +1000 arbres par une démarche transversale impliquant plusieurs services communaux.

#### Plantation sur domaine communal

Depuis 2021 jusqu'au printemps 2025, ce sont 197 arbres qui ont été plantés, soit 41 arbres supplémentaires depuis l'année précédente.

#### Plantation sur domaine privé

Depuis le lancement à l'automne 2022 du programme « + 1000 arbres en 10 ans à Chêne-Bougeries » sur fonds privé, ce sont au total 181 arbres qui ont été plantés. Entre le 1<sup>er</sup> juin 2024 et le 31 mai 2025, le programme a permis de planter 103 arbres supplémentaires.

En cumulant les plantations sur le domaine privé et sur le domaine public, 378 arbres ont été plantés depuis le lancement du programme.

Certains projets d'aménagements d'espace publics de la Commune en cours ou sur le point d'être terminés vont faire augmenter considérablement le nombre d'arbres l'année prochaine.

À titre d'exemple de plantations, le programme + 1000 arbres a permis de réaliser un magnifique projet situé à l'entrée du collège Claparède à l'occasion de ses 50 ans et des 10 ans du festival de « l'Orgue fait son cinéma ». En effet, une quinzaine de sujets ont été plantés à l'automne 2024, dont les essences américaines choisies (pins jaunes, pins de Douglas et tulipiers de Virginie) font écho aux essences utilisées pour la fabrication de l'orgue. Leur disposition en demi-cercle est également un clin d'œil à la forme de la console du précieux instrument abrité au sein du collège.



Plantations devant le collège Claparède

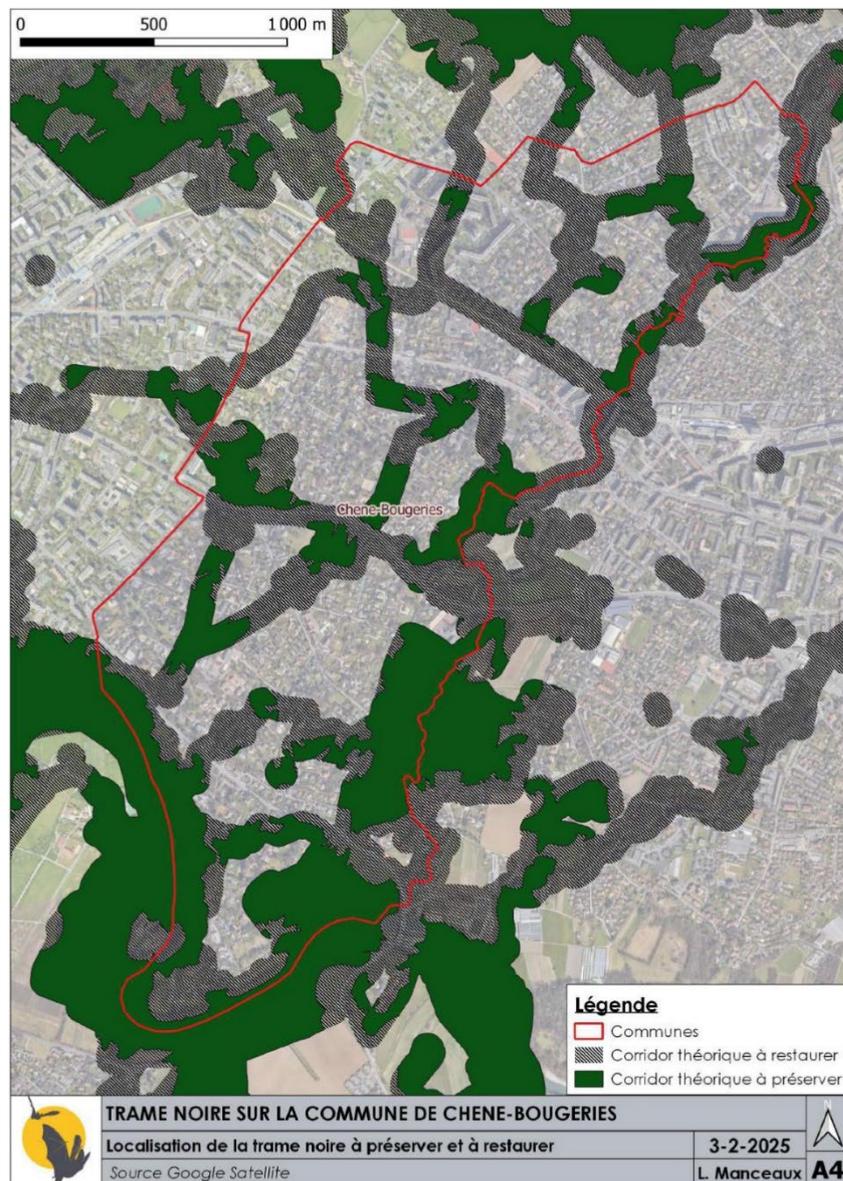
## Planification

### Trame noire communale

Le centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauve-souris (CCO-Genève) a été mandaté par la Commune afin d'établir la carte de la trame noire à l'échelle de la commune. Le groupe des chauves-souris est le groupe d'étude idéal pour la cartographie des corridors biologiques des animaux nocturnes.

Les corridors biologiques sont nécessaires au maintien des espèces, en leur garantissant de réseaux de déplacements, pour le nourrissage et la reproduction en assurant la mixité génétique.

La trame noire communale a permis d'identifier la présence des corridors fonctionnels et a également mis en évidence les corridors non-fonctionnels à restaurer. Cette étude est un document central pour la révision du plan lumière en cours.

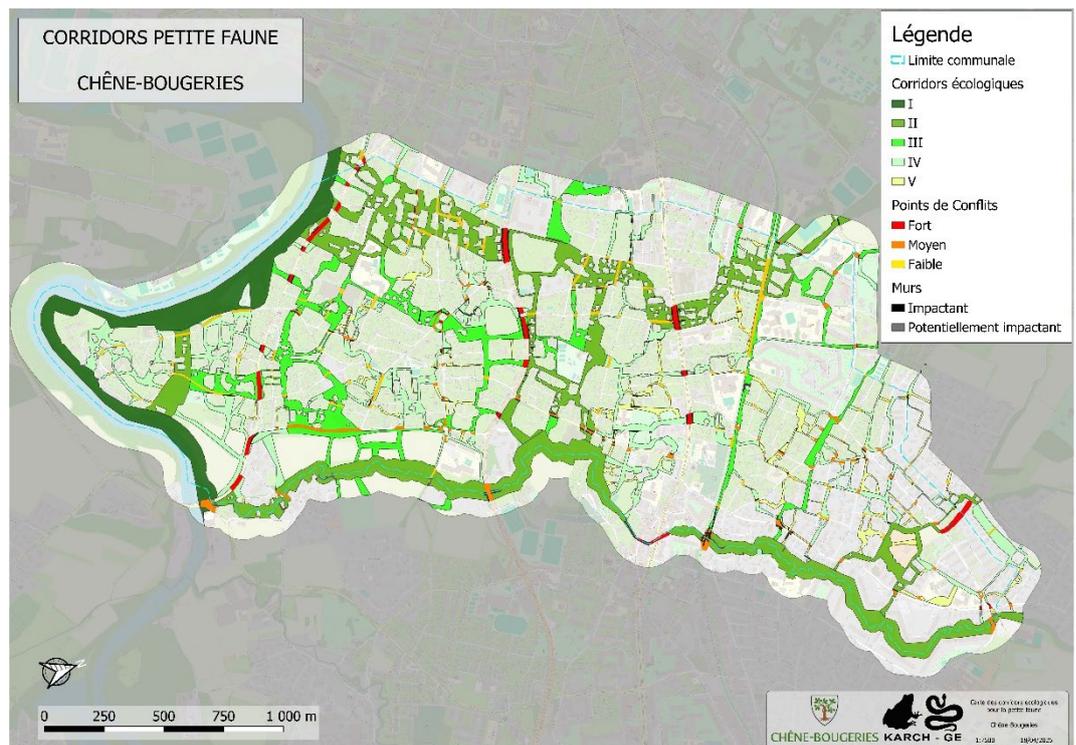


### Corridors biologiques de la petite faune terrestre

Caractérisée par sa situation géographique péri-urbaine et sa zone villa étendue, la commune de Chêne-Bougeries détient un rôle important à jouer dans la protection de la petite faune terrestre. Grâce au mandat confié à l'association pour l'étude et la protection des amphibiens et des reptiles (KARCH-Genève), un projet pilote de cartographie des corridors biologiques de la petite faune terrestre a abouti.

Le mandat de l'association genevoise, cofinancé par l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), a permis de cartographier et hiérarchiser par ordre d'importance les corridors nécessaires aux déplacements de la petite faune terrestre. Cette cartographie a également mis en exergue les zones de conflits entre les corridors biologiques (effectifs et théoriques) et les aménagements urbains. Les zones de conflits identifiées pourront ainsi être potentiellement atténuées grâce à une série de mesures d'amélioration. C'est notamment le cas, lors des projets de réaménagements de rues, zones sur lesquelles la majorité des conflits sont répertoriés.

Des aménagements en faveur de la petite faune ont d'ores et déjà pu être intégrés au projet d'aménagement BHNS de l'axe Frontenex. Il s'agit par exemple de favoriser le choix des bordures biaisées au lieu de bordures verticales, permettant à la petite faune de circuler et de pas être piéger dans le trafic; d'adapter les grilles avaloirs avec l'ajout de barreaux métalliques verticaux afin d'éviter la chute des hérissons dans les sacs gouffres.



## Sensibilisation et participation

### Potager

Le projet de potager urbain, géré depuis 2022 par l'association Les Amis du potager, est installé depuis mai 2024 au chemin du Domaine-PATRY 6.



### La Nuit est Belle

La Commune participe activement à chaque édition de l'événement « La Nuit est Belle », initiative transfrontalière d'extinction de l'éclairage public qui mobilise une fois par année toutes les communes du Grand Genève. Cet événement a été reconduit le 12 avril 2025, en collaboration avec les Communes de Thônex et Chêne-Bourg. Avec la difficulté de rencontrer un ciel suffisamment dégagé, le thème de cette année s'est concentrée sur la faune nocturne et son groupe d'espèces fétiches, les chauves-souris. Au programme : une conférence du CCO-Genève (Centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris), la projection du film « À l'ombre de la lumière » du réalisateur Tanguy Stoecklé, ainsi qu'une balade acoustique à la découverte des espèces de chauves-souris présentes sur le territoire de la commune.

### La Fête de la Nature

Du 23 au 25 avril, plusieurs activités nature ont été organisées dans le cadre de la 14e édition de la Fête de la nature. Cet événement national est l'occasion de promouvoir la nature près de chez soi. Une activité de décoration de nichoirs à chauve-souris à l'Espace Nouveau Vallon et une invitation à la découverte de la faune du sol dans les parcs Sismondi et Stagni ont permis aux curieux de nature d'en apprendre un peu plus sur une faune méconnue. Pour les élèves du parascolaire de l'école de Conches, une activité sur les cinq sens leur a offert un moment de reconnexion à la nature.

### Activités nature au fil de l'année

En collaboration avec la Commune de Thônex, des activités nature et des balades saisonnières offrent au public des occasions d'en connaître plus son leur environnement naturel. Découverte du brame du cerf au marais de l'Étournel, bricolages avec des matières recyclées et photo macro sont autant d'occasions de partir à la découverte de la nature. Le mandat est confié à l'association chênnoise Naries qui transmet à merveille son expérience et sa passion de la nature.



Fête de la Nature – mai 2025

## Renseignements à la population

Le service du territoire, de la biodiversité et de la mobilité est également à la disposition des habitants de la commune pour toute question liée à l'arborisation et à la biodiversité. Les questions liées à l'arborisation sur domaine privé reviennent régulièrement et concernent directement les habitants, que ce soit pour des questions de sécurité ou de bon voisinage.

## Abattages

La Commune poursuit sa politique visant à minimiser au maximum les abattages d'arbres sur son territoire. La stratégie mise en place sur les parcelles dont elle est propriétaire (DP communal, parcelles privées et publiques communales) est la suivante :

- Il ne peut y avoir abattage d'un arbre qu'en cas de danger ou de problèmes sanitaires et mécaniques avérés- une analyse par le service territoire, biodiversité et mobilité est systématiquement réalisée.
- En cas d'abattage, les fûts sont maintenus à la verticale et le reste du bois entreposé en tas.
- Le bois n'est plus exporté. Il est maintenu à proximité de l'arbre et souvent valoriser en haies sèches, en refuges pour la faune ou en mulch.
- Même en l'absence d'obligation de compensation pour certain abattage, un projet de replantation est mis en place la saison suivante.

## Transplantation au parc de la Gradelle

Plantés depuis une vingtaine d'années le long du chemin de la Gradelle, côté parc, sept chênes pédonculés âgés d'une quarantaine d'années, ont été sauvés de l'abattage en mars 2025.

Dans le cadre du projet de l'axe Frontenex, le réaménagement du chemin de la Gradelle et l'élargissement de la chaussée ont contraint les autorités à décider du sort de ces arbres. Leur sauvetage, programmé depuis trois ans, a nécessité plusieurs étapes afin de les préparer en amont de leur transplantation hors du commun. Grâce à une attention particulière, ils continueront d'évoluer juste à côté, dans le parc de la Gradelle.



## MOBILITÉ

### Subventions communales

#### Subvention pour l'achat de vélos à assistance électrique

Dans le cadre de sa politique communale en matière de mobilité douce, la Commune promeut l'usage du vélo en allouant une subvention de 250 francs à l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf, ne dépassant pas 25km/h. En 2024, 121 subventions vélos ont été octroyées.

#### Subventions TPG

Les cartes de paiement sans contact TPGpay, en vente au guichet de la mairie, sont subventionnées par la Commune à hauteur de 10 francs par mois, par ménage et demeurent réservées exclusivement aux citoyens en âge AVS. En 2024, une moyenne mensuelle de 30 cartes a été rechargée au tarif préférentiel de 20 francs au lieu de 30 francs.

Également en partenariat avec les TPG, la Commune offre une participation financière de 200 francs aux juniors (entre 15 et 24 ans inclus) et aux seniors (dès l'âge de l'AVS), à faire valoir sur l'achat d'un abonnement annuel de transports publics. En 2024, pas moins de 541 juniors et 662 seniors ont bénéficié de cette offre.

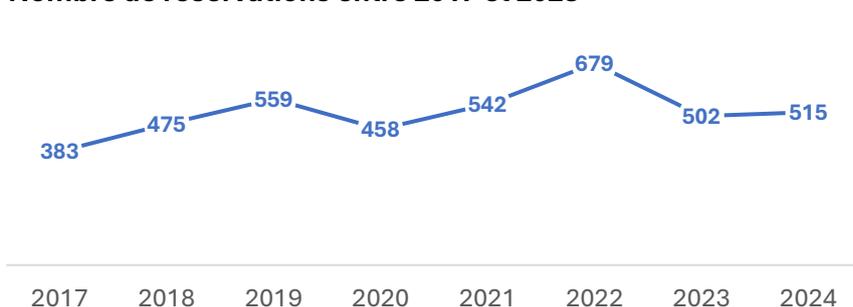
#### Carte journalière « commune » CFF

Depuis 2024 et dans le cadre de la nouvelle offre contingentée des CFF, les cartes journalières sont devenues nominatives. Un rabais de 50 % est accordé uniquement sur le prix d'une carte journalière 2e classe et aux habitants possédant un abonnement CFF demi-tarif. L'achat des cartes disponibles s'effectue obligatoirement à la réception de la mairie et peut être vendu de six mois à un jour avant la date de voyage souhaitée. En 2024, 822 subventions de 100 francs ont été octroyées.

#### Mobility : le car sharing en toute facilité

Le véhicule Mobility situé à la salle communale Jean-Jacques Gautier a été réservé plus de 500 fois et a parcouru 12'352 kilomètres sur l'année 2024.

#### Nombre de réservations entre 2017 et 2023



## **Planification communale**

### **Réaménagement de l'espace rue sur plusieurs tronçons communaux, en relation avec leurs mises en séparatif**

Depuis 2023, des études sont en cours sur plusieurs tronçons pour repenser l'aménagement de l'espace rue, tant sur le plan paysager que sur le plan de la mobilité. Ces études sont en relation avec leurs mises en séparatif, afin de répondre aux objectifs énoncés dans le concept général d'évacuation des eaux (PGEE), d'entente avec l'office cantonal de l'eau (OCEAu).

#### **Chemins de la Gradelle et des Flombards**

- Mandat lancé en juillet 2023
- Crédit d'étude voté par le Conseil municipal en date du 3 octobre 2024 (196'000 francs)
- Phase SIA 21 réalisée (mars 2025)

#### **Chemins Saladin – Fourches – David-MUNIER et avenue De-GASPARIN**

- Mandat lancé en juillet 2023
- Crédit d'étude voté par le Conseil municipal en date du 3 octobre 2024 (290'000 francs)
- Phase SIA 21 réalisée (mars 2025)

#### **Chemin CASTAN**

- Mandat lancé en juillet 2023
- Crédit d'étude voté par le Conseil municipal en date du 16 mai 2024 (220'000 francs)
- Phase SIA 31 réalisée, avec DG des travaux estimé à 2'552'800 francs
- Phase SIA 32 en cours

#### **Avenue de l'Ermitage**

- Mandat lancé en février 2023
- Crédit d'étude voté par le Conseil municipal en date du 8 février 2024 (158'000 francs)
- Crédit d'investissement et de financement voté le 20 mars 2025 (1'975'000 francs)
- Phase SIA 33 en cours, avec une dépose des AC collecteur et aménagement avant fin juin 2025.

Deux nouveaux mandats portant uniquement sur le réaménagement de l'espace rue ont également été déclenchés :

#### **Chemin de Conches**

- Mandat lancé en novembre 2024
- Crédit d'étude voté par le Conseil municipal en date du 3 octobre 2024 (195'000 francs)
- Phase SIA 21 en cours

#### **Chemin de Grange-Falquet**

- Mandat lancé en février 2025
- Phase SIA 21 en cours.

## **Planification cantonale**

### **Axe Frontenex – Le chantier a débuté**

Le chantier de l'axe Frontenex, projet pour lequel le Conseil municipal a voté, lors de sa séance ordinaire du 16 février 2023, un crédit d'investissement et de financement s'élevant à 21'000'000 francs TTC, a débuté le 29 juillet 2024. Pour rappel, ce projet consiste à développer une liaison en transports collectifs de 6km de long entre le nouveau quartier de Belle-Terre et la gare des Eaux-vives. Cet axe offrira à la région une ligne de bus directe jusqu'à l'aéroport, ainsi qu'une autre vers l'hôpital.

Ce projet d'envergure comprendra également :

- La réalisation d'aménagements routiers avec des voies de bus en site propre par tronçons
- L'amélioration et augmentation des aménagements cyclables
- L'installation de nouveaux éclairages publics
- L'intégration au site renforcé avec des aménagements paysagers (bande centrale végétalisée, plantations spécifiques pour une meilleure résistance à la chaleur, plantations de chênes chevelus)
- Renouvellement des réseaux en sous-sol (SIG et collecteurs)
- La pose de revêtements phono absorbants pour diminuer le bruit routier.

Dans le cadre de ces travaux d'envergures impactant les axes – chemin de Grange-Canal, chemin du Domaine-PATRY, chemin de la Gradelle, route J.-J. RIGAUD – et nécessitant pour certains leurs fermetures à la circulation, une déviation des bus a été mise en place. Cette déviation a nécessité de prendre de multiples mesures de circulation, telles que la mise en sens unique du chemin de la Gradelle, de l'avenue Léonard-SISMONDI, du chemin des Fourches et David-MUNIER, pour permettre le passage des bus.

### **Requalification de la route de Chêne et assainissement des collecteurs communaux – appel d'offres**

Les études de faisabilité réalisées par le Canton pour la requalification de la route de Chêne et par la Commune pour la partie assainissement des collecteurs étant terminées, un appel d'offres conjoint canton/commune a été lancé en avril 2024, afin de mandater une équipe pluridisciplinaire. Depuis le 28 novembre 2024, des séances ponctuelles s'organisent pour réaliser les prestations allant de l'étude d'avant-projet jusqu'à la réalisation du projet (SIA 31 à 53). Démarrage des travaux estimés premier semestre 2028.

Pour rappel, les enjeux de ce projet sont :

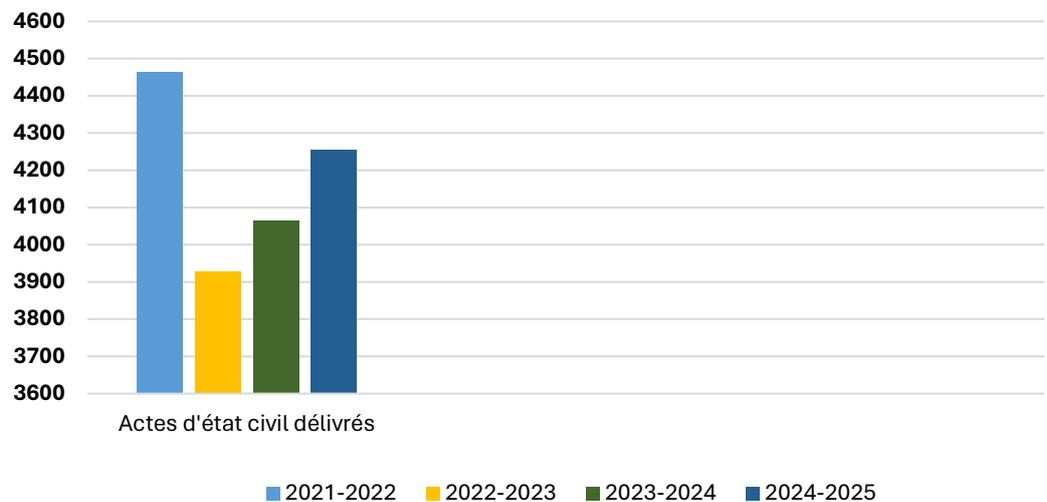
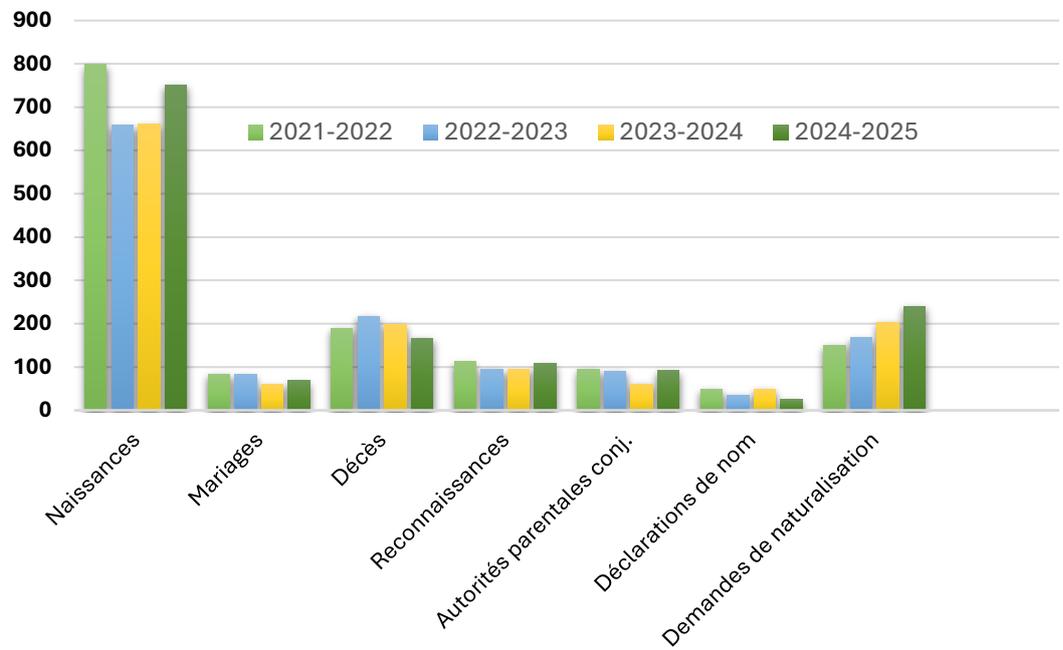
- La mise en conformité de l'axe tram
- L'assainissement du bruit routier (OPB)
- L'aménagement d'un nouveau giratoire
- Le renforcement des aménagements cyclables
- La réorganisation et la mise en conformité des arrêts de tram
- La végétalisation du site tram
- La mise en séparatif des réseaux de collecteurs EU/EC de la commune de Chêne-Bougeries
- La mise en place de nouvelles plantations intégrées au projet
- La mise en séparatif des réseaux de collecteurs EU/EC de la commune de Chêne-Bougeries.

# ÉTAT CIVIL

## L'ARRONDISSEMENT EN CHIFFRES

### Événements survenus dans l'arrondissement

2024 - 2025	Chêne-Bougeries	Jussy	Presinge	Puplinge
Naissances	749	-	-	2
Mariages	62	5	-	2
Partenariats	-	-	-	-
Décès	153	2	11	1
Reconnaisances	100	-	-	8
Demandes de naturalisation	219	2	3	16



## SPORT

### CENTRE SPORTIF SOUS-MOULIN (CSSM)

Créé en 1983 par la volonté des autorités politiques des trois communes chénoises, le groupement intercommunal du centre sportif Sous-Moulin est une entité publique autonome à but non lucratif ayant pour but d'assumer de manière indépendante l'exploitation et le développement du centre sportif Sous-Moulin (CSSM). Il poursuit un but de sport et de détente.

Retrouvez toutes les activités sportives du centre ainsi que son rapport d'activité 2024 en ligne sur [cssm.ch](http://cssm.ch)



### Rapport d'activité 2024



Les logos des quatorze clubs subventionnés par le CSSM avec  
au centre l'œuvre « Les joueurs » réalisée par Madame Virginie Delannoy dans le cadre du projet Champ Libre – « Sport et Art »

Accepté par le Bureau du C.I. – séance du 10.03.2025 (PV N° 529)  
Validé par le Conseil Intercommunal – séance du 26.03.2025 (PV N° 248)

# FINANCES

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

Bilan au	31 décembre 2023	31 décembre 2024
	CHF (*)	CHF (*)
<b><u>ACTIF</u></b>		
<b>PATRIMOINE FINANCIER</b>		
Disponibilités et placements à court terme	39'360'081	38'205'565
Créances	33'436'664	35'382'961
Placements financiers à court terme	50'109'311	19'917'596
Actifs de régularisation	2'340'942	2'186'104
Placements financiers	5'168'835	5'474'865
Immobilisations corporelles	144'083'884	155'246'167
Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux	1'899'406	1'899'406
<b>Total du patrimoine financier</b>	<b>276'399'123</b>	<b>258'312'665</b>
<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>		
<b>Investissements</b>		
Immobilisations corporelles	59'581'436	90'846'353
Immobilisations incorporelles	606'914	647'868
Participations, capital social	17'831'546	22'965'368
Subventions d'investissements	2'562'300	4'223'750
Amortissements supplémentaires cumulés	-771'867	-1'669'734
<b>Total du patrimoine administratif</b>	<b>79'810'330</b>	<b>117'013'605</b>
<b><u>TOTAL DE L'ACTIF</u></b>	<b>356'209'453</b>	<b>375'326'270</b>
<b><u>PASSIF</u></b>		
<b>Capitaux de tiers</b>		
Engagements courants	5'937'669	7'222'830
Engagements financiers à court terme	1'200'000	1'200'000
Passifs de régularisation	3'812'398	745'171
Provisions à court terme	5'683'676	5'796'863
Engagements financiers à long terme	18'000'000	16'800'000
Provisions à long terme	32'000'000	32'103'287
Engagements envers les financements spéciaux et des fonds	1'899'406	1'899'406
<b>Total</b>	<b>68'533'149</b>	<b>65'767'557</b>
<b>Capital propre</b>		
Fonds	1'566'227	1'556'810
Excédent/découvert du bilan	286'110'077	308'001'903
<b>Total</b>	<b>287'676'304</b>	<b>309'558'713</b>
<b><u>TOTAL DU PASSIF</u></b>	<b>356'209'453</b>	<b>375'326'270</b>

(\*) Arrondi au franc

## COMPTES DE FONCTIONNEMENT

L'exercice 2024 a été clos avec un total de revenus de 95'383'338 fr. 03. Les charges se sont quant à elles élevées à 73'500'929 fr. 04. Il en est donc résulté un excédent budgétaire de 21'882'408 fr. 99.

Les charges liées au personnel se sont élevées à 13'185'396 fr. 77, représentant 18 % du total des charges.

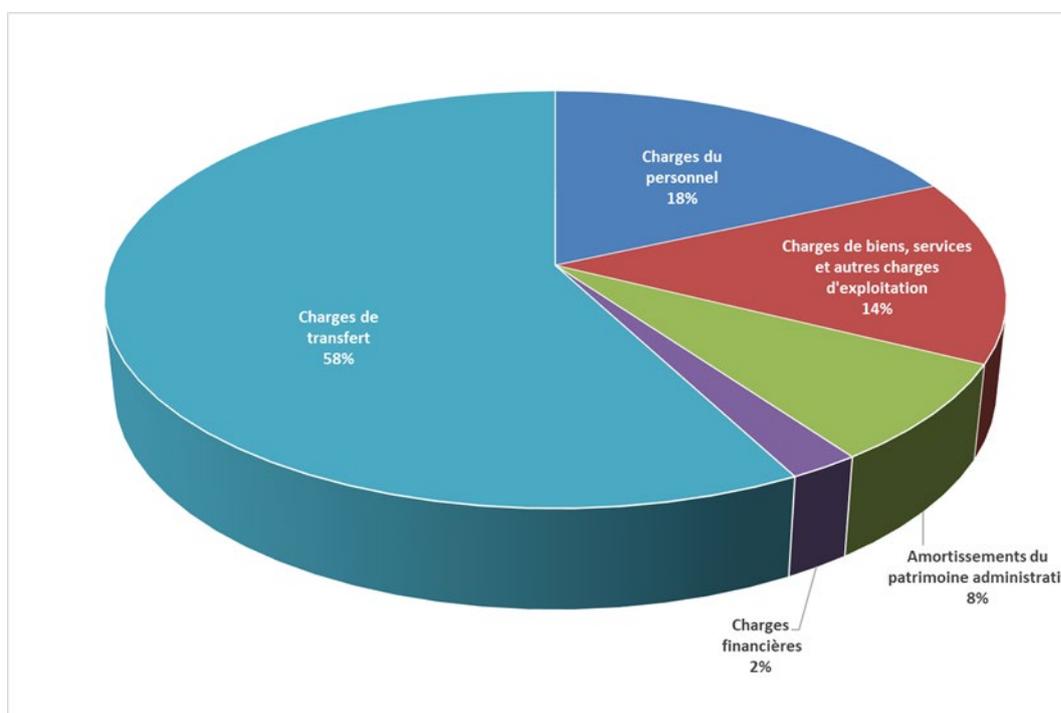
Les charges de la catégorie « Charges de biens, services et autres charges d'exploitation », soit toutes les dépenses liées au fonctionnement de la commune se sont élevées à 10'392'731 francs, représentant 14 % du total des charges.

Les charges d'amortissements ordinaires et des subventions d'investissements du patrimoine administratif ont été bouclées avec un total de 5'302'163 fr. 41, représentant 7 % des charges.

Les charges de transfert pour un montant de 41'819'760 fr. 45 comprennent principalement les contributions et dédommagements aux collectivités publiques qui se sont élevées à 8'800'840 fr. 21 et le montant des subventions accordées à 10'755'669 fr. 27.

Les charges financières s'élèvent quant à elles à 1'595'413 fr. 33.

### Récapitulation des charges par nature pour un total de 73'500'929 fr. 04



## Résumé du compte de fonctionnement 2023 (classification fonctionnelle)

	Budget 2024		Compte 2024		Variation entre Budget 2024 et comptes 2024		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
	CHF (*)	CHF (*)	CHF (*)	CHF (*)			
01	LEGISLATIF ET EXECUTIF	649'460	0	619'484	0	-5%	0%
02	SERVICES GENERAUX	9'000'960	441'680	7'543'929	577'143	-16%	31%
11	SECURITE PUBLIQUE	2'390'620	300'500	2'152'235	362'498	-10%	21%
14	QUESTIONS JURIDIQUES	716'920	42'000	602'140	32'605	-16%	-22%
15	SERVICE DU FEU	1'531'185	0	1'400'263	180'287	-9%	0%
16	DEFENSE	314'777	66'050	237'709	61'075	-24%	-8%
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE	8'565'996	124'519	7'375'130	114'607	-14%	-8%
29	FORMATION, AUTRES	15'000	0	15'000	0	0%	0%
32	CULTURE, AUTRES	1'203'462	0	1'034'537	0	-14%	0%
34	SPORTS ET LOISIRS	6'726'084	84'300	6'063'559	79'790	-10%	-5%
52	INVALIDITE	140'000	0	74'748	0	-47%	0%
54	FAMILLE ET JEUNESSE	8'440'030	163'812	8'191'222	146'186	-3%	-11%
55	CHÔMAGE	155'000	0	183'277	0	18%	0%
57	AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE	2'527'974	27'000	1'924'662	23'949	-24%	-11%
58	AIDE SOCIALE	0	0	0	0	0%	0%
59	DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNE AILLEURS	745'000	140'000	709'000	140'000	-5%	0%
61	CIRCULATION ROUTIERE	3'461'197	99'800	2'657'018	178'464	-23%	79%
62	TRANSPORTS PUBLICS	1'572'275	34'500	1'334'188	108'250	-15%	214%
63	TRANSPORTS, AUTRES	0	0	0	0	0%	0%
64	TELECOMMUNICATIONS	0	12'000	0	12'000	0%	0%
71	APPROVISIONNEMENT EAU	122'090	0	83'139	0	-32%	0%
72	TRAITEMENT DES EAUX USEES	717'539	268'212	627'279	295'861	-13%	10%
73	GESTION DES DECHETS	2'590'467	46'000	2'423'749	47'559	-6%	3%
75	PROTECTION DES ESPECES ET DU PAYSAGE	91'500	0	48'176	0	-47%	0%
76	LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT	380'000	0	252'544	0	-34%	0%
77	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES	177'350	71'500	93'687	88'215	-47%	23%
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	308'788	0	242'165	0	-22%	0%
87	COMBUSTIBLES ET ENERGIE	280'534	520'000	178'632	658'743	-36%	27%
91	IMPÔTS	2'598'133	80'137'064	3'680'364	87'633'307	42%	9%
92	CONVENTIONS FISCALES	1'091'034	0	1'035'080	0	-5%	0%
93	PEREQUATION FINANCIERE ET COMPENSATION DES CHARGES	20'989'307	0	20'989'307	0	0%	0%
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE	2'281'700	3'686'299	1'600'771	4'627'205	-30%	26%
97	REDISTRIBUTIONS	0	5'000	0	6'647	0%	33%
99	POSTES NON REPARTIS	103'200	500	127'932	8'948	24%	1690%
	<b>Totaux</b>	<b>79'887'582</b>	<b>86'270'736</b>	<b>73'500'929</b>	<b>95'383'338</b>	<b>-8%</b>	<b>11%</b>
	<b>Excédent de revenus</b>	<b>6'383'154</b>		<b>21'882'409</b>			

(\*) Arrondi au franc

## Résumé du compte de fonctionnement 2024 (classification selon les natures)

Libellé de la nature	Budget 2024	Compte 2024	Variation Budget-Compte	Variation en %
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>14 086 248.00</b>	<b>13 185 396.77</b>	<b>-900'851</b>	<b>-6%</b>
<b>CHARGES DE BIENS, SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>12 498 640.00</b>	<b>10 392 731.00</b>	<b>-2'105'909</b>	<b>-17%</b>
<b>AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	<b>6 436 404.00</b>	<b>5 609 760.83</b>	<b>-826'643</b>	<b>-13%</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>2 273 800.00</b>	<b>1 595 413.33</b>	<b>-678'387</b>	<b>-30%</b>
<b>CHARGES DE TRANSFERT</b>	<b>43 694 624.00</b>	<b>41 819 760.45</b>	<b>-1'874'864</b>	<b>-4%</b>
<b>CHARGES EXTRAORDINAIRES</b>	<b>897 866.00</b>	<b>897 866.66</b>	<b>1</b>	<b>0%</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>79'887'582</b>	<b>73'500'929</b>		
<b>REVENUS FISCAUX</b>	<b>79 887 745.00</b>	<b>87 388 133.49</b>	<b>7'500'388</b>	<b>9%</b>
<b>TAXES</b>	<b>1 002 600.00</b>	<b>1 283 309.11</b>	<b>280'709</b>	<b>28%</b>
<b>REVENUS DIVERS</b>	<b>27 500.00</b>	<b>216 532.45</b>	<b>189'032</b>	<b>687%</b>
<b>REVENUS FINANCIERS</b>	<b>4 624 489.00</b>	<b>5 743 670.25</b>	<b>1'119'181</b>	<b>24%</b>
<b>REVENUS DE TRANSFERT</b>	<b>728 402.00</b>	<b>751 692.73</b>	<b>23'291</b>	<b>3%</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>86'270'736</b>	<b>95'383'338</b>		

## Patrimoine administratif au 31 décembre 2024

Comptes	Désignation	Solde au 31.12.2023	Solde au 31.12.2024	Écart en francs C2024-C2023
<b>Récapitulatif du patrimoine administratif</b>				
14000	Terrains non bâtis	688'939.96	449'103.08	-239'836.88
14010	Routes / voies de communication	1'601'465.53	2'187'712.37	586'246.84
14020	Aménagement des eaux	6'390.00	0.00	-6'390.00
14032	Traitement des eaux usées	8'824'583.53	11'986'180.63	3'161'597.10
14033	Élimination des déchets	44'466.64	8'734.33	-35'732.31
14040	Terrains bâtis	20'614'984.00	33'728'792.67	13'113'808.67
14060	Biens meubles	588'280.09	950'223.00	361'942.91
14070	Installations en construction	27'212'326.34	41'535'606.60	14'323'280.26
14073	Élimination des déchets	0.00	0.00	0.00
14270	Immobilisation corporelles en cours	105'474.75	105'474.75	0.00
14290	Autres immobilisations corporelles	501'439.55	542'393.19	40'953.64
145	Participations, capital social	17'831'546.44	22'965'368.10	5'133'821.66
14620	Fonds intercomm. développement urbain FIDU	2'562'299.99	4'223'750.33	1'661'450.34
148	Amortissements supplémentaires cumulés	-771'867.00	-1'669'733.66	-897'866.66
	<b>BILAN</b>	79'810'329.82	117'013'605.39	37'203'275.57
<b>Amortissement au 31 décembre 2024</b>				
	Amortissements du patrimoine administratif au 31 décembre 2024		6'507'627.49	

## Investissement du patrimoine administratif en cours au 31 décembre 2024

Objet	Date de la délibération	Crédit brut voté	Dépenses brutes totales au 01.01.2024	Dépenses de l'année	Dépenses brutes totales au 31.12.2024	Total des recettes brutes au 01.01.2024	Recettes de l'année	Total des recettes au 31.12.2024	Amortis. cumulés au 01.01.2024	Amortis. cumulés 2024	Amortis. cumulés au 31.12.2024	Valeur comptable nette au 31.12.2024
Rénov. des installations liées à la sécurité et incendie bât.	07.06.2018	1'290'000.00	950'119.80	107'555.49	1'057'675.29	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1'057'675.29
Parking provisoire salle communale	11.05.2023	265'000.00	195'458.50	17'442.10	212'900.60	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	212'900.60
Acquisition parcelle 1150 - Ch. Pont-de-ville 20 / Ch. de la Fontaine 7	01.03.2018	50'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Concours SIA 142 Maison Musique Bessonnette 11	03.10.2024	215'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
FIDU 2025	21.11.2024	1'745'300.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Véhicule Pionnier	08.02.2024	400'000.00	0.00	129'955.10	129'955.10	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	129'955.10
Acquisition et installation de tableaux blancs	23.06.2022	331'000.00	279'395.15	0.00	279'395.15	0.00	0.00	0.00	0.00	41'375.00	41'375.00	238'020.15
Ecole de Chêne-Bougeries - Réaménagement du préau	16.05.2024	2'110'000.00	0.00	1'542'416.05	1'542'416.05	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1'542'416.05
Construction d'un pavillon provisoire restaurant scolaire - Ecole de Conches	11.05.2023	2'770'000.00	158'051.47	1'137'951.59	1'296'003.06	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1'296'003.06

Etude de faisabilité AIMP - Extension Ecole Belvédère	26.09.2019	3'050'000.00	1'809'390.24	238'372.68	2'047'762.92	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2'047'762.92
Pavillon provisoire - Ecole Belvédère	11.05.2023	8'700'000.00	779'146.17	6'043'721.17	6'822'867.34	0.00	0.00	0.00	0.00	870'000.00	870'000.00	5'952'867.34
Rénovation et extension de l'Ecole du Belvédère	16.11.2023	48'500'000.00	0.00	3'306'672.18	3'306'672.18	0.00	280'000.00	280'000.00	0.00	0.00	0.00	3'026'672.18
Construction pavillon provisoire - Ecole Belvédère	11.05.2023	8'700'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
CSSM 2020-Projet de rénovation et d'amélioration énergétique	10.12.2020	101'000.00	21'567.90	0.00	21'567.90	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	21'567.90
CSSM - 2023 - Rénovation et optimisation des équipements sportifs de la zone d'athlétisme	14.12.2023	85'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
CSSM - 2023 - Rénovation et optimisation du Terrain C	14.12.2023	755'000.00	0.00	442'000.00	442'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	442'000.00
Réaménagement espaces publics - Quadrilatère (Etude)	11.05.2023	175'000.00	13'418.73	52'472.39	65'891.12	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	65'891.12
Espaces publics, parcelle no 3189 CODHA - Aménagement	15.05.2014	2'447'630.00	1'209'010.40	92'526.60	1'301'537.00	661'093.30	0.00	661'093.30	288'225.10	0.00	288'225.10	352'218.60
+1000 arbres en 10 ans à Chêne-Bougeries	26.09.2019	4'000'000.00	503'217.81	141'174.05	644'391.86	0.00	0.00	0.00	150'000.00	200'000.00	350'000.00	294'391.86
Acquisition de surfaces EVE Challendin	07.06.2018	8'000'000.00	3'291'762.95	5'018'500.45	8'310'263.40	0.00	0.00	0.00	0.00	266'667.00	266'667.00	8'043'596.40

Acquisition de mobilier et des jeux extérieurs - Crèches	28.09.2023	646'755.00	0.00	437'929.50	437'929.50	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	437'929.50
Acquisition du domaine Patry	08.02.2024	6'825'000.00	0.00	6'737'827.20	6'737'827.20	0.00	0.00	0.00	0.00	227'500.00	227'500.00	6'510'327.20
Réaménagement de l'avenue de l'Ermitage	08.02.2024	158'000.00	0.00	104'856.88	104'856.88	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	104'856.88
Réaménagement et réfection Ch. De-La-Montagne aux normes OPB	27.02.2020	6'400'000.00	2'424'403.70	1'644'385.40	4'068'789.10	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	4'068'789.10
Réaménagement du chemin CASTAN	16.05.2024	220'000.00	0.00	82'560.25	82'560.25	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	82'560.25
Réaménagement du chemin de Conches	03.10.2024	195'000.00	0.00	8'721.50	8'721.50	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	8'721.50
Réaménagement des chemins Flombards et Gradelle	03.10.2024	196'000.00	0.00	13'163.65	13'163.65	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	13'163.65
Réaménagement des chemins Saladin, Fourches, David-Munier et de l'avenue de - Gasparin	03.10.2024	290'000.00	0.00	24'097.85	24'097.85	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	24'097.85
Renouvellement du réseau éclairage public	20.06.2019	1'000'000.00	523'932.00	342'006.80	865'938.80	73'799.70	16'006.56	89'806.26	0.00	0.00	0.00	776'132.54
Réalisation Axe Frontenex	16.02.2023	21'000'000.00	374'956.05	1'156'320.73	1'531'276.78	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1'531'276.78
Mise en oeuvre des actions du PGEE	21.03.2024	18'700'000.00	0.00	400'663.90	400'663.90	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	400'663.90

Mise en séparatif collecteur - Ermitage			0.00	0.00	0.00	0.00	18'428.70	18'428.70	0.00	0.00	0.00	<b>-18'428.70</b>
Mise en séparatif collecteur - Saladin-Gasparin			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	<b>0.00</b>
Mise en séparatif collecteur - Flombards-Gradelle			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	<b>0.00</b>
Mise en séparatif collecteur - JJ Rigaud			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	<b>0.00</b>
Mise en séparatif collecteur - CASTAN			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	<b>0.00</b>
Mise en séparatif collecteur - Grange-Canal			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	<b>0.00</b>
Révision du Plan Directeur Communal	24.03.2022	55'000.00	68'531.70	0.00	68'531.70	0.00	0.00	0.00	0.00	13'706.34	13'706.34	<b>54'825.36</b>
Espace public village - Concours SIA 142	23.03.2023	565'000.00	49'035.80	147'363.11	196'398.91	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	<b>196'398.91</b>
Malagnou-Paumièr - Processus élaboration du PLQ	08.02.2024	525'000.00	0.00	55'426.15	55'426.15	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	<b>55'426.15</b>
Malagnou-Paumièr - Acquisition parcelle	12.12.2024	12'750'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	<b>0.00</b>
Extension CAD	29.09.2023	2'920'000.00	323'232.90	2'316'439.21	2'639'672.11	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	<b>2'639'672.11</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>166'135'685.00</b>	<b>12'974'631.27</b>	<b>31'742'521.98</b>	<b>44'717'153.25</b>	<b>734'893.00</b>	<b>314'435.26</b>	<b>1'049'328.26</b>	<b>438'225.10</b>	<b>1'619'248.34</b>	<b>2'057'473.44</b>	<b>41'610'351.55</b>

## Investissements du patrimoine administratif terminés au 31 décembre 2024

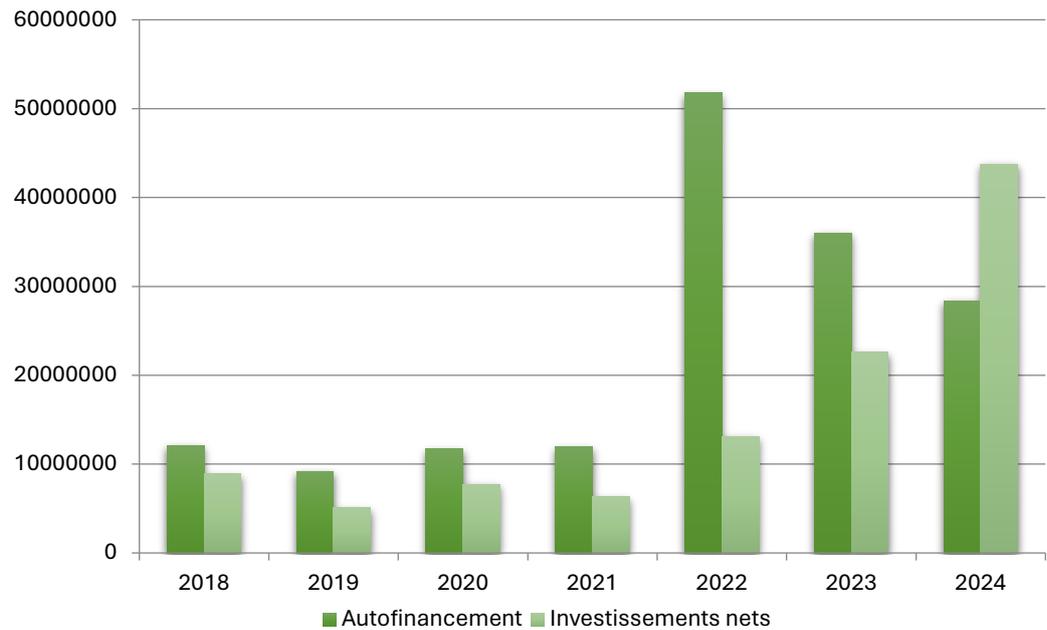
Objet	Date de la délibération	Crédit brut voté	(Dépassement) / économie sur le crédit	Dépenses brutes totales au 01.01.2024	Dépenses de l'année	Dépenses brutes totales au 31.12.2024	Total des recettes brutes au 01.01.2024	Recettes de l'année	Total des recettes au 31.12.2024	Amortis. cumulés au 01.01.2024	Amortis. cumulés 2024	Amortis. 31.12.2024	Valeur comptable nette au 31.12.2024
FIDU 2024	16.11.2023	1'722'200.00	0.00	0.00	1'722'200.00	1'722'200.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1'722'200.00
Extension Ecole de Chêne-Bougeries - Mobilier	16.05.2024	900'000.00	580.98	0.00	899'419.02	899'419.02	0.00	0.00	0.00	0.00	112'427.38	112'427.38	786'991.64
Parcelles 1455, 404 - Extension Ecole de Chêne-Bougeries - Autorisation de construire	27.09.2018	10'300'000.00	-1'027'565.42	6'448'918.47	4'878'646.95	11'327'565.42	0.00	4'732'806.40	4'732'806.40	0.00	219'825.00	219'825.00	6'374'934.02
Parcelles 1455, 404 - Extension Ecole de Chêne-Bougeries Travaux d'extension - Demi-groupe scolaire	18.11.2021												
CSSM 2014 & 2017 : Vestiaires-Rénovation	28.09.2017	2'425'500.00	12'942.80	2'412'557.20	0.00	2'412'557.20	0.00	0.00	0.00	323'384.84	80'842.42	404'227.26	2'008'329.94
CSSM 2019 - Rafrâichis. Buvette stade Trois-Chêne	16.05.2019	638'870.00	638'870.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
CSSM 2021- Rénovation du "Pavillon des Sports"	06.05.2021	975'000.00	16'387.75	958'612.25	0.00	958'612.25	0.00	0.00	0.00	0.00	31'953.74	31'953.74	926'658.51

Tennis Claparède - réfection	11.05.2023	285'000.00	-14'636.45	0.00	299'636.45	299'636.45	0.00	0.00	0.00	0.00	29'963.65	29'963.65	<b>269'672.80</b>	
Place Colonel-Audéoud - Installations d'aires de pique-nique	06.05.2021	290'000.00	10'892.95	279'107.05	0.00	279'107.05	0.00	0.00	0.00	0.00	27'910.70	27'910.70	<b>251'196.35</b>	
Meili 1300 Beat - GE91090	28.09.2023	315'719.20	0.00	0.00	315'719.20	315'719.20	0.00	0.00	0.00	0.00	21'047.95	21'047.95	<b>294'671.25</b>	
Construction d'une crèche modulaire provisoire	12.05.2022	3'993'500.00	-250'837.62	1'327'461.80	2'916'875.82	4'244'337.62	0.00	0.00	0.00	0.00	282'955.85	282'955.85	<b>3'961'381.77</b>	
Travaux de modération des vitesses - chemin Naville	18.06.2020	40'500.00	2'188.25	9'174.10	29'137.65	38'311.75	0.00	0.00	0.00	0.00	1'277.06	1'277.06	<b>37'034.69</b>	
Réaménagement Pré-du-Couvent	27.09.2018	803'000.00	7'623.15	795'376.85	0.00	795'376.85	0.00	0.00	0.00	53'025.14	26'512.57	79'537.71	<b>715'839.14</b>	
Véhicule électrique lot 1	28.09.2023	485'000.00	15'317.40	154'421.70	315'260.90	469'682.60	0.00	0.00	0.00	0.00	31'312.17	31'312.17	<b>438'370.43</b>	
Voie verte CEVA : Génie civil et aménagements	16.06.2016	1'500'000.00	804'199.20	695'800.80	0.00	695'800.80	0.00	0.00	0.00	450'000.00	75'000.00	525'000.00	<b>170'800.80</b>	
Mise en séparatif collecteur - Ch. De-La-Montagne - Etape 1	12.05.2022	595'000.00	-158'228.90	608'005.50	145'223.40	753'228.90	0.00	0.00	0.00	0.00	18'373.00	18'373.00	<b>734'855.90</b>	
Mise en séparatif collecteur - Ch. De-La-Montagne - Etape 2	12.05.2022	1'315'000.00	-122'140.20	1'017'810.55	419'329.65	1'437'140.20	0.00	0.00	0.00	0.00	35'928.51	35'928.51	<b>1'401'211.69</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>26'584'289.20</b>	<b>-64'406.11</b>	<b>14'707'246.27</b>	<b>11'941'449.04</b>	<b>26'648'695.31</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>4'732'806.40</b>	<b>4'732'806.40</b>	<b>826'409.98</b>	<b>995'330.00</b>	<b>1'821'739.98</b>	<b>20'094'148.93</b>

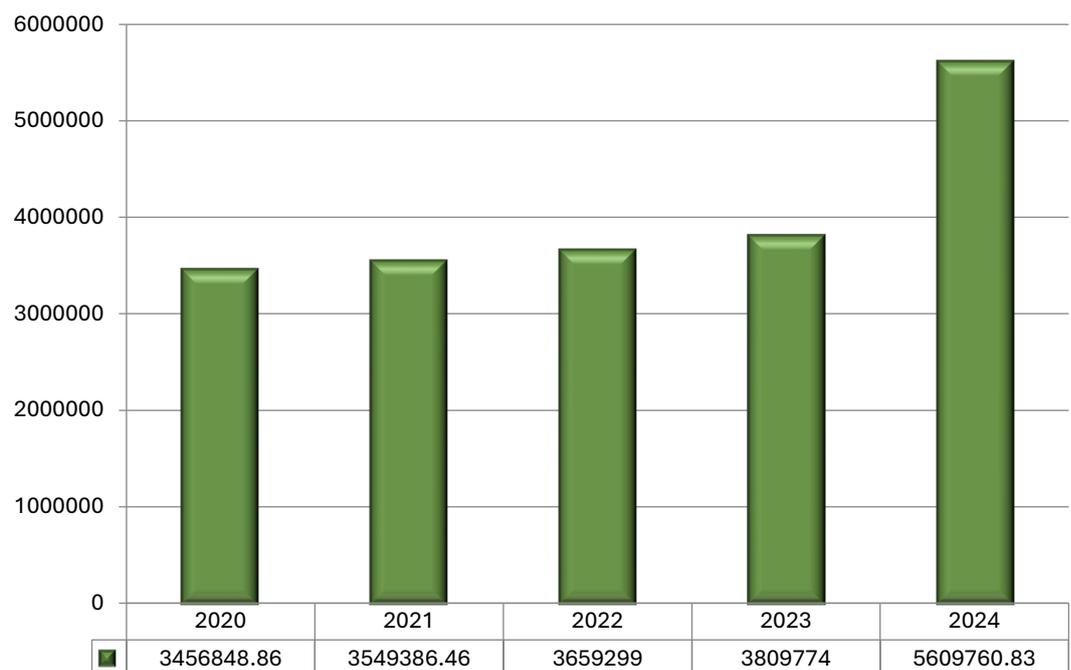
## INVESTISSEMENTS

Au cours de l'exercice sous revue, la commune a procédé à des investissements nets concernant le patrimoine administratif pour un total de 43'771'652 fr. 72. L'autofinancement des investissements de ce même patrimoine administratif s'est élevé à 28'390'036 fr. 48. Cette somme se décompose en excédents de revenus du compte de fonctionnement pour un montant de 21'882'408 fr. 99, amortissements ordinaires et complémentaires pour 6'507'627 fr. 49.

### Investissements et capacité d'autofinancement



### Amortissements ordinaires



## FISCALITÉ

Il convient, en premier lieu, de relever que les impôts sur les personnes physiques ont représenté 100 % du total des revenus fiscaux réalisés par la Commune. C'est dire l'importance d'une bonne estimation des rentrées fiscales. Il convient encore de rappeler que le budget 2024 a été préparé dans le courant de l'été 2023 sur la base des derniers chiffres connus à ce moment, à savoir ceux enregistrés lors de la clôture des comptes 2023.

### Récapitulation par fonction

**Recettes fiscales pour un total de 87'388'133 fr. 49**

Libellé de la nature	Compte
	2024

- Impôts directs, personnes physiques	89'556'770.18
- Impôts directs, personnes morales	-2'168'636.69
- Taxe professionnelle communale	0.00

**87'388'133.49**

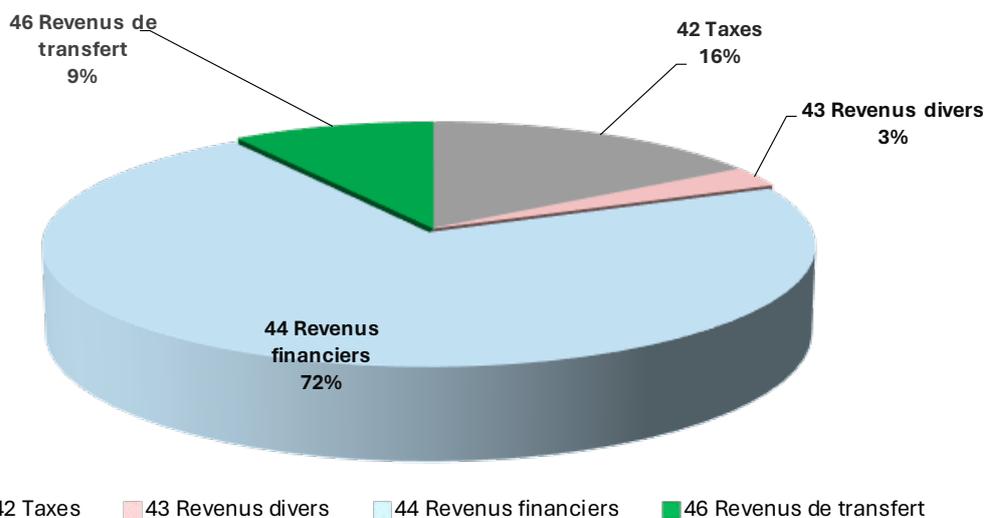
### Récapitulation par nature

**Recettes non fiscales pour un total de 7'995'205 francs**

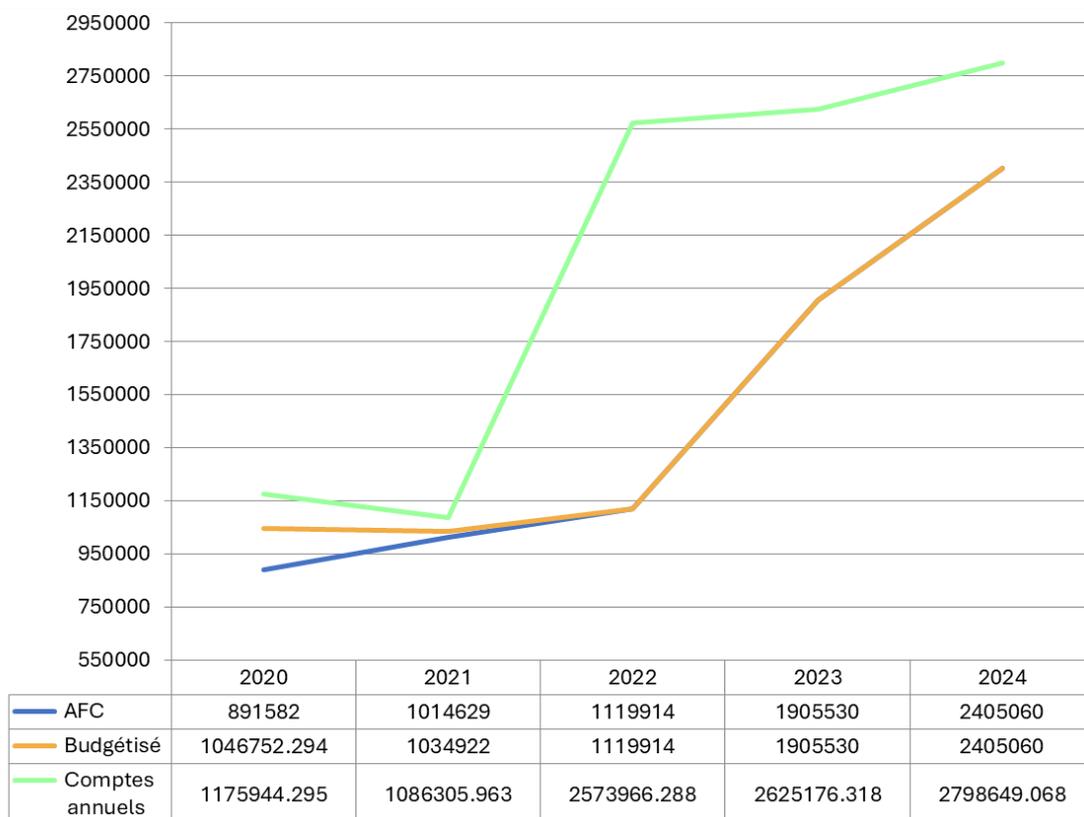
Nature	Libellé de la nature	Compte
		2024

42	Taxes	1'283'309
43	Revenus divers	216'532
44	Revenus financiers	5'743'670
46	Revenus de transfert	751'693

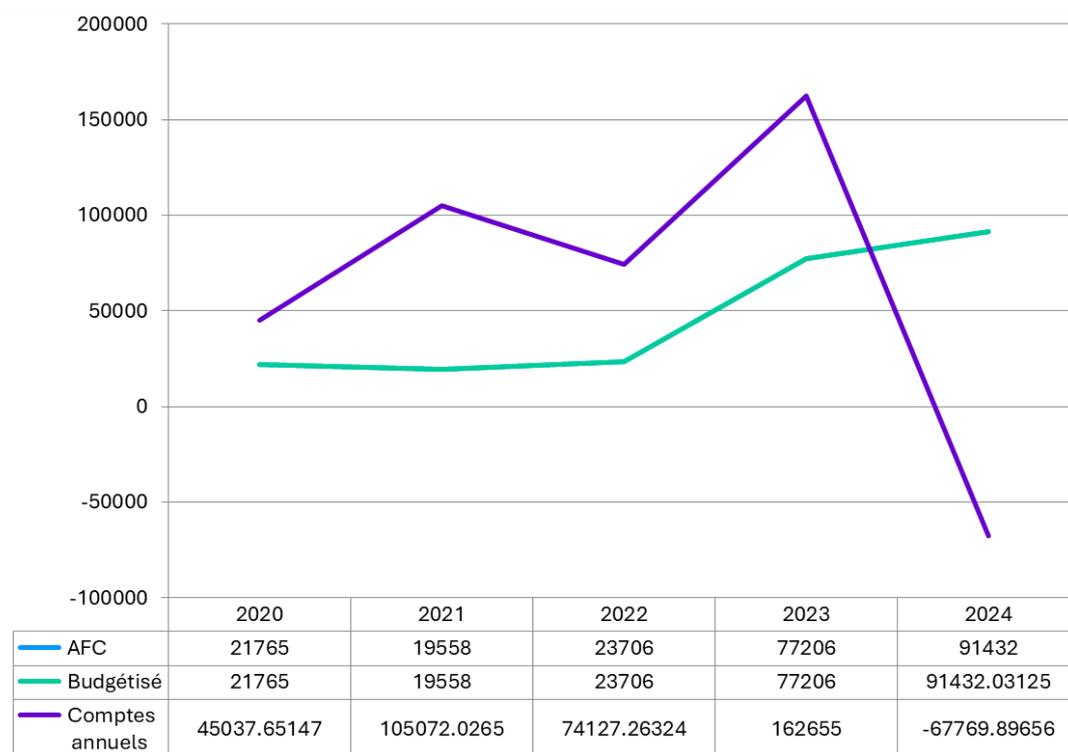
**7'995'205**



### Évolution de la valeur d'un centime additionnel des personnes physiques en milliers de francs (2020–2024)



### Évolution de la valeur d'un centime additionnel des personnes morales en millier de francs (2020–2024)



## STATISTIQUES

	2024	2023	
	14'280 habitants	13'830 habitants	
	CHF	CHF	
<b>Charges par habitant</b>			
0	Législatif et exécutif, services généraux	572	567
1	Sécurité publique, questions juridiques, service du feu et défense	308	320
2	Scolarité obligatoire, formation, autres	518	390
3	Culture, autres sports et loisirs	497	514
5	Invalidité, famille et jeunesse, chômage, aide sociale et domaine d'asile	771	956
6	Circulation routière, transports publics, télécommunications	279	293
7	Approvisionnement eau, traitement des eaux usées, gestion des déchets, protection des espèces et du paysage, lutte contre la pollution de l'environnement, autres	264	268
8	Combustibles et énergie	13	14
9	Impôts, conventions fiscales, péréquation financière, charges et revenus fiscaux, Administration de la fortune et de la dette redistributions, postes non répartis	1'921	1663
		<b>5'142</b>	<b>4'985</b>

	2024	2023	
	14'280 habitants	13'830 habitants	
	CHF	CHF	
<b>Recettes par habitant</b>			
0	Législatif et exécutif, services généraux	40	52
1	Sécurité publique, questions juridiques, service du feu et défense	45	31
2	Scolarité obligatoire, formation, autres	8	10
3	Culture, autres sports et loisirs	6	8
5	Invalidité, famille et jeunesse, chômage, aide sociale et domaine d'asile	22	26
6	Circulation routière, transports publics, télécommunications	21	26
7	Approvisionnement eau, traitement des eaux usées, gestion des déchets, protection des espèces et du paysage, lutte contre la pollution de l'environnement, autres	30	32
8	Combustibles et énergie	46	48
9	Impôts, conventions fiscales, péréquation financière, charges et revenus fiscaux, Administration de la fortune et de la dette redistributions, postes non répartis	6'462	7'025
		<b>6'680</b>	<b>7'258</b>